

Bécancour



PLAN D'URBANISME

Règlement numéro 1765

Version administrative - À jour au 27 novembre 2025

Crédits de réalisation

Réalisé par :

La Boîte d'urbanisme

Isabelle Laterreur,
Urbaniste et chargée de projet.

Gabrielle Collin,
Urbaniste et conseillère en planification.

Maryse Gaudreault,
Urbaniste et conseillère en réglementation.

Anne-Sophie Lachance,
Conseillère en urbanisme.

Raphaël Royer,
Conseiller en réglementation
et géomatique.



Remerciements

Merci à :

La Ville de Bécancour

Gregory Gihoul,
Directeur général.

Isabelle Auger St-Yves,
Directrice générale adjointe
Directrice du greffe et des affaires juridiques.

Ghyslain Baril,
Directeur de l'urbanisme et
de l'environnement.

William Gélinas,
Urbaniste
Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Le conseil municipal :

Lucie Allard, mairesse.
Guillaume Carignan, conseiller.
Pascal Doucet, conseiller.
Annie Gauthier, conseillère.
Jasmine Hébert, conseillère.
Marion Lamothe, conseiller.
Pierre Moras, conseiller.

Merci aussi à :

Patrimoine Bécancour

Règlement numéro 1765

Règlement concernant le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Bécancour

Ville de Bécancour

Hôtel de ville

1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour, Québec, G9H 1A1
tél. : 819 294-6500
info@ville.becancour.qc.ca

becancour.net

Ce document est la propriété de la Ville de Bécancour, il ne peut être diffusé ou reproduit de façon partielle ou intégrale sans son autorisation écrite.

Considérant qu'il y a lieu de réviser le plan d'urbanisme numéro 470 intitulé : « Règlement concernant le plan d'urbanisme » afin notamment de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour et d'assurer une planification durable et cohérente du territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 15 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Table des matières

Mot de la mairesse.....	6
Dispositions.....	7
A. Déclaratoires.....	7
B. Interprétatives	7
1. Vision collective et valeurs	8
2. Contexte de planification	12
2.1. Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme ?.....	14
2.2. Historique du plan d'urbanisme	16
2.3. Démarche de révision	16
2.4. Démarche participative	17
2.5. Engagement municipal.....	18
3. Territoire en bref : caractéristiques et enjeux.....	20
3.1. Territoire et climat	22
3.2. Grandes périodes de développement.....	24
3.3. Constats démographiques.....	26
3.4. Gestion de l'urbanisation.....	28
3.5. Potentiel de développement.....	36
3.6. Synthèse des enjeux	38
4. Orientations et objectifs.....	40
4.1. Orientation générale.....	42
4.2. Objectifs pour l'ensemble de la ville.....	43
4.3. Identité et vocations des six secteurs.....	45
5. Concept d'organisation spatiale	46
6. Affectations du sol	50
7. Composantes, contraintes et territoires d'intérêt	60
7.1. Composantes naturelles	62
7.2. Contraintes anthropiques et infrastructures	64
7.3. Territoires d'intérêt.....	67
8. Plan d'action et cibles.....	70
8.1. Planification globale de la ville.....	72
Bibliographie	82
Dispositions finales	83
Annexe A – Portrait du milieu.....	84
Annexe B – Fiches des secteurs.....	94

Éléments graphiques

Plans

Plan 1 : Principales composantes du territoire.....	23
Plans 2 : Gestion de l'urbanisation	
Secteur Gentilly.....	30
Secteur Bécancour.....	31
Secteur Sainte-Angèle.....	32
Secteur Saint-Grégoire.....	33
Secteur Sainte-Gertrude.....	34
Secteur Précieux-Sang.....	35
Plan 3 : Concept d'organisation spatiale.....	49
Plan 4 : Affectations du sol.....	59
Plan 5 : Composantes naturelles.....	63
Plan 6 : Contraintes anthropiques et infrastructures.....	66
Plan 7 : Territoires d'intérêt.....	68

Figure

Figure 1. Règle de conformité.....	14
------------------------------------	----

Tableaux

Tableau 1.....	26
Projection de population tenant compte de l'arrivée de travailleurs de la filière batterie pour 2027	
Tableau 2.....	26
Projection de ménages tenant compte de l'arrivée de travailleurs de la filière batterie pour 2027	
Tableau 3.....	37
Densités nettes et nombre de logements potentiel à l'intérieur des périmètres urbains	



Mot de la mairesse

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est avec une grande fierté et un profond engagement que je vous présente notre nouveau plan d'urbanisme. Ce plan, fruit d'une réflexion collective et d'un grand chantier entrepris à l'automne 2022, vise à façonner l'avenir de notre Ville à notre image, de façon humaine et durable.

À l'aube d'une croissance historique et dans un contexte de changements climatiques, le conseil municipal souhaite définir une vision et des orientations claires en ce qui concerne le développement du territoire et ainsi confirmer son leadership proactif et positif dans le développement à venir.

Cette croissance, elle doit être ancrée dans notre patrimoine, riche d'un passé acadien, agricole, industriel et intimement liée avec le Fleuve Saint-Laurent qui nous est unique. Un héritage qui nous est spécifique et dont nous sommes fiers. Elle doit aussi s'imprégner de l'identité propre de chacun des six secteurs qui constituent la Ville, parce que c'est la somme de nos différences qui nous rassemblent.

Ce sont sur ces assises que nous construirons l'avenir de Bécancour, conscients de la nécessité d'être ambitieux dans la lutte contre les changements climatiques et dans la préservation de nos milieux naturels, ces derniers étant des piliers dans la qualité de vie qui nous est si précieuse.

Conscients aussi que l'humain est la plus grande force de notre Ville. L'humain qui fait vivre notre communauté, qui la mobilise, qui la dynamise



et pour laquelle il s'engage au bénéfice de tous. Bien sûr, notre population est vouée à croître, mais comme ce fut toujours le cas, nous profiterons de cette croissance pour que nos milieux de vie en soient bonifiés.

C'est l'essence même de ce plan d'urbanisme, pour que nous bâtissons, ensemble, une Ville prospère, humaine et plus verte pour les générations futures. Loin d'être une fin en soi, ce document est une carte routière vivante qui présente le chemin que nous souhaitons emprunter avec chacun d'entre vous vers une croissance qui se fera au bénéfice de tous.

Je vous remercie pour votre confiance et votre engagement envers notre belle ville.

Au plaisir de construire ensemble,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Lucie Allard'.

Lucie Allard
Mairesse de Bécancour

Dispositions

A. Déclaratoires

i. Règlement numéro 1765

Le présent règlement est intitulé « Règlement concernant le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Bécancour ».

ii. Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Bécancour.

iii. Abrogation

Le présent règlement remplace le règlement numéro 470 concernant le Plan d'urbanisme et tous ses amendements.

iv. Validité

Le Conseil décrète l'adoption du présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, section par section, partie par partie, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa et sous-alinéa par sous-alinéa, et de manière à ce que, si un chapitre, une section, une partie, un article, un paragraphe, un alinéa ou un sous-alinéa de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

v. Élément graphique et annexe

Tout tableau, schéma, plan, symbole ou toute autre forme d'expression graphique fait partie intégrante du présent règlement. Les Annexes A et B font partie intégrante du plan d'urbanisme.

B. Interprétatives

i. Division en aires d'affectation du sol

Le territoire de la Ville de Bécancour est divisé en aires d'affectation du sol, telles que présentées à la section 6 du présent document.

ii. Interprétation des limites des aires d'affectation du sol

Les limites des aires d'affectation du sol indiquent un contour général. Les limites présentées au règlement de zonage peuvent légèrement différer du tracé d'une aire d'affectation, afin de tenir compte de particularités locales, du morcellement cadastral ou d'éléments ponctuels, sans qu'il puisse en résulter, pour cette seule raison, une cause de non-conformité.

iii. Terminologie

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au Règlement de zonage en vigueur. Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini à ce règlement, il faut alors se référer au sens commun défini au dictionnaire.

iv. Système de mesure

Toutes les dimensions et mesures employées dans le présent règlement sont exprimées en unités du Système International (SI) (système métrique).

1.



**VISION
COLLECTIVE
ET VALEURS**



Afin d'assurer la cohérence des actions en matière d'aménagement et de développement du territoire, le plan d'urbanisme présente un énoncé de vision collective ayant comme objectif de guider la prise de décisions au quotidien dans un horizon à long terme, soit pour les 10 à 15 prochaines années. Proactive et inspirante, cette vision d'avenir met de l'avant l'identité des six secteurs et exprime les valeurs partagées par la communauté pour tendre vers une amélioration continue de la qualité de vie. Agissant comme contrat social, elle lie les élus et les citoyens qui travailleront ensemble pour sa concrétisation.

1.1. Vision collective

« Une ville unie, propulsée par ses milieux de vie attrayants, inspirants et dynamiques, qui s'investit pleinement dans une croissance humaine et durable, tout en mettant en valeur son passé et en développant tout le potentiel de sa communauté. »

1.2. Valeurs



Milieu de vie inspirant

Une ville où la qualité de
vie est source de fierté
et d'appartenance



Développement durable

Une ville verte,
humaine et innovante



Vision de la Ville de Bécancour



Communauté dynamique

Une ville qui appuie
son développement
sur l'expérience et
l'engagement citoyens

2.

CONTEXTE DE PLANIFICATION



En plus de sa valeur légale en matière de planification, le plan d'urbanisme est un document de communication qui présente le territoire et qui est porteur d'une vision collective de son aménagement et de son développement futur. Cette section présente les différentes facettes d'un plan d'urbanisme, son historique, la démarche de révision et de participation citoyenne, l'approche préconisée ainsi que l'engagement de la ville à fournir les meilleurs services.

2.1. Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme ?

Il s'agit d'un document de planification à portée légale, conforme au schéma de la MRC de Bécancour et qui permet de communiquer la vision d'aménagement et de développement du territoire.

Document de planification

En plus de sa valeur légale en matière de planification, le plan d'urbanisme est un document de communication qui présente le territoire et qui est porteur d'une vision collective de son aménagement et de son développement futur. Le plan d'urbanisme est le document municipal le plus important en matière de planification du territoire. Le conseil municipal s'y réfère afin de donner une direction commune aux multiples décisions sectorielles dont fait l'objet l'aménagement et le développement de la ville. Il s'agit, en ce sens, d'un outil d'aide à la décision permettant de planifier l'organisation physique d'un territoire sur un horizon d'environ quinze ans.

Un plan d'urbanisme sert à :

- Définir les intentions de la Ville à l'égard de l'aménagement et du développement de son territoire
- Promouvoir la protection et la mise en valeur des éléments identitaires et des secteurs d'intérêt
- S'assurer d'une répartition adéquate et d'une saine cohabitation des différentes fonctions
- Tenir compte des composantes naturelles et des contraintes anthropiques
- Contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie
- Coordonner et prioriser les interventions et les investissements de la Ville au budget annuel

Portée légale et conformité

Le plan d'urbanisme n'a pas d'effet juridique direct sur la population. Les intentions d'aménagement qui y sont exprimées s'appliquent par le biais des dispositions normatives et qualitatives contenues dans les règlements d'urbanisme.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le plan d'urbanisme doit se conformer aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire. La règle de conformité permet d'assurer la cohérence entre les documents gérés par les différents paliers décisionnels que sont les orientations gouvernementales, le schéma d'aménagement de la MRC ainsi que le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Ville.

Figure 1. Règle de conformité

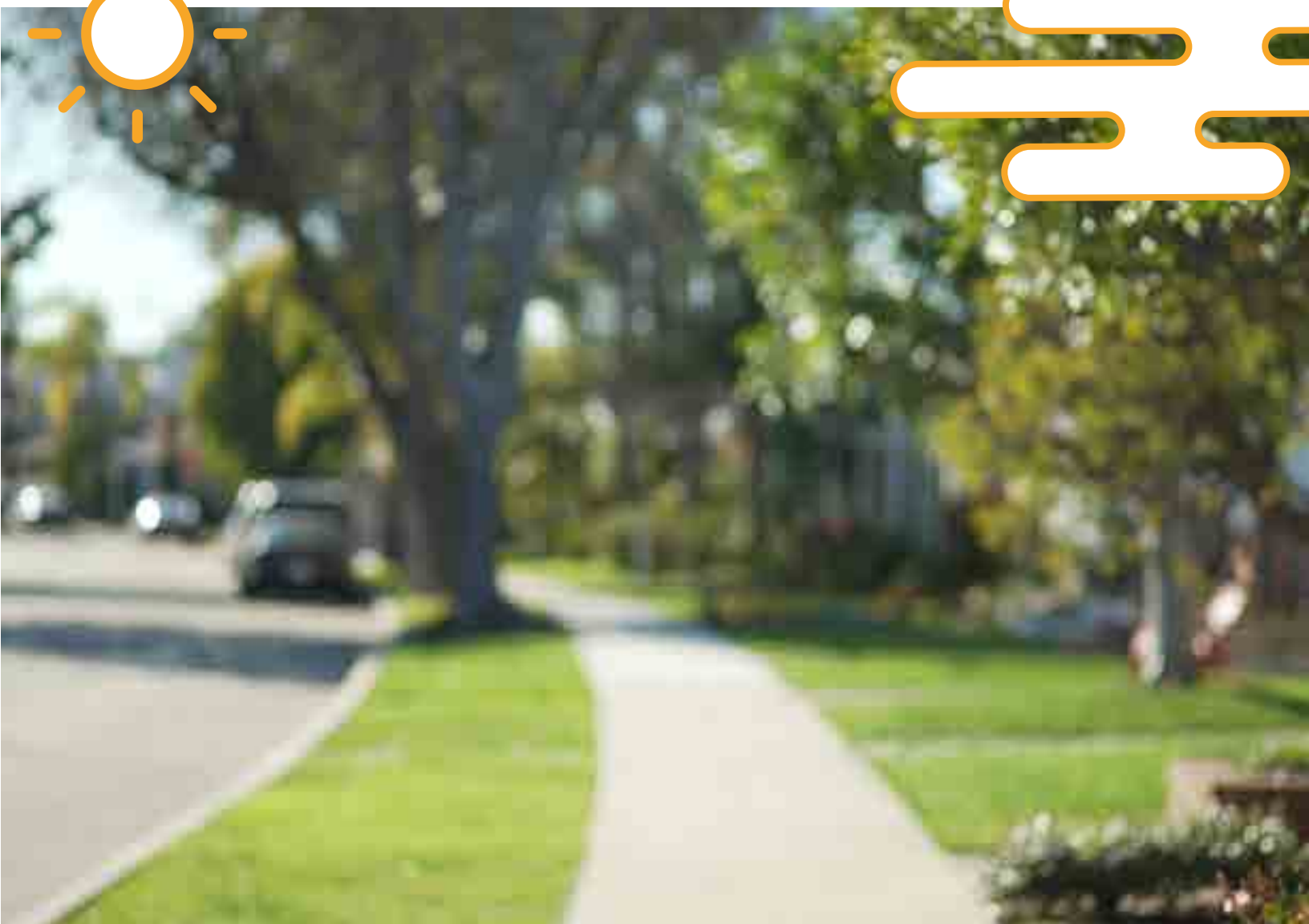


Outil de communication

Le plan d'urbanisme présente la vision d'aménagement et de développement du territoire. Cette vision se déploie à travers les grandes orientations d'aménagement, le concept d'organisation spatiale, les objectifs et les moyens de mise en œuvre ainsi que les affectations du sol.

Principal outil de planification, le plan d'urbanisme est non seulement un outil d'aide à la décision, mais aussi un document de communication permettant de :

- Communiquer la vision d'aménagement et de développement de la Ville aux citoyens ainsi qu'aux partenaires et investisseurs potentiels
- Partager une compréhension commune de l'état du milieu et sensibiliser aux enjeux d'aménagement à relever collectivement
- Faire connaître les intentions à la base de l'élaboration des outils de contrôle que sont les règlements d'urbanisme
- Générer un sentiment de fierté en mettant de l'avant les éléments identitaires et les caractéristiques uniques du territoire



2.2. Historique du plan d'urbanisme

Le premier plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour est entré en vigueur en 1991, en conformité avec le premier schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour adopté en 1988. Il n'a pas fait l'objet d'une révision dans les suites de l'adoption de la deuxième génération du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, adopté en 2007. Plusieurs règlements intérimaires ont donc dû être appliqués afin de s'assurer de la conformité au schéma. Le présent document correspond donc à la deuxième génération de plans d'urbanisme pour la Ville.

2.3. Démarche de révision

Le deuxième plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour a été élaboré dans le cadre d'une large démarche participative et d'une approche axée sur la compréhension des enjeux et des potentiels du territoire.

L'approche préconisée pour la révision du plan d'urbanisme en est une axée sur la compréhension du territoire et des dynamiques présentes, permettant d'identifier ses enjeux, ses défis ainsi que ses potentiels d'aménagement et de développement.

L'ensemble de la documentation disponible a été analysée afin de connaître l'histoire de la Ville et ses principales particularités. Les données statistiques aussi ont été compilées et analysées pour comprendre l'évolution récente et future de la population et du territoire. Des visites sur le terrain ont permis de bien comprendre le territoire et ses activités en plus de valider les informations issues de la documentation. Un travail cartographique a permis de compléter les analyses et de représenter les caractéristiques propres à Bécancour.

Le plan d'urbanisme de Bécancour se structure d'une manière originale comparé à la pratique traditionnelle. Il s'ouvre directement sur les contenus de planification que sont la vision et les valeurs, les orientations et les objectifs d'aménagement et de développement du territoire.

Le portrait du milieu, qui consiste en une étape cruciale d'analyse du territoire dans le cadre d'une révision de plan d'urbanisme, est synthétisé à la section 3 du plan et présenté sous forme de fiches visuelles en annexe. La section 4 présente l'orientation et les objectifs qui en découlent, en plus des grandes vocations et identités des six (6) secteurs. La section 8 regroupe dans un plan d'action général les objectifs, les moyens de mise en œuvre et les cibles à atteindre pour l'ensemble de la ville tout en tenant compte des six (6) secteurs.



2.4. Démarche participative

Dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme, une vaste démarche participative a été mise en place afin d'intégrer, en amont, l'opinion et les préoccupations citoyennes en matière d'aménagement et de développement du territoire. Dans le but de rejoindre le plus grand nombre de personnes possible, celle-ci s'est déployée en deux activités de consultations publiques impliquant différents acteurs ainsi que par un sondage en ligne.



Atelier de discussion

La démarche participative a débuté par la tenue d'un atelier de discussion qui a eu lieu le 30 avril 2023 impliquant les élus et des représentants de différents services municipaux. Les principaux enjeux ont été identifiés et priorisés afin de définir un concept de développement préliminaire pour les 10 à 15 prochaines années.



Tournée du territoire

Le 28 mai 2023 avait lieu le deuxième exercice de consultation, soit la Tournée du territoire. Une équipe d'animateurs a parcouru les différents secteurs de la ville à bord du trolley municipal afin d'aller à la rencontre de la population, des groupes communautaires, des associations diverses et des acteurs clés du milieu. L'objectif de cette activité était d'identifier les besoins et les préoccupations de la population en matière d'aménagement du territoire. Pour l'ensemble des sites, 85 participant.e.s se sont déplacés afin de discuter avec les animateurs.



Sondage en ligne

La troisième et dernière activité de consultation a consisté en un sondage accessible en ligne du 27 octobre au 17 novembre 2023, ainsi qu'au bureau municipal en version papier. Se déployant un peu plus tard dans le processus de refonte du plan d'urbanisme, l'objectif était de connaître l'opinion des citoyen.ne.s concernant la vision, les valeurs, l'orientation et les objectifs préliminaires proposés. Au total, 257 personnes ont répondu au sondage.



En plus de la démarche de consultation, un comité de suivi formé de la direction générale, de la direction de l'urbanisme et de l'environnement, de la direction de la stratégie, des communications et du rayonnement et d'un élu a participé à toutes les étapes de la révision afin de s'assurer que le plan d'urbanisme reflète bien les intentions de la communauté en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les quinze prochaines années. Le conseil municipal a également participé à l'ensemble des étapes de l'élaboration du plan d'urbanisme, s'assurant de bien incarner sa vision au sein de cet important document de planification.

2.5. Engagement municipal

Les documents et les études soutiennent l'aménagement et la planification territoriale. Les politiques sont complémentaires aux documents légaux et manifestent un désir de favoriser le développement et le bien-être de la communauté.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bécancour met au centre de ses priorités l'aménagement écoresponsable de son territoire. Cet engagement se traduit non seulement dans l'élaboration de son plan stratégique de développement durable, mais également dans divers politiques, études et plans directeurs, touchant autant aux sphères économique, sociale, culturelle et environnementale du territoire.

CHARTER POUR UNE CROISSANCE HUMAINE ET DURABLE (2023)

Le conseil municipal de la Ville de Bécancour a adopté une *Charte pour une croissance humaine et durable* afin de confirmer sa volonté d'assurer un leadership proactif et positif dans le développement à venir. Une charte municipale est un document officiel élaboré dans le but de définir ses engagements, ses objectifs et ses actions en faveur d'une vision et de valeurs. Elle vise à guider les politiques, les projets et les décisions de la Ville pour promouvoir un équilibre entre le progrès économique, la protection de l'environnement et le bien-être social.



PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2018-2022)

Le développement durable est une approche globale de gestion intégrant un processus d'amélioration continue qui sert de cadre de référence pour que le développement soit écologiquement viable, efficace et socialement acceptable.

Depuis 2012, la Ville de Bécancour intègre cette approche du développement et pilote une démarche innovante dans laquelle le citoyen est au cœur des priorités. Cette démarche en développement durable appelée *Valeur Collective* place le citoyen et sa qualité de vie au cœur de tous les enjeux en plus de refléter les valeurs actuelles de la collectivité de Bécancour.



DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

La démarche de participation citoyenne lancée en mars 2024 traduit la volonté du conseil municipal de donner une voix à la population afin de contribuer à la croissance de la Ville de Bécancour. L'objectif de cette démarche est clair : coconstruire avec les citoyens une vision sectorielle des milieux de vie. Plusieurs actions ont été mises sur pied pour y répondre, dont la tenue de séances d'information et de cafés-causeries, la création d'un Bureau du citoyen, ainsi que la réalisation à venir d'une Politique de participation citoyenne. En présentant un tel plan d'engagement, la Ville de Bécancour avait le désir que les prochaines étapes du développement du milieu de vie bécancourois soient marquées par l'engagement des gens qui y habitent.



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2018)

La Ville de Bécancour a comme objectif d'offrir un milieu de vie de qualité respectant les principes du développement durable et reposant sur une gestion transparente à l'écoute du citoyen. Elle se définit comme une Ville responsable, innovante, engagée, inclusive et orientée vers le développement harmonieux de sa collectivité dès aujourd'hui et pour demain.

Cette politique guide les élus et les employés de la Ville de Bécancour tout en inspirant les citoyens et les différents acteurs qui travaillent au développement harmonieux et durable de la collectivité. Elle leur permet de se responsabiliser et de respecter les principes établis. La Ville de Bécancour s'inspire de cette politique pour sa gouvernance ainsi que dans son processus décisionnel.



PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2024)

Dans l'objectif de bien planifier sa croissance, la Ville se dote d'un plan directeur des parcs et des espaces verts. Ce plan a pour but de fournir un outil de planification permettant de dresser un état des lieux ainsi que d'identifier et de hiérarchiser une série d'actions à mettre en œuvre. Le but est d'orienter les actions requises par la Ville pour l'entretien et la bonification de son réseau de parcs et d'espaces verts dans un horizon de 10 ans.

PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE (2024)

Dans une vision de développement durable, la Ville de Bécancour cherche à améliorer l'offre en infrastructures vélo pour favoriser le transport actif, le récréotourisme et le cyclotourisme sur son territoire. Elle souhaite ainsi se doter d'un plan de développement et d'aménagement du réseau cyclable. Ce plan permet d'outiller la Ville de Bécancour afin de se distinguer et se positionner dans l'ensemble du réseau cyclable québécois.

POLITIQUE DES AÎNÉS ET PLAN D'ACTION (2021-2024)

Il y a déjà quelques années, la Ville de Bécancour s'engageait auprès des aînés par l'entremise de sa première politique des aînés et de sa démarche Municipalité amie des aînés. La courbe démographique de Bécancour suit les mêmes tendances qu'à l'échelle provinciale : une population vieillissante, mais tout de même active et impliquée. En renouvelant sa politique des aînés, la Ville confirme sa volonté de maintenir et créer un milieu de vie animé et inclusif, dans lequel les aînés sont en mesure d'évoluer et de s'accomplir, dans un cadre adapté, sécuritaire et valorisant. La démarche de la Ville s'inscrit en cohérence avec la vision de la MRC, qui vise l'établissement d'une société pour tous les âges.



POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET PLAN D'ACTION (À VENIR)

En renouvelant sa politique familiale, la Ville de Bécancour réitère sa volonté de placer les intérêts des familles au cœur de ses préoccupations en se dotant d'une vision qui contribuera à améliorer la qualité de vie des familles favorisant ainsi leur épanouissement et leur bien-être. La Ville entend ainsi créer un milieu de vie adapté aux besoins spécifiques et évolutifs des familles en leur offrant des services de qualité. Par le fait même, la politique familiale devient un cadre de référence visant à guider l'intervention municipale en matière de famille.

3.

TERRITOIRE EN BREF : CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX



Cette troisième section présente un résumé du portrait du territoire, qui est une étape essentielle à l'élaboration du plan d'urbanisme puisqu'il permet d'identifier les dynamiques territoriales ainsi que les enjeux de développement et d'aménagement. L'ensemble du portrait du milieu est annexé sous forme de fiches synthèses et visuelles au plan d'urbanisme. Il présente des données pour l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour ainsi que pour chacun des six secteurs la composant.

3.1. Territoire et climat

Géographie bécancouroise

La Ville de Bécancour se situe sur la rive sud du fleuve dans la plaine du Saint-Laurent, plus précisément dans la région du Centre-du-Québec. Avec une superficie de 495 km², dont 439 terrestres, elle se trouve parmi les villes les plus étendues de la province de Québec, prédominant également en superficie et en population au sein de la MRC de Bécancour. Officiellement créée le 17 octobre 1965, la Ville de Bécancour est le résultat de la fusion de onze (11) municipalités rurales, qui furent ensuite découpées en six (6) grands secteurs : Bécancour, Gentilly, Sainte-Angèle-de-Laval, Saint-Grégoire, Sainte-Gertrude et Précieux-Sang.

Huit (8) rivières d'importances sillonnent le vaste territoire et on y retrouve deux (2) lacs, soit le lac Saint-Paul et le lac aux Outardes. Le territoire est principalement caractérisé par un relief plat constitué en grande majorité de terres agricoles et forestières contenues à l'intérieur de la zone agricole permanente. Les zones à fortes pentes (5 à 10 % et plus de 10 %) sont limitées aux escarpements de terrasses et aux berges des rivières Bécancour et Gentilly. Par sa proximité au fleuve Saint-Laurent, ses nombreuses rivières, ses lacs, ses boisés et son vaste territoire agricole, Bécancour offre un environnement naturel d'une grande richesse participant à la création de milieux de vie de qualité pour l'ensemble de la population. Un réseau cyclable permet de sillonner le territoire et connecte presque l'entièreté des périmètres urbains.

Une portion de son territoire est stratégiquement positionnée à la jonction des axes autoroutiers. En plus du vaste réseau routier régional et local, une ligne du chemin de fer du Canadien National permet de relier le Parc industriel et portuaire de Bécancour à la ligne principale située plus au sud. De plus, le Port de Bécancour permet d'accueillir des bateaux requérant une bonne profondeur d'eau, et ce, à l'année.

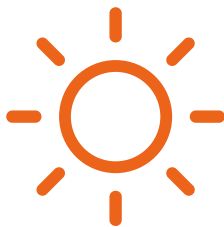
Quelques données sur les changements climatiques

Les changements climatiques se traduisent généralement par une hausse des températures, une hausse des précipitations extrêmes, une diminution du couvert de neige et de glace ainsi qu'une diminution hydrique pour la végétation.

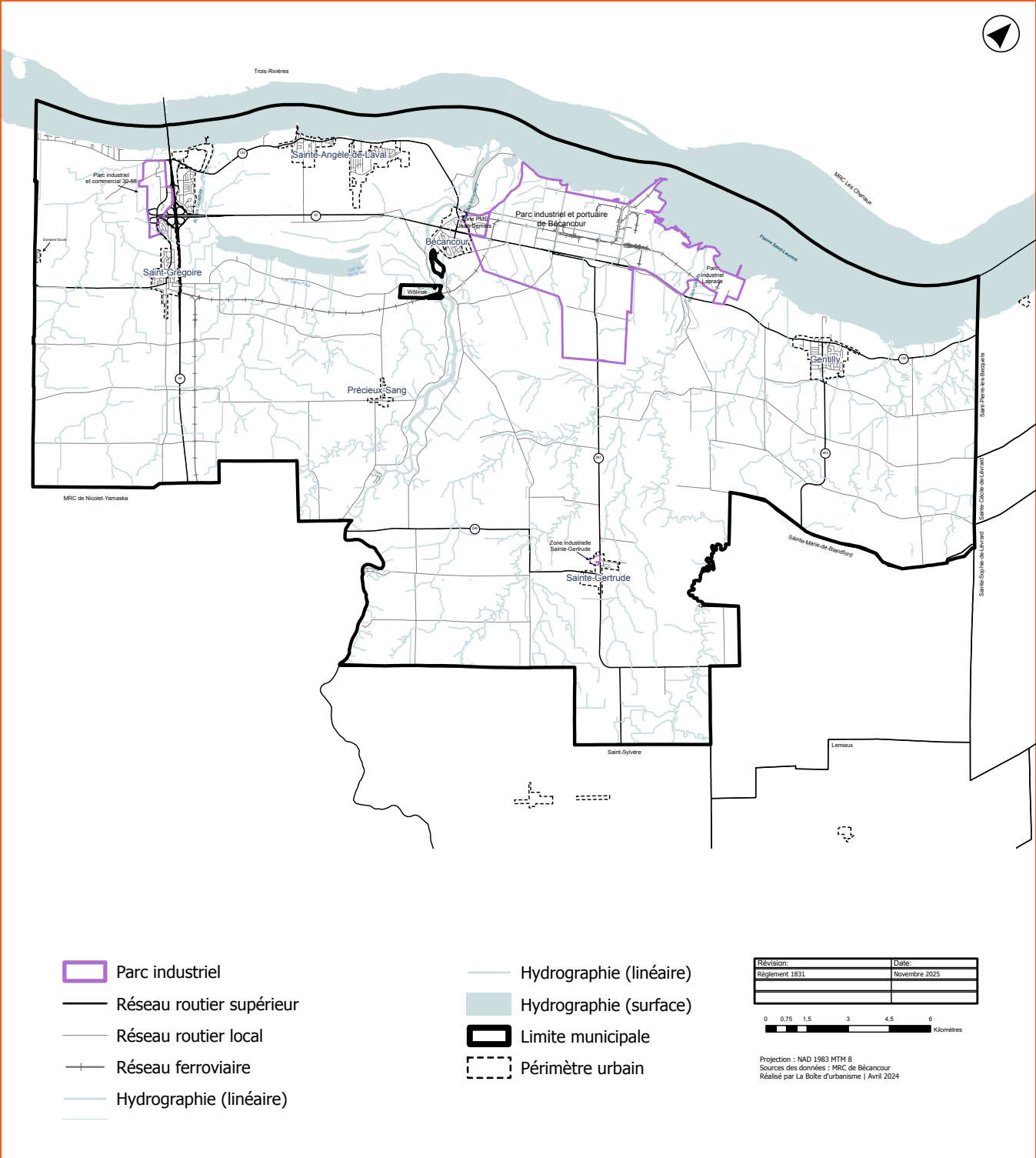
Ils ont comme impacts sur l'environnement une hausse des événements climatiques extrêmes (feux, orages, tempêtes, pluies fortes), une hausse de la fréquence des inondations, une augmentation des périodes de chaleur et sans pluie ainsi qu'une diminution de la biodiversité.

Selon le scénario d'émissions élevées de Données climatiques (2023), la température annuelle moyenne entre 1971 et 2000 était de 4,9°C. Selon les projections, la température annuelle moyenne pour la Ville de Bécancour et sa région pourrait augmenter jusqu'à 7,7°C pour la période de 2021 à 2050. Le scénario d'émissions élevées prévoit également une hausse continue des précipitations annuelles moyennes, pouvant augmenter jusqu'à 15 % pour la période de 2051 à 2080.

L'ensemble de ces changements amènent des conséquences dans la gestion municipale qui peuvent se traduire par notamment des problèmes de gestion des eaux de pluie, une augmentation des espèces exotiques envahissantes (EEE), une diminution des revenus en tourisme ainsi qu'une hausse des frais pour la mise à niveau et l'entretien des infrastructures publiques.



Plan 1 : Principales composantes du territoire
Plan d'urbanisme
numéro 1765



3.2. Grandes périodes de développement

Les grandes périodes de développement du territoire permettent de comprendre et d'identifier les principales composantes structurantes et identitaires du territoire bécancourois*.

* Pour consulter les sources historiques, voir la bibliographie.

Territoire autochtone (Avant 1627)

La présence humaine dans la vallée du Saint-Laurent remonte à 8 500 ans. Les fouilles dans la région de la MRC de Bécancour suggèrent une occupation autochtone depuis 6 000 ans. Au XVI^e siècle, les Iroquoiens occupaient la vallée du Saint-Laurent, mais ils avaient quitté quand Champlain est arrivé au XVII^e siècle. À cette époque, le territoire était utilisé pour la chasse et la pêche par divers peuples autochtones, notamment les Algonquins.

Début de l'occupation du territoire (1680 - 1760)

Une première chapelle est construite sur l'île Montesson et Pierre Robineau devient le premier seigneur résidant. Il achète la seigneurie de Bécancour en bordure du fleuve et s'allie aux Abénaquis, qui reçoivent une partie du terrain. Les activités de chasse et de pêche demeurent importantes, mais le défrichement des terres riveraines s'accroît, avec l'apparition de moulins et de chemins comme le Chemin du Roy. En 1729, les Abénaquis quittent l'île Montesson pour s'établir à l'emplacement actuel de Wôlinak et en 1748, une nouvelle église est construite à Bécancour, marquant le début de la formation du village. Plus à l'ouest, la région est moins développée jusqu'à l'arrivée des Acadiens déportés en 1755, qui s'établissent près du lac Saint-Paul et de la rivière Godefroy pour former le village de Saint-Grégoire.

Colonisation vers l'intérieur des terres (1830 - 1875)

La colonisation des terres intérieures commence vers 1830 et s'intensifie vers 1850, surtout dans les cantons au sud de la MRC de Bécancour. La *New Road* (route des Pionniers) facilite cette expansion vers les Bois-Francs. L'exploitation forestière dynamise l'économie avec les moulins et la coupe de bois sur le territoire. Le premier chemin de fer, appartenant au Grand-Tronc, relie Arthabaska à Sainte-Angèle-de-Laval à partir de 1864, favorisant le développement de cette dernière. L'abolition du système seigneurial et l'érection civile de plusieurs paroisses et villages formant aujourd'hui la Ville de Bécancour, marquent cette période.

1627

1760

1680

1830

Premier découpage : les seigneuries (1627 - 1680)

La France colonise le territoire qui deviendra la Nouvelle-France au XVII^e siècle et met en place un système seigneurial le long du fleuve Saint-Laurent. La colonisation était lente pour plusieurs raisons : les seigneurs étaient davantage investis dans des activités militaires ou commerciales à Trois-Rivières que dans le développement de leurs terres, et la crainte des attaques iroquoises a retardé l'établissement des premiers colons. Malgré cela, une mission jésuite est établie en 1669 pour convertir les Abénaquis qui s'établissent dans la région. À partir de 1680, d'autres communautés abénaquises arrivent pour échapper aux persécutions anglaises. Les Abénaquis, les Français et les Acadiens s'allient plus tard contre les Anglais et les Iroquois.

Après la Conquête : les cantons (1760 - 1830)

Après la conquête anglaise en 1760, les territoires non concédés sont divisés en cantons. Le développement des cantons du Centre-du-Québec commence surtout à partir de la moitié du XIX^e siècle. Les territoires seigneuriaux se développent grâce à la mise en culture des terres plus au sud. Ce déplacement vers l'agriculture s'inscrit dans les suites du passage de la traite des fourrures aux mains des Anglais. Des paroisses et des villages comme Saint-Grégoire et Gentilly se forment. En 1774, le Moulin Michel est construit dans le secteur de Gentilly.



1875

Âge d'or du développement (1875 - 1940)

Le mouvement de colonisation des cantons se termine vers 1875, mais la population du Centre-du-Québec continue d'augmenter. Après une crise économique au début de cette période, l'industrialisation du pays apporte une prospérité marquée. Pour contrer la concurrence du marché de l'Ouest canadien en matière de production de céréales, la région du Centre-du-Québec se spécialise dans la production laitière. Trois nouveaux parcours ferroviaires sont établis dans la région de Bécancour, facilitant les échanges commerciaux et l'exportation des ressources vers les grands centres. À partir de ce moment, on voit naître sur le territoire différentes municipalités et paroisses ainsi que plusieurs manufactures.

Époque moderne (1940 - 1980)

La crise de 1929 marque la fin de l'âge d'or de l'exploitation forestière. Les chemins de fer sont démantelés, mais le gouvernement provincial investit dans le réseau routier, rendant le territoire de la MRC et de la Ville de Bécancour plus accessible avec la construction de l'autoroute 20, de la route 55 et du pont Laviolette dans les années 1960. Cependant, la proximité accrue avec Trois-Rivières affecte négativement le commerce local. En 1962, un projet de sidérurgie amène le gouvernement à exproprier des terrains pour créer, sur la rive sud en face de Trois-Rivières, un grand parc industriel. En 1965, la Ville de Bécancour est créée en vue de la construction du projet sidérurgique, nécessitant la fusion des onze (11) municipalités qui composent aujourd'hui le territoire de la Ville de Bécancour. Malgré l'abandon de ce projet, le gouvernement du Québec a décidé d'utiliser ce site afin d'y implanter un parc industriel provincial sous la gestion d'une société d'État. La fusion municipale laisse en héritage six (6) secteurs diversifiés ainsi qu'un pôle économique majeur pour le développement de la Ville et pour le Québec.

1940

Période contemporaine (1980 -)

La période contemporaine est caractérisée par une volonté de valoriser le territoire et de nouvelles stratégies d'organisation spatiale, impulsées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) adoptée en 1979. En 1997, la région du Centre-du-Québec est constituée, détachée de la Mauricie. Des projets de valorisation du territoire voient le jour, comme le parc régional de la rivière Gentilly et le parc écologique Godefroy. Des efforts de préservation du patrimoine architectural sont également entrepris, avec la restauration du moulin Michel en 1989. Sur le plan économique, le parc industriel de Bécancour prend de l'ampleur, jouant un rôle de plus en plus crucial à l'échelle provinciale. La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour se tourne vers la filière batterie, avec un développement annoncé en 2023, qui stimulera de manière importante l'emploi et la croissance démographique de la région pour les années à venir.

1980



3.3. Constats démographiques

Population

La Ville de Bécancour regroupe 13 561 personnes sur son territoire, selon les données du Recensement de Statistique Canada en 2021. Le décret de population 2024 du Gouvernement du Québec calcule 14 438 habitants pour la Ville de Bécancour. Depuis 2001, la population a connu une croissance de 22 % et, avec le développement de la filière batterie, l'augmentation de la population accélérera.

Dans ses projections, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit une population de 16 728 en 2041, soit une augmentation de 23 % calculée sur 20 ans. Or, avec l'arrivée prochaine de travailleurs et selon une captation possible de l'ordre de 50 % de ceux-ci qui pourraient habiter à Bécancour, les projections de l'ISQ seraient atteintes très rapidement. En effet, dès 2027, la Ville de Bécancour pourrait accueillir 17 800 personnes, correspondant à une augmentation de 16,3 % par rapport au décret gouvernemental de 2024 en seulement trois ans.

Tableau 1. Projection de population tenant compte de l'arrivée de travailleurs de la filière batterie pour 2027

2400	1200	2640	17 800
Nombre de travailleurs estimé pour 2027 selon Investissement Québec	Nombre de travailleurs selon l'hypothèse de captation de 50 % vivant à Bécancour	Nombre de personnes supplémentaires selon 2.2 personnes par ménage	Population totale prévue pour 2027, additionnée au décret 2024 et comprenant : • L'augmentation de personnes due à l'arrivée de travailleurs • Les augmentations projetées par l'ISQ de 2024 à 2027

Ménages

Cette croissance de la population est aussi accompagnée d'une augmentation des ménages. En 2021, le nombre de ménages habitant la Ville de Bécancour était de 6035 selon les données de Statistique Canada. L'ISQ prévoit, dans ses projections pour 2041, une augmentation de 22 %, soit de 1288 ménages.

La projection de l'ISQ est un indicateur du nombre d'unités de logement requis pour accueillir de nouveaux résidents, mais qui se trouvent nettement en deçà des projections tenant compte du nombre de travailleurs pouvant s'établir à Bécancour dans le cadre du développement de la filière batterie.

En utilisant la donnée de Statistique Canada du Recensement de 2021 qui établit le nombre de personnes par ménage à 2,2 personnes et en l'appliquant à la population estimée pour 2027, soit 17 800 habitants, nous pouvons estimer un nombre total de ménages de 8090 en 2027. En soustrayant le nombre de ménages prévu par l'ISQ en 2024 (6545) au nombre de ménages estimé en 2027 (8090), nous pouvons obtenir un nombre hypothétique de ménages supplémentaires entre 2024 et 2027. Ainsi, Bécancour pourrait accueillir 2364 ménages en seulement trois (3) ans.

Tableau 2. Projection de ménages tenant compte de l'arrivée de travailleurs de la filière batterie pour 2027

17 800	2,2	8090	2364
Population totale estimée pour 2027	Nombre de personnes par ménage, selon le Recensement de Statistique Canada 2021	Nombre de ménages total estimés pour 2027	Nombre de ménages supplémentaires, selon le nombre estimé par ISQ pour 2024 (6545)

Âge de la population

Avec un âge médian de 44 ans, la population de Bécancour est un peu moins vieillissante que la population de l'ensemble de la MRC de Bécancour, qui a un âge médian de 47 ans. (Recensement 2021 de Statistique Canada).

Selon le Recensement 2021 de Statistique Canada, les secteurs ayant la plus grande proportion d'habitants de 65 ans et plus sont Saint-Grégoire (30 %), Gentilly (28 %) et Précieux-Sang (23 %). Des résidences privées pour aînés (RPA) sont présentes dans ces trois (3) secteurs, ce qui pourrait expliquer ces proportions plus élevées. On compte à Saint-Grégoire 291 unités, à Gentilly 48 unités et à Précieux-Sang 65 unités, selon le rôle d'évaluation de 2024. La proportion d'habitants de 65 ans et plus des autres secteurs se situe entre 19 % et 22 %, proportion au Recensement 2021 qui se colle à celle de l'ensemble de la province de Québec qui est de 21 %.

De plus, au niveau des cohortes d'âges des plus jeunes (0 à 14 ans), on observe une présence un peu plus grande dans la Ville de Bécancour (17 %) comparé à la moyenne régionale (16 %).

Types de logements

La grande majorité des ménages sont propriétaires (78 %) et la typologie de logements la plus répandue est la maison unifamiliale isolée (76 %). En deuxième position, toujours selon les données de Statistique Canada au Recensement 2021, ce sont les appartements dans un immeuble de moins de 5 logements avec 15 % des typologies de logements.

Logements créés

En ordre décroissant, les secteurs de la Ville de Bécancour les plus peuplés en termes de population et du nombre de ménages sont : Saint-Grégoire, Gentilly, Sainte-Angèle-de-Laval, Bécancour, Sainte-Gertrude et Précieux-Sang.

De 2001 à 2023, c'est le secteur Saint-Grégoire qui a connu la plus forte augmentation du nombre de logements créés, suivi des secteurs

de Sainte-Angèle-de-Laval, Bécancour, Gentilly, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude. Au total, en un peu plus de 20 ans, 2136 logements ont été construits.

Avec l'arrivée de travailleurs de la filière batterie s'établissant sur le territoire de la Ville de Bécancour, le nombre de ménages supplémentaires pourrait être équivalent en seulement trois (3) ans au nombre d'unités de logement construits dans les 20 dernières années, soit 2364 d'ici 2027.

Résidents et travailleurs

L'indice de vitalité économique (IVÉ) était en baisse de 2012 à 2018, mais connaît une hausse depuis pour atteindre les 7,3184 en 2020. Le taux de chômage est plus bas que la moyenne régionale, et les taux d'emploi, d'activité ainsi que les revenus sont plus élevés selon les données de Statistique Canada au Recensement de 2021. Avec le développement de la filière batterie, on peut s'attendre à une hausse de l'indice de vitalité économique et à un comportement similaire des taux de chômage, d'emploi et d'activité dans l'avenir.

Le lieu de résidence des personnes qui travaillent sur le territoire de la Ville de Bécancour est majoritairement Trois-Rivières, avec 36 %, suivi de près par Bécancour, avec 33 %. Selon les données de Statistique Canada du Recensement 2021, les personnes qui résident et travaillent à Bécancour représentent 40 % de la population bécancouroise.

La rétention de 50 % de travailleurs de la filière batterie, résidant à Bécancour, semble atteignable comparée au 40 % du Recensement de 2021. Surtout dans le contexte où des travailleurs souhaiteraient réduire la distance entre leur domicile et leur travail, en résidant sur la rive sud plutôt que la rive nord du fleuve.



3.4. Gestion de l'urbanisation

(Règl. 1831, art. 1.2, 2025)

En 2024, une analyse de la gestion de l'urbanisation a été effectuée pour le territoire de la ville de Bécancour à l'échelle des périmètres d'urbanisation. Le service de l'aménagement de la MRC de Bécancour a procédé à un inventaire complet des périmètres d'urbanisation afin d'y cartographier les espaces vacants disponibles. En juin 2025, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Bécancour a procédé à la mise à jour de ces espaces en fonction des permis de construction émis. Les espaces disponibles à l'intérieur des périmètres urbains ont donc été répartis en 4 catégories : les espaces prioritaires d'aménagement, les espaces de consolidation, les zones de réserve de type 1 et les zones de réserve de type 2. On retrouve ces plans à la fin de la présente section.

Il est important de noter que cette catégorisation des espaces vacants ne tient pas compte des contraintes naturelles ou anthropiques pouvant affecter le potentiel de développement.

Espaces prioritaires d'aménagement

Les espaces prioritaires d'aménagement sont constitués d'un ou plusieurs lots vacants de grandes dimensions propices à accueillir de nouveaux développements urbains. Ces espaces sont les premiers à être destinés au développement. La majorité de ces espaces sont situés à proximité de voies publiques et des infrastructures en place permettant ainsi de faciliter leur développement.

Espaces de consolidation

Les espaces de consolidation représentent des espaces vacants à l'intérieur d'espaces urbains construits. Ces lots sont majoritairement situés à proximité d'infrastructures municipales existantes, ce qui réduit les ressources nécessaires à leur développement. Ainsi, ces espaces joueront un rôle clé dans la densification des milieux bâtis et seront donc d'une importance capitale pour l'évolution des périmètres urbains.

Zones de réserve

Pour assurer une évolution harmonieuse et planifiée au fil du temps, des zones de réserve ont été ajoutées dans les secteurs de Bécancour et de Sainte-Angèle. Ces zones délimitent des secteurs à l'intérieur desquels le développement urbain et le prolongement de rues ne sont pas autorisés afin d'assurer une cohérence dans le développement. Ces zones de réserve sont réparties en deux catégories : Zones de réserve de type 1 et Zones de réserve de type 2.

Zones de réserve de type 1

Les zones de réserve de type 1 [ZR-1] proviennent du schéma d'aménagement et de développement de la MRC et sont donc encadrées par des normes présentes au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC. Ces zones peuvent être modifiées en espace prioritaire d'aménagement. Ce changement requiert une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé pour lequel la municipalité doit faire la démonstration :

- qu'au moins 70 % des espaces prioritaires d'aménagement et des espaces de consolidation ont été comblés ou que les espaces demeurés vacants ne sont pas constructibles;

- que le mécanisme ne s'applique qu'à la superficie nécessaire sur un horizon de planification de 15 ans. La superficie restante devra demeurer en zone de réserve.
- que le mécanisme ne s'applique qu'aux secteurs contigus à ceux déjà bâtis et desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout, si applicable;

La municipalité devra également présenter à la MRC une proposition d'aménagement détaillée comprenant, entre autres : les usages autorisés, le tracé des rues et la forme du lotissement ainsi que les normes d'aménagement des terrains et de construction des bâtiments.

Mécanisme de transfert

Un mécanisme de transfert est également mis en place pour permettre de modifier une zone de réserve en espace prioritaire d'aménagement sans toutefois augmenter la superficie des espaces prioritaires d'aménagement. Ce mécanisme devra être utilisé avec réserve pour, entre autres, régler des problèmes liés à la spéculation foncière, des problèmes d'incompatibilité d'usages ou encore pour optimiser ou consolider les réseaux d'infrastructures routières, d'aqueduc ou d'égout. Ainsi, une portion d'une zone de réserve pourra être intégrée à l'espace prioritaire d'aménagement, à la condition que la municipalité adopte un règlement de modification à ses règlements d'urbanisme et qu'elle obtienne, de la MRC, un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé. L'échange de superficie d'une zone de réserve contre un espace prioritaire d'aménagement, à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation d'une même municipalité, est autorisé aux conditions suivantes :

- les espaces échangés doivent avoir un potentiel minimal de logements équivalent;
- la zone échangée devra s'inscrire en continuité avec la trame urbaine existante et doit permettre un développement concentré et non linéaire;
- la municipalité devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'empêcher le développement des activités urbaines dans la nouvelle zone de réserve, en conformité avec les dispositions prévues au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- la MRC devra transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la cartographie à jour de l'échange demandé par la municipalité.

La Ville devra également présenter à la MRC une proposition d'aménagement détaillée comprenant, entre autres : les usages autorisés, le tracé des rues et la forme du lotissement ainsi que les normes d'aménagement des terrains et de construction des bâtiments. À défaut de satisfaire aux conditions énumérées ci-dessus, toute autre modification à une zone de réserve devra être assujettie à une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé.

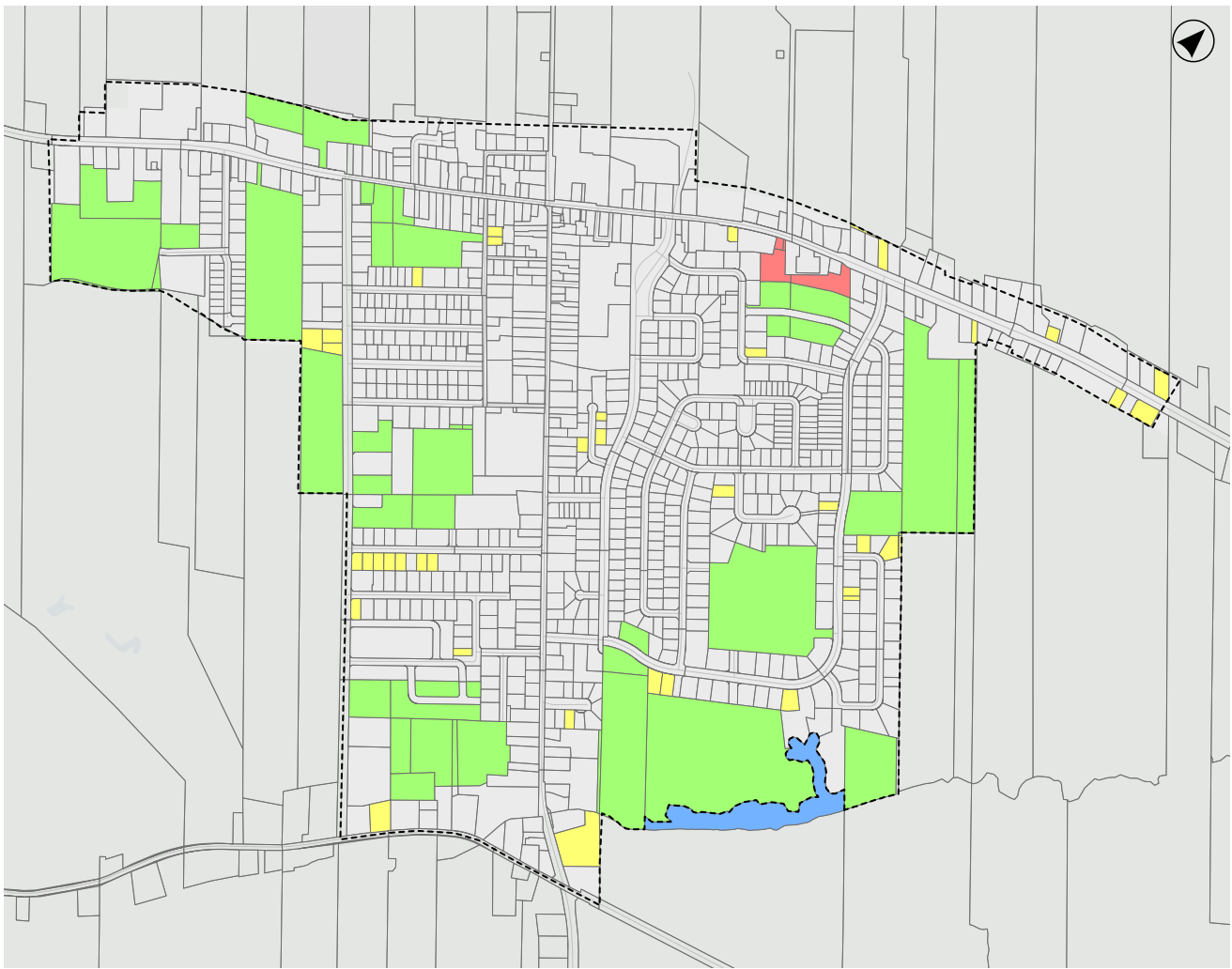
Zones de réserve de type 2

Les zones de réserve de type 2 [ZR-2] sont d'ordre municipal et ne découlent donc pas du schéma d'aménagement de la MRC. Toutefois, celles-ci servent aux mêmes objectifs que les zones de réserve de type 1, c'est-à-dire hiérarchiser le développement urbain et assurer une cohérence dans le temps.

Tout comme pour les zones de réserve de type 1 [ZR-1], un seuil de 70 % des espaces prioritaires d'aménagement devront être développés avant de pouvoir lever cette zone de réserve. Ces espaces peuvent également être retirés ou déplacés sur acceptation d'une demande de modification réglementaire ou à la demande du conseil municipal.

Plan 2 : Gestion de l'urbanisation
Secteur Gentilly

Plan d'urbanisme
numéro 1765



- Espaces de consolidation
- Espaces prioritaires d'aménagement
- Espaces vacants à des fins commerciales
- Conservation
- Hydrographie
- Périmètre urbain

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025

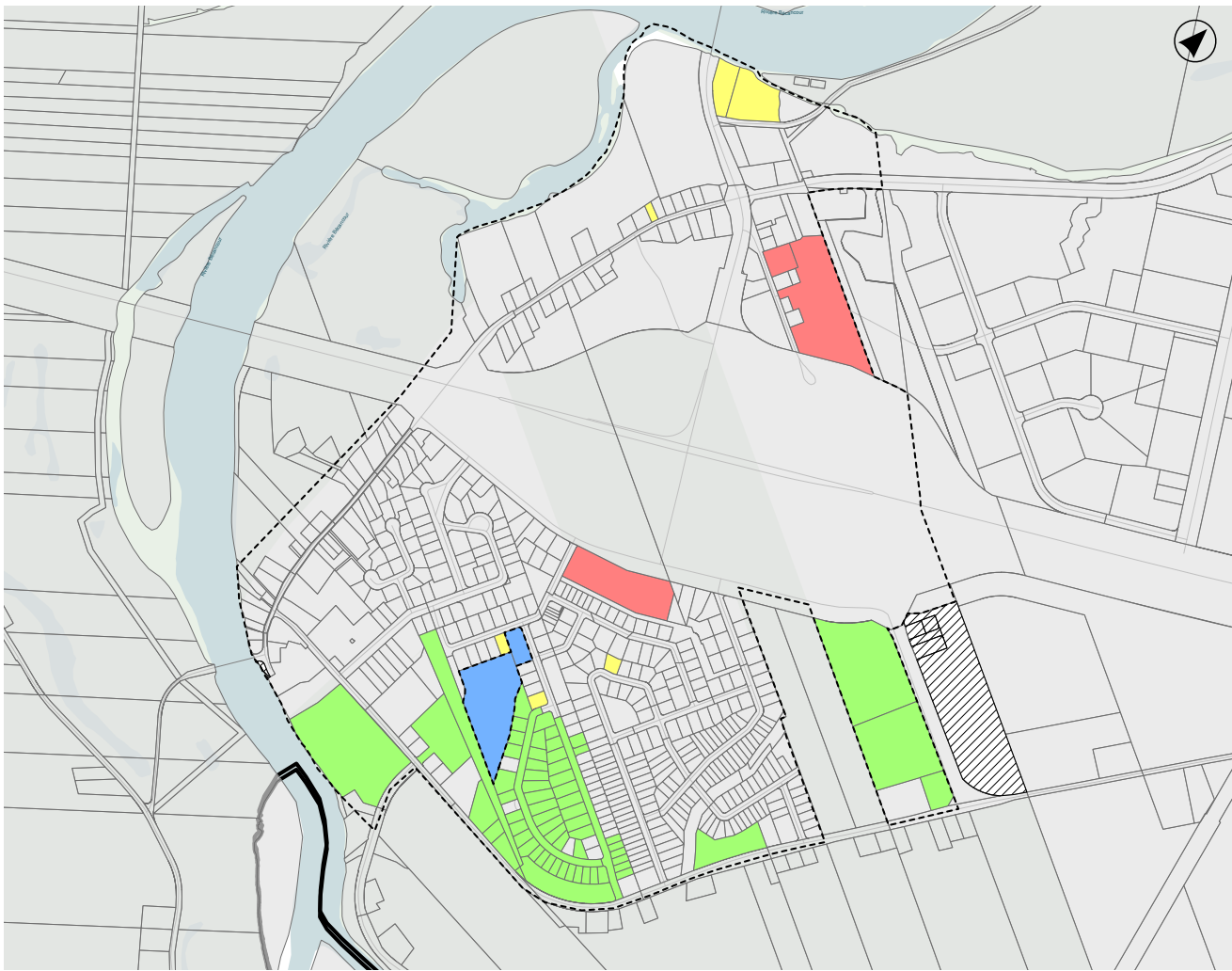
00.050.10.20.30.40

Kilomètres

Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour, Ville de Bécancour
Réalisé par William Gélinas | juin 2025

Plan 2 : Gestion de l'urbanisation
Secteur Bécancour

Plan d'urbanisme
numéro 1765



- Espaces de consolidation
- Espaces prioritaires d'aménagement
- Espaces vacants à des fins commerciales
- Zone de réserve de type 2
- Conservation
- Hydrographie
- Périmètre urbain

Révision	Date
Règlement 1831	Novembre 2025

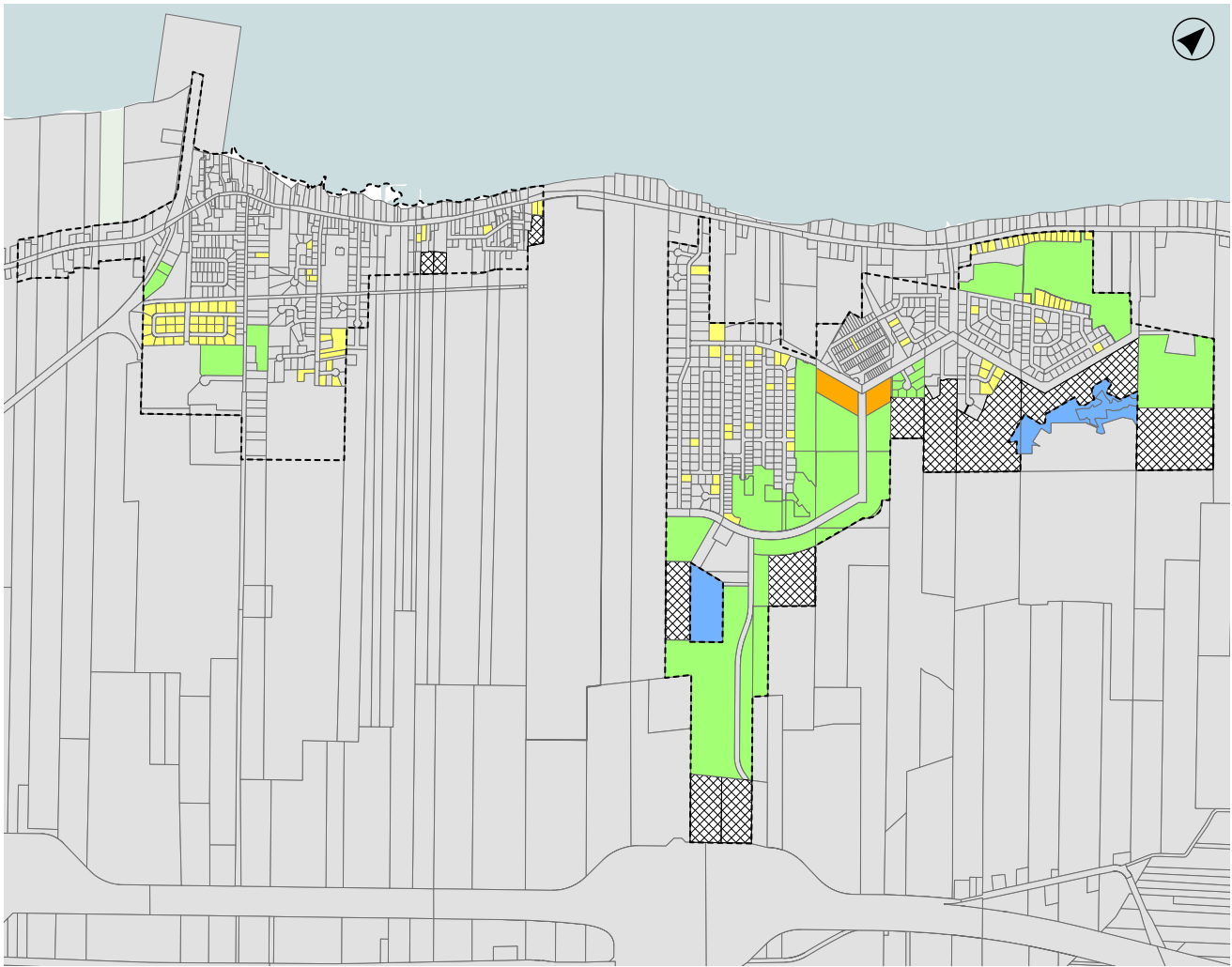
00.050.10.20.30.40

Kilomètres

Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour, Ville de Bécancour
Réalisé par William Gélinas | juin 2025

Plan 2 : Gestion de l'urbanisation
Secteur Sainte-Angèle

Plan d'urbanisme
numéro 1765



- Espaces de consolidation
- Espaces prioritaires d'aménagement
- Espaces prioritaires à des fins de mixité
- Zone de réserve de type 1
- Conservation
- Hydrographie
- Périmètre urbain

Révision	Date
Règlement 1831	Novembre 2025

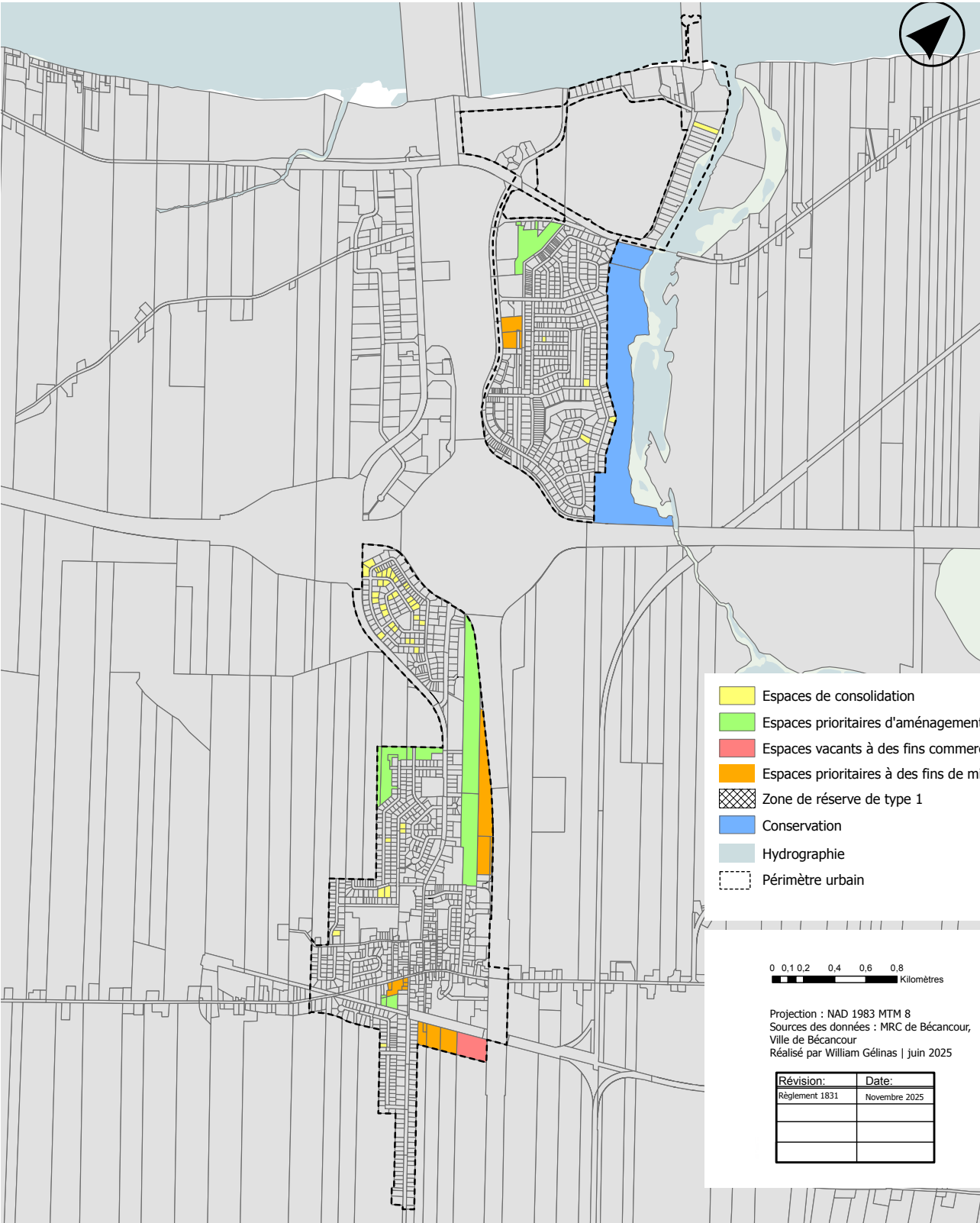
00.10.20.40.60.80

Kilomètres

Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour, Ville de Bécancour
Réalisé par William Gélinas | juin 2025

Plan 2 : Gestion de l'urbanisation
Secteur Saint-Grégoire

Plan d'urbanisme
numéro 1765



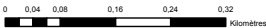
Plan 2 : Gestion de l'urbanisation
Secteur Sainte-Gertrude

Plan d'urbanisme
numéro 1765



- Espaces de consolidation
- Espaces prioritaires d'aménagement
- Périmètre urbain

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025



Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour, Ville de Bécancour
Réalisé par William Gélinas | juin 2025

Plan 2 : Gestion de l'urbanisation
Secteur Précieux-Sang

Plan d'urbanisme
numéro 1765



- Espaces de consolidation
- Espaces vacants à des fins commerciales
- Périmètre urbain

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025

00.030.060.120.180.24

Kilomètres

Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour, Ville de Bécancour
Réalisé par William Gélinas | juin 2025

3.5. Potentiel de développement

(Règl. 1831, art. 1.2, 2025)

Suivant la courbe de croissance actuelle, les périmètres d'urbanisation présentent des espaces développables qui devraient répondre aux besoins de création de logements sur un horizon d'environ 15 à 20 ans.

Gentilly

Ce secteur présente, par rapport à l'offre globale disponible à l'intérieur des limites actuelles des périmètres urbains, un grand potentiel de développement résidentiel. Une bonne partie de ces espaces, soit plus de 50 %, est vouée à du développement à court terme.

Bécancour

La majorité des espaces prioritaires d'aménagement disponibles au développement résidentiel de ce secteur sera développée en 2024-2025. La portion nouvellement ajoutée au périmètre urbain à l'est, sise en bordure de la rue Désilets, pourrait accueillir des habitations multifamiliales, des commerces, des activités institutionnelles tels que des services institutionnels, ainsi que des logements sociaux ou étudiants. La sous-affectation rurale II, située entre la limite du périmètre urbain et l'affectation industrielle lourde, est identifiée comme zone de réserve de type 2. Ce secteur possède un potentiel de développement à long terme puisqu'il est situé en zone blanche.

Sainte-Angèle-de-Laval

Ce secteur est le seul qui possède actuellement deux périmètres urbains principaux; Sainte-Angèle-de-Laval et le Plateau Laval. En prenant en compte les zones de réserve de type 1 et les portions en sous-affectation rurale II, ce secteur présente le plus fort potentiel de développement résidentiel à court, moyen et long terme. Le développement prévu au cœur du Plateau Laval devra inclure une mixité d'usages afin d'offrir des milieux de vie complets (incluant notamment des commerces de détail, commerces et services de proximité ainsi que des parcs et

espaces verts). De plus, à long terme, le secteur situé au sud du plateau Laval est destiné à accueillir un pôle récréatif structurant, intégrant des espaces verts et des infrastructures sportives. En complément, une zone à vocation commerciale est planifiée en bordure de l'autoroute 30. L'objectif est d'y permettre l'implantation d'usages compatibles avec une halte routière.

Saint-Grégoire

Le potentiel de développement résidentiel de ce secteur est concentré dans le périmètre urbain principal correspondant au village. Une bonne partie de ces espaces seront construits à court et moyen terme. Le secteur de la Seigneurie Godefroy, qui est déjà bien consolidé, présente toutefois des possibilités de densification, notamment par l'ajout de logements additionnels sur les terrains à usage unifamilial isolé. Par ailleurs, la consolidation de la zone commerciale située à l'est de l'autoroute 55, ainsi que le renforcement de l'affectation industrielle à l'ouest, contribueront également à la dynamique de développement du secteur. Pour ce qui est du périmètre urbain secondaire du Domaine Duval, il est entièrement consolidé.

Précieux-Sang

Ce secteur presque entièrement construit est déjà bien consolidé. Il offre cependant quelques possibilités de développement ponctuel.



Sainte-Gertrude

Ce secteur possède des espaces vacants disponibles au développement résidentiel, incluant une partie de la réserve foncière de la Ville. Le secteur de Sainte-Gertrude offre également un potentiel de développement au niveau de l'usage industriel léger.

Tableau 3 : Densités et nombre de logements prévus

En 2025, la MRC de Bécancour a établi des seuils de densité spécifiques pour chacun des périmètres d'urbanisation, en tenant compte des particularités contextuelles propres à chaque secteur. À partir de ces seuils et de l'inventaire des espaces disponibles, la Ville de Bécancour a estimé le nombre minimal de logements pouvant être ajoutés sur les terrains vacants dans chacun des périmètres urbains.

Cette projection s'inscrit dans une vision à long terme du développement résidentiel. Il s'agit de données de base, qui ne tiennent pas compte des projets de redéveloppement ni des initiatives de densification par ajout de logements dans les secteurs déjà urbanisés. Les données réelles pourraient donc différer au fil du temps.

Tableau 3. Densités nettes et nombre de logements potentiel à l'intérieur des périmètres urbains

Secteur	Densité brute 2023* dans les PU (log./ha)	Densité nette exigée au SADR dans les PU (log./ha)	Superficie résidentielle vacante en EPA (ha) nette	Superficie en espaces de consolidation (ha) nette	Superficie en zone de réserve (ha) nette	Nb de nouveaux log. potentiels
Gentilly	11	14	50,355	4,528	-	634
Bécancour	12,1	18	18,779	1,649	-	563
Sainte-Angèle-de-Laval	11,1	14	3,764	6,670	1,407	398
Plateau Laval	8,7	18	63,574	6,386	38,288	1921
Saint-Grégoire	15,7	18	16,178	3,744	-	526
Seigneurie Godefroy	13,8	18	3,046	0,839	-	974
Précieux-Sang	4,4	4	0	0,071	-	1
Sainte-Gertrude	6,4	6	10,815	1,543	-	62
± 231,636 ha vacants						5079

PU : Périmètre urbain

SADR : Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC

EPA : Espaces prioritaires d'aménagement

* Source : Portail gouvernemental du MAMH

3.6. Synthèse des enjeux

(Règl. 1831, art. 1.3, 2025)

Les enjeux d'aménagement découlent du portrait, mais aussi des analyses produites et des consultations menées. Les enjeux guident le processus de réflexion qui servira à proposer un plan d'action. Les six (6) enjeux qui suivent se transformeront en six (6) objectifs pour le développement et l'aménagement de l'ensemble du territoire de la ville.



Milieux de vie

- Augmentation accrue de la population et des ménages amenant des besoins variés et grandissants en logements et en services
- Optimisation des espaces disponibles à l'intérieur des périmètres urbains
- Partage d'une définition commune de ce qu'est la densification
- Desserte en services et commerces afin de contrer les fuites commerciales et répondre aux besoins grandissants
- Desserte en parcs et espaces verts
- Cohabitation entre les différents usages, infrastructures et les milieux sensibles



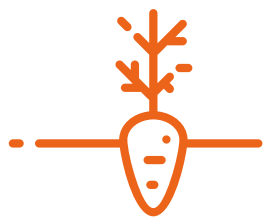
Patrimoine et attraits du territoire

- Préservation, restauration et mise en valeur du patrimoine bâti
- Intégration des nouveaux projets au paysage et au cadre bâti existant
- Amélioration et ajout d'aménagements donnant accès aux cours d'eau (fleuve, rivières et lacs)



Verdissement, changements climatiques et environnement

- Verdissement : plantation, abattage des arbres et espèces indigènes
- Conservation des milieux naturels
- Réduction des îlots de chaleur et des espaces minéralisés
- Amélioration de la gestion des eaux
- Gestion des terres d'excavation, contaminées, etc.
- Lutte aux espèces exotiques envahissantes



Agriculture

- Impact du développement urbain sur le territoire agricole
- Mise en valeur du territoire et des activités agricoles
- Accessibilité de l'agriculture de proximité
- Promotion et mise en réseau de l'agrotourisme avec d'autres attraits du territoire



Mobilité

- Sécurité des déplacements de tous les usagers : piétons, cyclistes, automobilistes, etc.
- Part modale élevée des déplacements en automobile-solo
- Interconnexion incomplète du réseau cyclable
- Desserte en transport collectif sur un vaste terrain peu densifié



Services publics à la population

- Desserte en services publics de proximité d'un vaste territoire
- Design inclusif des bâtiments et des aménagements publics
- Qualité des aménagements des espaces publics
- Gestion responsable de l'eau potable





4.



ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



Cette section du plan d'urbanisme présente, en accord avec l'énoncé de vision et les valeurs, les orientations et les objectifs d'aménagement pour les quinze prochaines années, et ce, pour l'ensemble de la ville. Elle présente aussi les grandes vocations souhaitées pour les six secteurs, en accord avec leur identité propre.

4.1. Orientation générale

Cette grande orientation s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour.



***Mettre en valeur l'identité
bécancouroise et privilégier
une croissance humaine
et durable qui contribue
à la création de milieux
de vie de qualité et
inspirants.***

4.2. Objectifs pour l'ensemble de la Ville

L'orientation générale se décline en six (6) grands objectifs, s'appliquant également à l'ensemble du territoire. Les moyens de mise en œuvre ainsi que les cibles à atteindre sont présentés à la section 8 du plan d'urbanisme dans le plan d'action.



1. Créer des milieux de vie vivants, mixtes et diversifiés

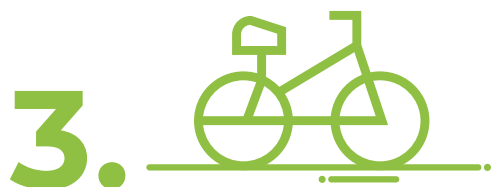
Avec le développement de la filière batterie, la population de Bécancour sera en forte croissance, tout comme l'augmentation des ménages. Cette croissance doit être accompagnée d'une offre de logements diversifiée, afin de répondre aux besoins d'une clientèle variée et être réalisée dans le respect des milieux de vie. Elle doit aussi favoriser une densification du territoire, selon une définition partagée collectivement, dans le but d'optimiser les espaces disponibles à l'intérieur des limites des périmètres urbains. Enfin, les développements futurs devront favoriser le développement de services et commerces de proximité, d'espaces verts et tenir compte d'une cohabitation harmonieuse entre les usages.



2. Planifier un développement plus vert et résilient aux changements climatiques et à l'environnement

Les changements climatiques ont des effets sur la faune et la flore, ainsi que sur les populations plus vulnérables spécialement lors d'épisode de chaleur extrême. Ils affectent également les jours de croissance des végétaux, faisant en sorte par exemple que les arbres plantés aujourd'hui doivent être bien choisis pour survivre dans le futur. Aussi, ils impactent la gestion des eaux par les infrastructures municipales. Le plan d'urbanisme prévoit des mesures de verdissement ainsi que de protection des milieux naturels pour répondre à ces enjeux diversifiés.





Rendre la mobilité durable plus accessible et sécuritaire

La sécurité des déplacements est priorisée pour l'ensemble des usagers que ce soient les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Au niveau cyclable, la Ville de Bécancour possède un réseau en chaussée partagée et en site propre, qui ne relie cependant pas l'ensemble des secteurs et des services de base entre eux. La part des déplacements pour le travail en automobile-solo est plus grande que pour les autres types de déplacement. Cependant, la Ville souhaite favoriser et améliorer la mobilité active ainsi que le transport collectif, tout en diminuant la part modale de l'automobile-solo afin de réduire l'empreinte environnementale.



Mettre en valeur le patrimoine et les attraits du territoire

L'histoire de la Ville de Bécancour est riche et se reflète dans le paysage et l'architecture qui sont des composantes d'intérêt à préserver et à mettre en valeur. La Ville entend valoriser ses noyaux villageois et son patrimoine bâti. Aussi, l'intégration de nouveaux projets devra respecter l'unicité et les caractéristiques propres à chaque milieu de vie. Le fleuve, les rivières et les lacs sont également des territoires d'intérêt, dont les accès publics sont à améliorer.



Favoriser une agriculture dynamique et de proximité

Le territoire agricole de Bécancour est composé à la fois d'une agriculture dynamique au niveau de l'élevage et surtout des grandes cultures, en plus des activités d'acériculture et de foresterie. Conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAAQ) (RLRQ c. P-41.1), la zone verte doit être protégée. La Ville souhaite contribuer à sa vitalité et sa mise en valeur notamment en misant sur une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, ainsi que la mise en réseau de l'agrotourisme avec certaines activités récréotouristiques. De plus, à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, l'agriculture urbaine sera favorisée.



Bonifier les services publics à la population

Le territoire de la Ville de Bécancour est vaste et comporte ses défis en matière de desserte en services et espaces publics. La Ville souhaite desservir adéquatement en infrastructures de proximité tous les secteurs de la ville, tout en misant sur le secteur Bécancour comme pôle pour les équipements publics à plus grand rayonnement. Le design inclusif des bâtiments et des aménagements est également au cœur des préoccupations municipales, tout comme l'aménagement des parcs et la saine gestion de l'eau potable.

4.3. Identité et vocations des six secteurs

L'identité et le rôle que joue chacun des secteurs unissent et propulsent la Ville de Bécancour dans son développement futur.

Gentilly

Pôle de desserte supralocale au niveau commercial et des services avec potentiel touristique et événementiel

Harmoniser le développement résidentiel aux qualités architecturales et paysagères du cœur villageois de Gentilly et favoriser un rapprochement avec le fleuve.

Saint-Grégoire

Porte d'entrée et pôle commercial desservant l'ensemble de la ville et ayant un rayonnement suprarégional au niveau des services

Revitaliser le cœur villageois, mettre en valeur l'histoire acadienne et améliorer la mobilité active entre les différents quartiers.

Consolider le développement résidentiel ainsi que les fonctions commerciales et industrielles aux abords de l'autoroute 55.

Bécancour

Au cœur de la ville, secteur offrant des services et des infrastructures publics desservant l'ensemble de la population

Mettre en valeur le cœur historique et industriel de la ville tout en s'assurant de générer un milieu de vie mixte de qualité, avec espace rassembleur et accès à la rivière.

Reconnaître l'importance du Parc industriel et portuaire et favoriser l'implantation jusqu'à sa pleine expansion.

Sainte-Angèle-de-Laval

Pôle récréotouristique à rayonnement régional, offrant une gamme de services locaux et présentant un grand potentiel de développement résidentiel

Miser sur la proximité du fleuve et mettre en valeur le cadre villageois sur le plan architectural et paysager.

S'assurer d'une diversité de logements, d'une intégration architecturale et d'une desserte adéquate en parcs, espaces verts et services publics.

Précieux-Sang

Milieu de vie au cœur d'un territoire agricole dynamique et de proximité, avec potentiel récréotouristique

Mettre en valeur le cœur villageois, sa ruralité, sa quiétude et ses installations sportives distinctes.

Sainte-Gertrude

Milieu de vie ayant un fort potentiel récréotouristique avec ses caractéristiques paysagères d'intérêt et où se côtoient activités agricoles, industrie légère et nature

Consolider le développement résidentiel tout en favorisant le maintien et la bonification des commerces de proximité ainsi que la présence d'industrie légère.



5.

CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE



Le concept d'organisation spatiale présente les composantes du territoire faisant l'objet d'une planification dans le cadre de ce plan d'urbanisme. Il traduit spatialement la vision d'avenir et surtout, les éléments de planification pouvant se situer et se représenter sur le territoire. Le plan schématique qui traduit visuellement le concept d'organisation spatiale est un outil permettant de guider la planification du territoire à travers le temps.

5. Concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale est une représentation visuelle des intentions de développement et d'aménagement qui concernent l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour.

Le territoire de la Ville de Bécancour est vaste et composé de six (6) secteurs offrant des milieux de vie diversifiés pouvant répondre aux besoins d'une clientèle variée. Dans son concept global d'organisation spatiale, la Ville représente un territoire unifié et propulsé par ses différences formant un tout. Elle souhaite d'ailleurs mieux connecter les différents secteurs entre eux, principalement par le réseau cyclable. De plus, chaque secteur joue un rôle différent dans l'ensemble unifié que forme la ville. Ces vocations sont présentées à la [section 4.3](#), et représentées sur le [Plan 3 : Concept d'organisation spatiale](#). (Règl. 1831, art. 1.2, 2025)

Il est souhaité, pour l'ensemble des noyaux villageois, de les revitaliser et mettre en valeur l'architecture des bâtiments anciens. De même, en conformité avec le schéma, la route 132 qui présente un intérêt historique, touristique et paysager, est à mettre en valeur. Plusieurs nouveaux parcs viendront bonifier les secteurs existants ainsi que les futurs. De plus, la Ville souhaite rendre plus accessibles les cours d'eau que sont le fleuve, les rivières et les lacs. Les milieux naturels seront protégés et mis en valeur, de même que le territoire agricole conformément au schéma et à la LPTAAQ (RLRQ c. P-41.1). La Ville souhaite également bonifier l'offre en transport collectif sous toutes ses formes.

Sur le plan du développement, la Ville a une intention de consolidation des périmètres urbains, avant d'ouvrir des zones de réserve à des fins résidentielles. La zone blanche, située près des périmètres urbains de Sainte-Angèle-de-Laval, ne peut pas, à court terme, et ce, conformément au schéma, accueillir l'usage résidentiel. Cependant, dès l'année 2028, cette zone blanche deviendrait le principal secteur de développement. En plus de l'usage résidentiel et de la présence d'une école primaire, ce secteur

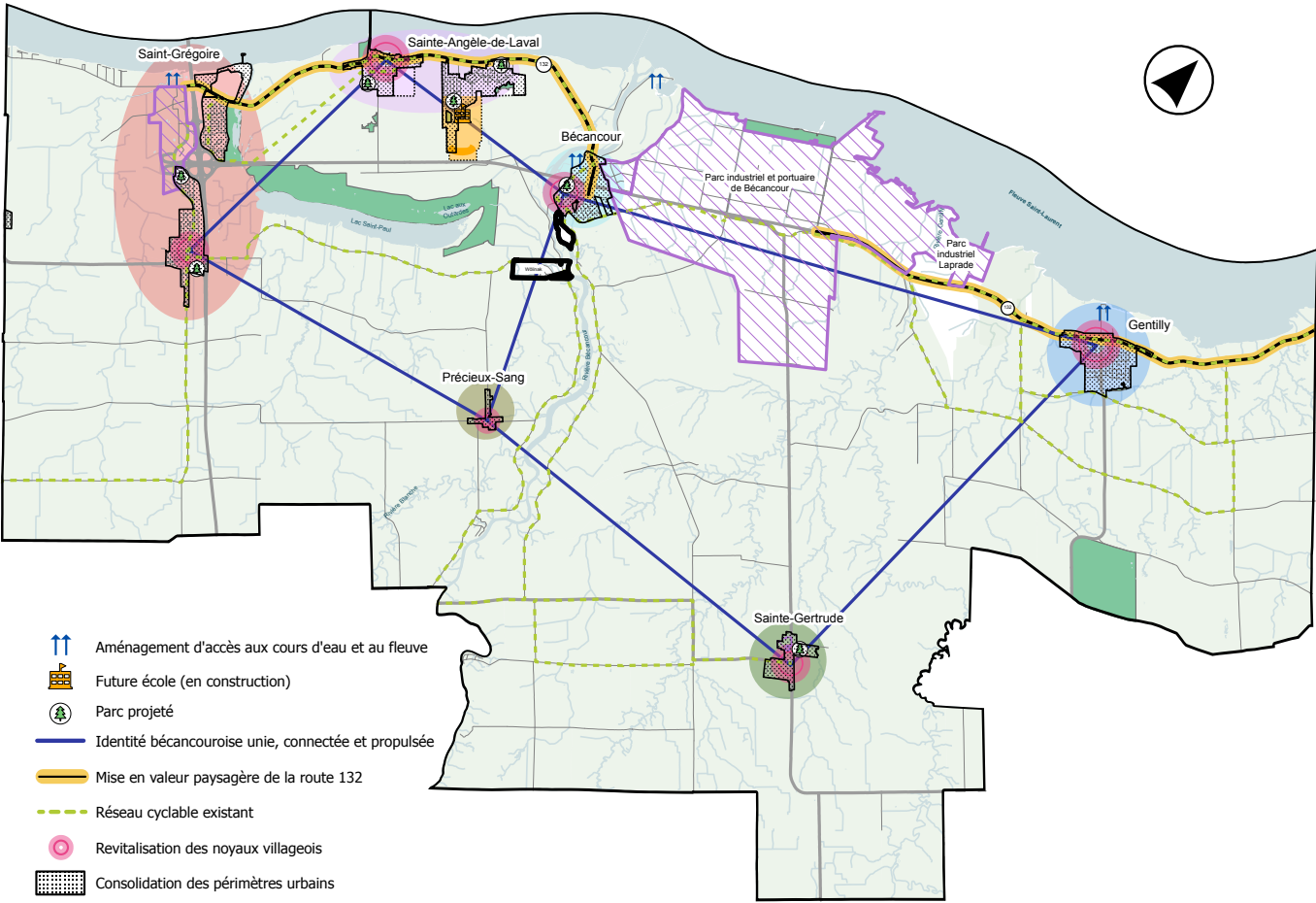
pourrait offrir des parcs et espaces verts ainsi qu'une zone offrant des commerces et services de proximité. (Règl. 1831, art. 2.1, 2025)

Enfin, le Parc industriel et portuaire de Bécancour joue un rôle structurant dans l'organisation spatiale du territoire. Conformément au schéma, son rôle est confirmé et l'implantation de nouvelles industries en lien avec la filière batterie est favorisée. Les autres zones industrielles, ainsi que le parc PME de la Ville, jouent également un rôle dans l'économie locale et sont à consolider.

Pour connaître l'ensemble des actions et cibles permettant la mise en œuvre des objectifs qui sous-tendent le plan d'organisation spatiale du territoire, consulter le plan d'action à la [section 8](#) du plan d'urbanisme.



Plan 3 : Concept d'organisation spatiale
Plan d'urbanisme
numéro 1765



- ↑↑ Aménagement d'accès aux cours d'eau et au fleuve
- 🏗 Future école (en construction)
- 🌳 Parc projeté
- Identité bécancouroise unie, connectée et propulsée
- Mise en valeur paysagère de la route 132
- Réseau cyclable existant
- 🌸 Revitalisation des noyaux villageois
- 🏘 Consolidation des périmètres urbains
- 🌿 Conservation des milieux naturels
- 🌾 Mise en valeur de la zone agricole
- 🏭 Consolidation des activités industrielles
- 👤 Zone blanche
- 📏 Limite municipale

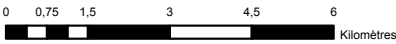
Vocation et rôle des secteurs

- 🌸 Pôle récréotouristique à rayonnement régional
- 🌊 Centre historique, industriel et de desserte en services publics
- 🌊 Pôle supralocal de services avec potentiel touristique et événementiel
- 🌸 Pôle économique suprarégional
- 🌿 Milieu de vie - Agriculture dynamique et de proximité, potentiel récréotouristique
- 🌿 Milieu de vie - Activités agricoles, industries légères et fort potentiel récréotouristique

Développement futur à planifier

- 🌸 Création d'un milieu de vie autour de l'école
- 🌸 Commerces et services de proximité

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025

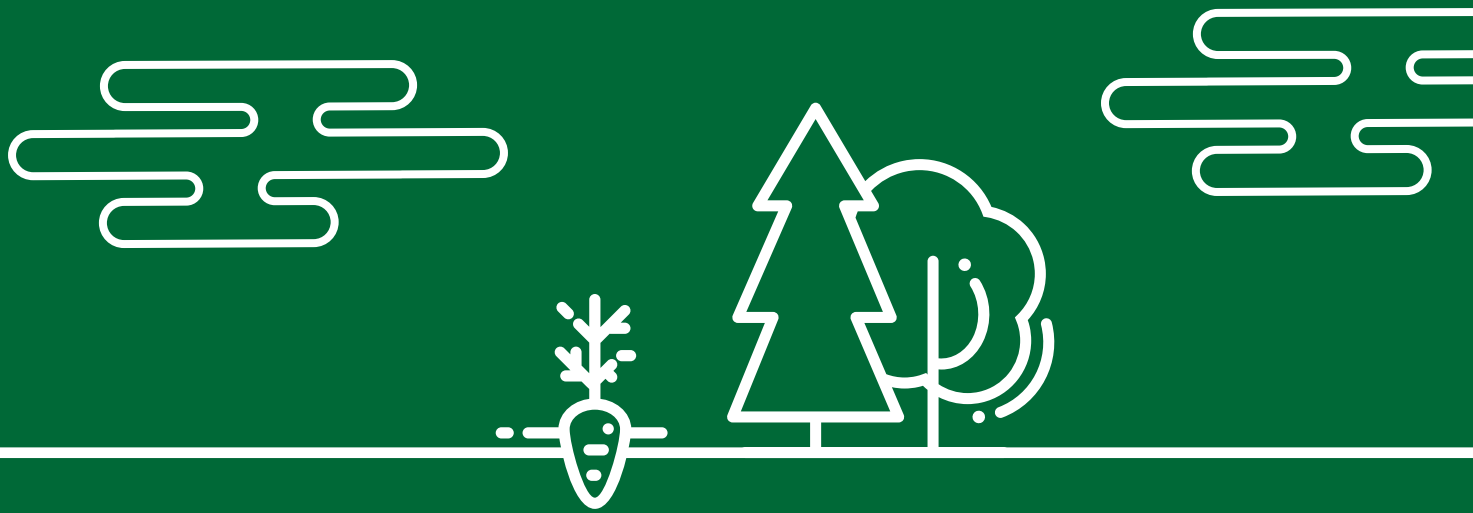


Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour
Réalisé par La Boîte d'urbanisme | Mars 2024

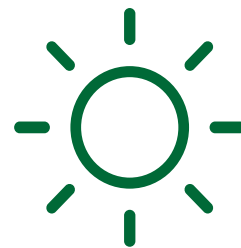
6.

_____.

**AFFECTATIONS
DU SOL**

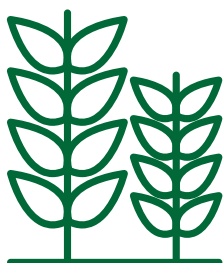


Le territoire de la Ville de Bécancour est découpé en grandes affectations du sol qui indiquent, pour chaque partie, la vocation dominante souhaitée. Elles sont en conformité avec les affectations prévues au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bécancour. Pour chacune des aires d'affectation, les usages dominants sont précisés ainsi que les usages complémentaires qui contribuent à appuyer le développement ou la pérennité des usages dominants.



6. Affectations du sol

Les affectations du sol reflètent la vision d'aménagement du territoire et expriment la vocation dominante souhaitée ainsi que les usages complémentaires. Le Plan 4 : Affectations du sol illustre la répartition des affectations sur le territoire.



Agricole [A]

L'affectation agricole s'applique au territoire assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) (RLRQ c. P-41.1). Sur le territoire de la Ville de Bécancour, l'activité agricole est dynamique. Elle correspond à des ensembles de lots où s'exercent des activités de culture du sol ou d'élevage d'animaux et comprend également les boisés de ferme lesquels peuvent contenir des érablières. Des usages complémentaires sont également permis, toutefois, ces activités ne doivent pas apporter de contraintes supplémentaires à la pratique agricole.

Usages dominants :

- Agriculture I : élevage d'animaux, incluant pisciculture.
- Agriculture II : culture du sol et des végétaux ainsi qu'acériculture.
- Exploitation forestière.

Usages complémentaires :

- Résidentiel (unifamiliale isolée) : permis en fonction des droits et privilèges reconnus par la LPTAAQ (RLRQ c. P-41.1).
- Services professionnels et personnels : associés à un usage complémentaire à l'usage résidentiel et sous certaines conditions.
- Commerces de produits agricoles (étal ou kiosque).
- Centre de conditionnement de produits agroalimentaires.
- Commerces et hébergement reliés à l'agrotourisme.
- Extraction.
- Aménagement faunique.
- Récréation extensive.
- Équipements publics II : l'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.
- Équipements publics III.
- Industries artisanales, conditionnellement à une autorisation de la CPTAQ.
- Services et équipements liés au transport, seulement pour certains lots identifiés dans le SADR.





Agroforestière [AG-F]

L'affectation agroforestière est marquée par un paysage où domine la forêt, mais où on y retrouve également de l'agriculture et du pâturage, entre autres. Les espaces agricoles présents dans cette affectation doivent être protégés. Pour ce qui est des tourbières, elles peuvent faire l'objet d'un développement par exemple pour l'exploitation de cannebergières.

Usages dominants :

- Agriculture I : élevage d'animaux, incluant pisciculture.
- Agriculture II : culture du sol et des végétaux ainsi qu'acériculture.
- Exploitation forestière.

Usages complémentaires :

- Résidentiel (unifamiliale isolée) : permis en fonction des droits et privilèges reconnus par la LPTAAQ (RLRQ c. P-41.1).
- Services professionnels et personnels : associés à un usage complémentaire à l'usage résidentiel et sous certaines conditions.
- Commerces de produits agricoles (étal ou kiosque).
- Centre de conditionnement de produits agroalimentaires.
- Commerces et hébergement reliés à l'agrotourisme.
- Extraction.
- Aménagement faunique.
- Récréation extensive.
- Équipements publics II : l'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.
- Équipements publics III.
- Industries artisanales, conditionnellement à une autorisation de la CPTAQ.



Forestière [FO]

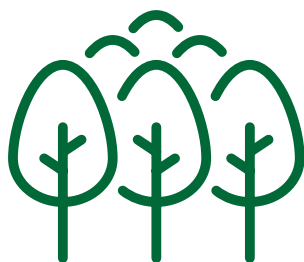
L'affectation forestière est caractérisée par l'importance de son couvert forestier. Cette affectation ne se prête toutefois pas à l'implantation de résidences, comme l'autorise l'affectation agroforestière (AG-F), en raison de la proximité de contraintes majeures.

Usages dominants :

- Exploitation forestière : un bâtiment sommaire devant servir d'abri en milieu forestier est autorisé, sous réserve du respect des trois (3) conditions suivantes :
 - a) doit être érigé sur un lot ou un ensemble de lots d'une superficie minimale de 10 hectares ;
 - b) ne doit pas être pourvu d'eau courante ;
 - c) doit être constitué d'un seul plancher d'une superficie au sol n'excédant pas 20 m².

Usages complémentaires :

- Extraction.
- Aménagement faunique.
- Récréation extensive.
- Équipements publics III.



Conservation [C]

L'affectation conservation est attribuée aux ensembles écologiques fragiles du territoire et présentant un intérêt particulier où aucune activité humaine n'est autorisée. Seules les activités visant la protection et la conservation des milieux naturels sont autorisées.

L'affectation « Conservation » se divise en trois (3) sous-affectations tenant compte des spécificités de chaque milieu à protéger. Ceux-ci correspondent à :

- La réserve écologique Léon-Provancher.
- Le parc écologique de la rivière Godefroy.
- Un bloc formé de lots appartenant à la Ville de Bécancour.
- Une portion au nord du Parc industriel et portuaire de Bécancour le long du fleuve Saint-Laurent.

Sous-affectation Conservation [C-1]

Les territoires affectés Conservation C-1 correspondent à des habitats écologiques exceptionnels où la protection intégrale est souhaitée.

Usage autorisé :

- Conservation.

Sous-affectation Conservation [C-2]

Ces milieux d'intérêt peuvent toutefois accueillir des aménagements légers favorisant la pratique d'activités récréatives et d'interprétation de la nature.

Usages autorisés :

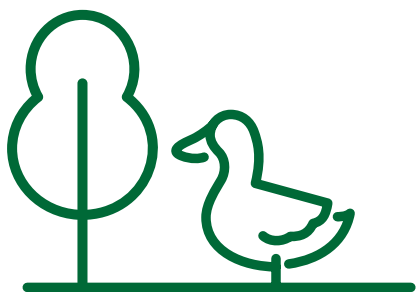
- Conservation.
- Récréation extensive.

Sous-affectation Conservation [C-3]

Cette sous-affectation, par les usages limités qui y seront permis, vise à protéger le site de captage d'eau potable situé sur les terres de la Ville de Bécancour et qui dessert le secteur de Gentilly.

Usages autorisés :

- Exploitation forestière.
- Aménagement faunique.
- Récréation extensive.
- Équipements publics II : seuls sont permis les équipements et infrastructures liés au captage de l'eau potable.



Faunique [FA]

L'affectation faunique regroupe les sites utilisés ou potentiels pour assurer le renouvellement des espèces et la protection des ressources fauniques. Il peut s'agir d'habitats pour les canards, les oiseaux migrateurs ou de frayères pour les poissons. Les actions des gouvernements et

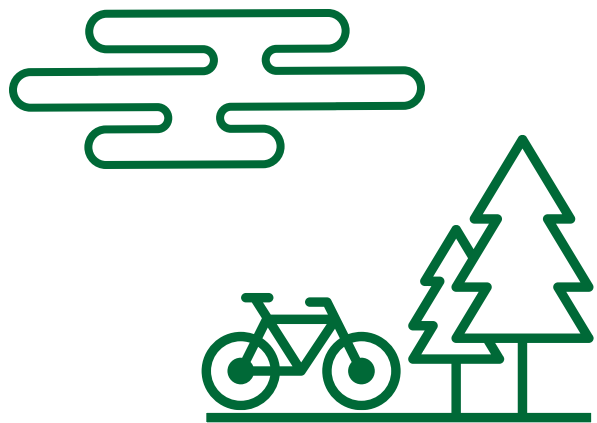
des citoyens riverains (modifications des rives) doivent être respectueuses de ces environnements qui supportent une faune riche et constituent un apport économique non négligeable.

Usage dominant :

- Aménagement faunique.

Usages complémentaires :

- Agriculture I : élevage d'animaux, incluant pisciculture.
- Agriculture II : culture du sol et des végétaux ainsi qu'acériculture.
- Extraction : seulement sur les terres publiques du domaine de l'État.
- Récréation extensive.
- Équipements publics III.



Récréative [REC]

L'affectation récréative concerne le club de golf Godefroy et le parc régional de la rivière Gentilly, dont les terrains appartiennent à la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford et à la Ville de Bécancour.

Usages dominants :

- Récréation intensive.
- Récréation extensive.
- Aménagement faunique.

Usages complémentaire :

- Équipements publics III.



Villégiature [VIL]

L'affectation villégiature se caractérise par l'utilisation à des fins résidentielles, permanentes ou saisonnières, des rives des plans d'eau. Cette affectation correspond à des territoires situés en zone agricole. Elle vise à maintenir le caractère résidentiel de faible densité et autoriser seulement les activités récréatives compatibles avec un milieu de villégiature.

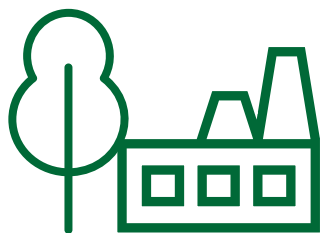
Usages dominants :

- Résidentiel.
- Services professionnels et personnels : autorisés à titre d'usages complémentaires à l'habitation et entièrement compris à l'intérieur de celle-ci.

Usages complémentaires :

- Commerces de détail : le commerce de détail est limité aux commerces de première nécessité (dépanneur).
- Commerces et hébergement reliés à l'agrotourisme.
- Récréation intensive.
- Récréation extensive.
- Équipements publics II.
- Équipements publics III.





Industrielle lourde [I-LO]

L'affectation industrielle lourde regroupe la majeure partie du Parc industriel et portuaire de Bécancour, le Parc Laprade et les terrains appartenant à Hydro-Québec où est située la centrale nucléaire.

Des dispositions particulières s'appliquent sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, tel que prévu au document complémentaire du SADR.

Usage dominant :

- Industries lourdes.
- Industries légères (uniquement autorisées à l'intérieur du lot 3540188).

(Règl. 1831, art. 3.1, 2025)

Usages complémentaires :

- Agriculture I : seules les piscicultures et les activités de transformation associées à cet usage, sans activité extérieure à l'exception de l'entreposage, sont autorisées, et ce, uniquement à l'intérieur d'un bâtiment permanent.
- Agriculture II : seule la culture en serre sans utilisation du sol est autorisée.
- Commerces agricoles.
- Commerces de détail : seuls sont autorisés les commerces de détail de type spectacle à caractère érotique.
- Exploitation forestière : seuls sont permis les équipements et infrastructures liés au captage de l'eau potable.
- Extraction.
- Aménagement faunique.
- Équipements publics II.
- Équipements publics III.
- Services et équipements liés au transport.
- Cimetière de voitures.
- Sites de déchets.
- Récupération.



Industrielle légère [I-LE]

L'affectation industrielle légère comprend des espaces identifiés à titre de « parc industriel » ou de « zones industrielles » présentant une concentration d'activités industrielles et commerciales. Elle comporte deux sous-affectations.

Sous-affectation Industrielle légère [I-LE-1] :

Usages dominants :

- Industries légères.
- Commerces de gros.

Usages complémentaires :

- Commerces agricoles.
- Centre de conditionnement de produits agroalimentaires.
- Équipements publics II.
- Équipements publics III.
- Services et équipements liés au transport.
- Récupération.

Sous-affectation Industrielle légère [I-LE-2] :

Usages dominants :

- Industries légères.
- Commerces de gros.

Usages complémentaires :

- Commerces agricoles.
- Équipements publics II.
- Équipements publics III.
- Services et équipements liés au transport.
- Récupération.



Résidentielle rurale [RU]

L'affectation résidentielle rurale est caractérisée par un milieu déstructuré où les activités agricoles sont limitées ou absentes. Le territoire visé est plus propice à l'implantation de résidences à faible densité.

Sous-affectation Rurale I [RU-1] :

Usages dominants :

- Résidentiel (habitation unifamiliale) : conformément aux droits et privilèges reconnus par la LPTAAQ (RLRQ c. P-41.1).
- Agriculture I : élevage d'animaux, incluant pisciculture (les élevages ayant une charge d'odeur supérieure à 0,8 sont interdits)
- Agriculture II : culture du sol et des végétaux ainsi qu'acériculture.
- Exploitation forestière.

Usages complémentaires :

- Commerces de produits agricoles.
- Commerces et hébergement reliés à l'agrotourisme.
- Aménagement faunique.
- Services professionnels et personnels : associés à un usage complémentaire à l'usage résidentiel et sous certaines conditions.
- Récréation extensive.
- Équipements publics II : l'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.
- Équipements publics III.

La sous-affectation rurale I est située en zone agricole désignée, c'est-à-dire en zone verte. Quant à la sous-affectation rurale II, elle est située à l'extérieur de la zone agricole désignée, c'est-à-dire en zone blanche.

Sous-affectation Rurale II [RU-2] :

Usage dominant :

- Résidentiel (habitation unifamiliale).

Pour le secteur de Bécancour, sur un terrain vacant d'une superficie minimale de 3000 mètres carrés.

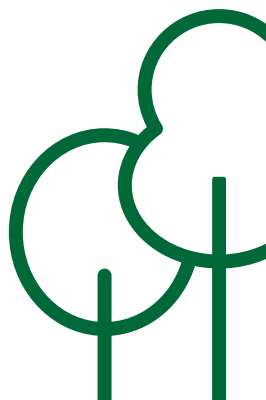
L'usage n'est pas autorisé à l'intérieur de l'affectation rurale 2A et 2B dans le secteur de Sainte-Angèle-de-Laval.

Abrogé

(Règl. 1831, art. 3.2, 2025)

Usages complémentaires :

- Agriculture I : élevage d'animaux.
- Agriculture II : culture du sol et des végétaux ainsi qu'acériculture.
- Commerces de produits agricoles.
- Commerces et hébergement reliés à l'agrotourisme.
- Activités d'extraction : autorisées sur les terres publiques du domaine de l'État.
- Aménagement faunique.
- Conservation.
- Récréation intensive.
- Récréation extensive.
- Services professionnels et personnels : associés à un usage complémentaire à l'usage résidentiel et sous certaines conditions.
- Équipements publics II.
- Équipements publics III.
- Industries artisanales.





Urbaine [URB]

L'aire d'affectation urbaine s'applique à l'intérieur des limites des périmètres urbains. La Ville peut y autoriser diverses activités urbaines telles que les fonctions résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles. Cette aire comprend les secteurs établis et ceux à développer.

Sous-affectation Urbaine I [URB-1] :

Usages dominants :

- Résidentiel.

Abrogé

Règl. 1831, art. 3.4, 2025)

- Commerces de détail.
- Commerces de gros.
- Services professionnels et personnels : associés à un usage complémentaire à l'usage résidentiel et sous certaines conditions.
- Récréation extensive.
- Équipements publics I.

Usages complémentaires :

- Agriculture II : culture du sol et des végétaux ainsi qu'acériculture.
- Commerces de produits agricoles.
- Commerces et hébergement reliés à l'agrotourisme.
- Commerces agricoles.
- Récréation intensive.
- Équipements publics II.
- Équipements publics III.
- Industries légères.
- Industries artisanales.

Le territoire de la Ville de Bécancour comprend sept (7) périmètres d'urbanisation principaux et deux (2) périmètres d'urbanisation secondaires dans le secteur Saint-Grégoire. La sous-affectation urbaine I correspond aux périmètres principaux et la sous-affectation urbaine II s'applique aux périmètres secondaires.

(Règl. 1831, art. 3.3, 2025)

Sous-affectation Urbaine II [URB-2] :

Usages dominants :

- Résidentiel.
- Commerces de détail : limité aux commerces de première nécessité (dépanneur).

Nonobstant ce qui précède, tous les commerces de détail sont autorisés dans le périmètre secondaire de la Seigneurie Godefroy, du secteur Saint-Grégoire.

- Services professionnels : autorisés à titre d'usages complémentaires à l'habitation et entièrement compris à l'intérieur de celle-ci.

- Récréation extensive.
- Équipements publics I.

Abrogé

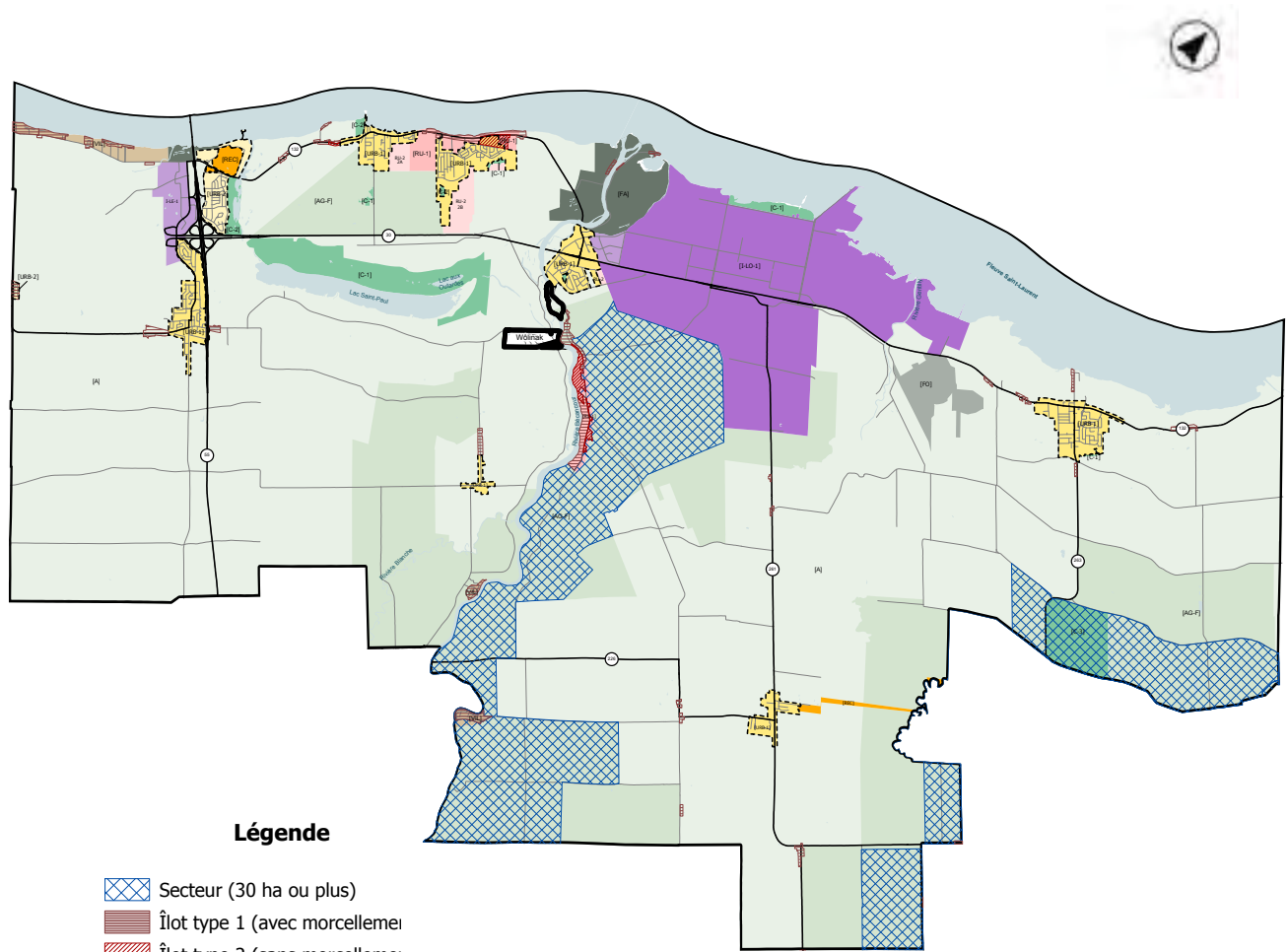
(Règl. 1831, art. 3.3, 2025)

Seul l'usage assimilable à un « service de garderie » est autorisé à l'intérieur du périmètre secondaire de la Seigneurie Godefroy du secteur Saint-Grégoire.

Usages complémentaires :

- Commerces et hébergement reliés à l'agrotourisme.
- Récréation intensive.
- Équipements publics II.
- Équipements publics III.

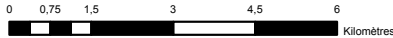
Plan 4 : Affectations du sol
Plan d'urbanisme
numéro 1765



Légende

- Secteur (30 ha ou plus)
- Îlot type 1 (avec morcellement)
- Îlot type 2 (sans morcellement)
- Agricole [AG]
- Agroforestière [AG-F]
- Conservation [C]
- Faunique [FA]
- Forestière [FO]
- Industrielle lourde [I-LO]
- Industrielle légère [I-LE-1]
- Industrielle légère [I-LE-2]
- Rurale [RU-1]
- Rurale [RU-2]
- Récréative [REC]
- Urbaine [URB-1]
- Urbaine [URB-2]
- Villégiature [VIL]
- Wôlinak
- Périmètre urbain

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025

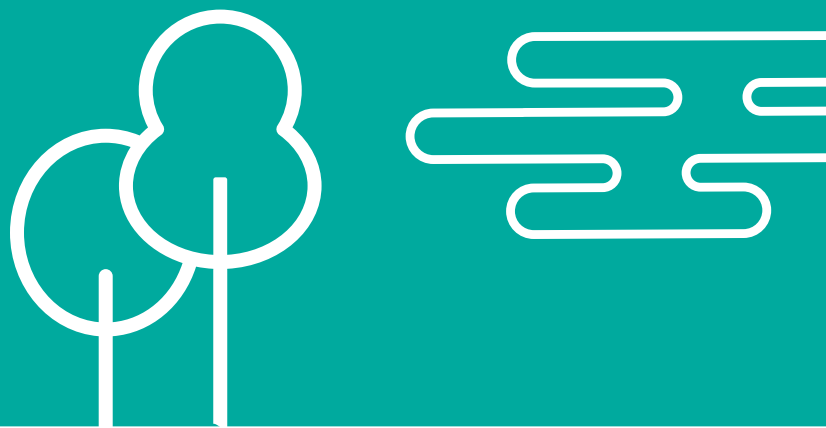


Projection : NAD 1983 MTM 8
Source des données : MRC de Bécancour
Réalisé par La Boîte d'urbanisme | Avril 2024

7.



**COMPOSANTES,
CONTRAINTES
ET TERRITOIRES
D'INTÉRÊT**



En conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bécancour, le plan d'urbanisme présente les composantes naturelles, les contraintes anthropiques ainsi que les infrastructures majeures sur son territoire. Il dresse également la liste des territoires d'intérêt au niveau du patrimoine historique, industriel, maritime, scientifique, naturel, faunique et floristique.



7.1 Composantes naturelles

Quatre (4) types de composantes naturelles sont à prendre en compte dans le développement, soit les zones inondables, les bandes riveraines et les zones à risque de glissement de terrain. Les milieux humides sont également des composantes naturelles à considérer lors de la planification territoriale.

Zones inondables

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) définit une zone inondable comme étant un espace qui peut être occupé par l'eau d'un lac ou d'un cours d'eau lorsque le niveau de l'eau monte (crue). L'inondation peut être causée par des pluies ou par la fonte des glaces. Il existe deux (2) types de zones inondables, en fonction de la probabilité qu'elles soient inondées : les zones de faible courant (20-100 ans) et les zones de grand courant (0-20 ans).

Les endroits les plus propices aux inondations se retrouvent :

- Le long du fleuve Saint-Laurent, dont dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour
- En rives du lac Saint-Paul, notamment la zone inondable par embâcle localisée au niveau du lac Saint-Paul et du boulevard du Danube
- En bordure de la rivière Sainte-Marguerite (en aval de la rue Gauthier, secteur Saint-Grégoire)
- En bordure de la rivière Godefroy
- En bordure de la rivière Bécancour (en aval du pont du Canadien National)
- En bordure de la rivière Gentilly (en aval du pont de la route 132)

Bandes riveraines

Les bandes riveraines servent à la protection de la qualité de l'eau par le maintien de la végétation naturelle, réduisant ainsi les phénomènes d'érosion et de lessivage du sol et de produits chimiques (engrais et pesticides) vers le cours d'eau. Ce sont également des espaces propices à certaines espèces floristiques et fauniques.

Zones à risque de glissement de terrain

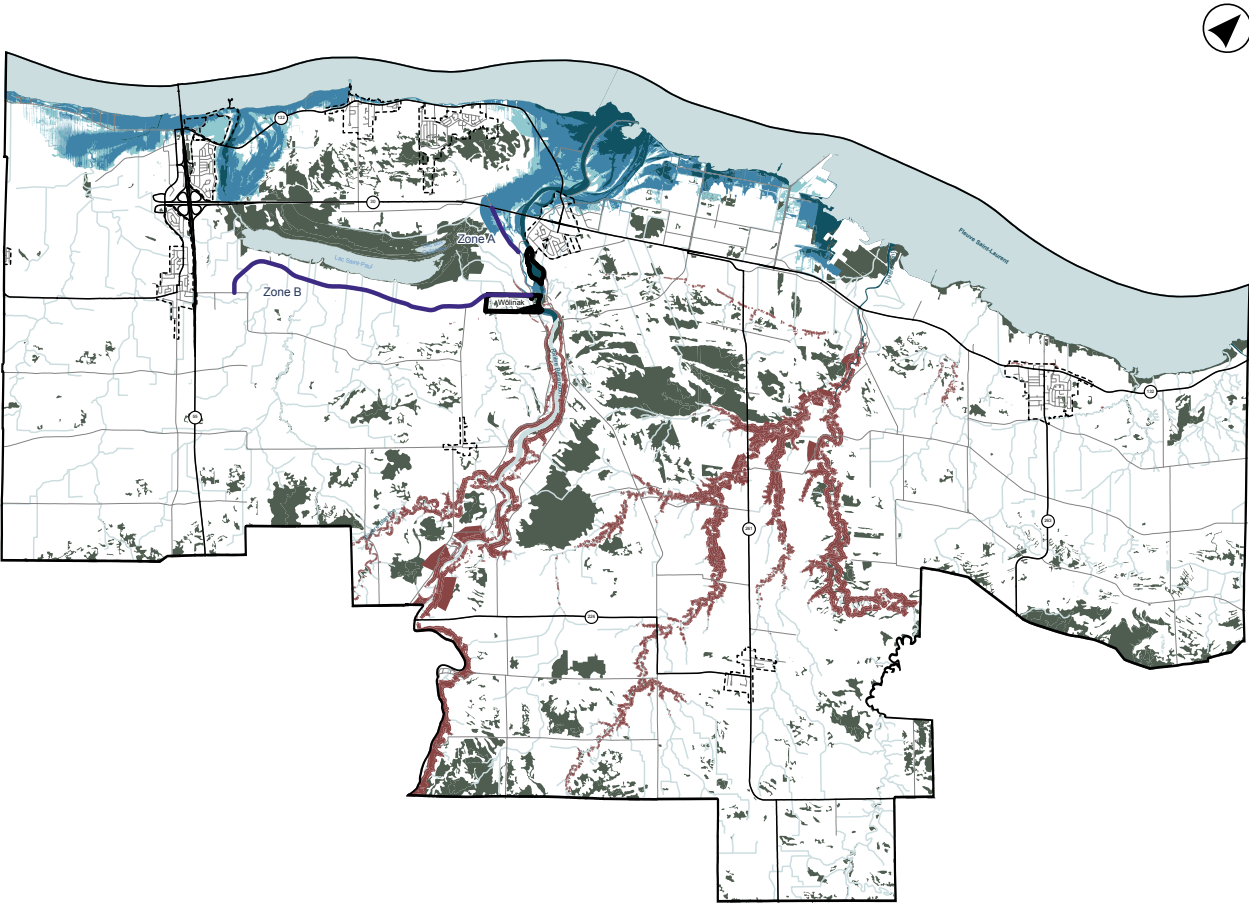
Les zones à risque de glissement de terrain sont situées en bordure de la rivière Bécancour, de la rivière Blanche ainsi que de la rivière Gentilly et ses branches Gentilly Sud-Ouest et Grand Saint-Louis. Avec ses sols argileux, la Ville de Bécancour est particulièrement touchée par les glissements de terrain.

Milieux humides

Les milieux humides constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation. S'ils ont été considérés dans le passé comme des terres inutilisables pour le développement, on reconnaît aujourd'hui l'importante contribution de ces milieux à la vie humaine, écologique et économique. Ces écosystèmes sont reconnus pour la richesse de leur flore et de leur faune, qui sont adaptées aux conditions hydriques particulières de ces milieux (MELCCFP, 2023). Le Plan de conservation des milieux humides et hydriques de la MRC de Bécancour s'applique pour la protection et la conservation de ces milieux.

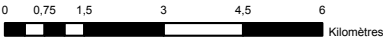


Plan 5 : Composantes naturelles
Plan d'urbanisme
numéro 1765



- Zone de grand courant (0-2 ans)
- Zone de grand courant (0-20 ans)
- Zone de faible courant (20-100 ans)
- Zone inondable par embâcle (A et B)
- Zone à risque de glissement de terrain
- Milieu humide
- Hydrographie (linéaire)
- Hydrographie (surface)
- Limite municipale
- Périmètre urbain

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025



Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour, Canards Illimités Canada (2022)
Réalisé par La Boîte d'urbanisme | Avril 2024

7.2. Contraintes anthropiques et infrastructures

Le schéma d'aménagement identifie des contraintes anthropiques et des infrastructures dont il faut tenir compte dans la planification du territoire à l'échelle municipale. À celles-ci s'ajoutent les îlots de chaleur urbains ainsi que les espaces minéralisés.

Réseau routier et nuisance sonore liée à la circulation

Le réseau routier de la Ville de Bécancour se compose d'importants axes routiers qui sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ), soit les autoroutes 55 et 30, la route nationale 132 (boulevard Bécancour/ boulevard des Acadiens) ainsi que les routes régionales 261 (boulevard du Parc-Industriel/ chemin Louis-Riel) et 263 (avenue des Hironnelles). De plus, plusieurs routes collectrices traversent la Ville de Bécancour, en plus de l'ensemble des rues locales. En 2023-2024, les travaux de doublement des voies de l'autoroute 55 sont toujours en cours et l'autoroute 30 a été soumise pour une étude d'opportunité.

Le réseau routier, en termes de contraintes, génère des nuisances quant au niveau sonore et/ou des risques pour les personnes en relation avec le transport de produits dangereux sur le réseau routier.

Quant aux nuisances sonores, elles constituent une contrainte principalement pour les autoroutes 30 et 55. En raison de l'intensité du trafic que peut générer une autoroute, tout nouveau développement résidentiel ou bâtiment à caractère institutionnel devra se situer à une distance adéquate pour limiter les contraintes de bruit.

Nuisance sonore liée à la circulation :

- Les abords des principaux axes du réseau de transport terrestre (autoroutes 30 et 55)
- Les abords du réseau ferroviaire
- Les abords des circuits récréatifs motorisés (quad et motoneige)

Industries lourdes

La centrale nucléaire et le Parc industriel et portuaire de Bécancour, où se trouvent des industries pétrochimiques et métallurgiques utilisant des procédés chimiques pouvant générer des risques pour la population, nécessitent une concertation des intervenants pour mailler leurs mesures d'urgence qui est assurée par le Comité mixte municipal industriel (CMMI).

Zones de dépôt des déchets, sites d'entreposage et d'enfouissement

Le secteur de Bécancour est particulièrement touché par la présence de ces lieux d'élimination de déchets (de part et d'autre du boulevard du Parc-Industriel). Ils sont composés de déchets industriels, dangereux, spéciaux, domestiques et de matériaux secs. Ils sont identifiés dans le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour et sur le Plan 6 : Contraintes anthropiques et infrastructures.

(Règl. 1831, art. 1.2, 2025)



Sites d'extraction

Les carrières, gravières et sablières, par les activités qu'elles génèrent et leurs impacts sur l'environnement, sont des sources de nuisances pour la population et affectent l'esthétisme du paysage.

Stations d'épuration des eaux usées

Les stations d'épuration, en raison de la nature des opérations, nécessitent un isolement ainsi que des mesures appropriées dans la réglementation pour bien les encadrer.

Infrastructures de transport d'énergie

Ces infrastructures comprennent les lignes hydroélectriques, les postes de transformation et les gazoducs. En raison des effets que ces infrastructures peuvent avoir sur les personnes et les biens ainsi que des risques qui y sont associés, des marges de recul s'appliqueront de part et d'autre.

Prises d'eau potable

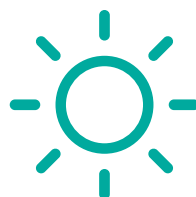
Les prises d'eau potable publiques sont constituées par les puits de surface ou artésiens qui desservent les réseaux d'aqueduc. L'eau potable étant un service essentiel, il est important de les protéger et de contrôler les usages et activités qui peuvent contaminer et/ou réduire les volumes d'eau disponibles.

Terrains contaminés

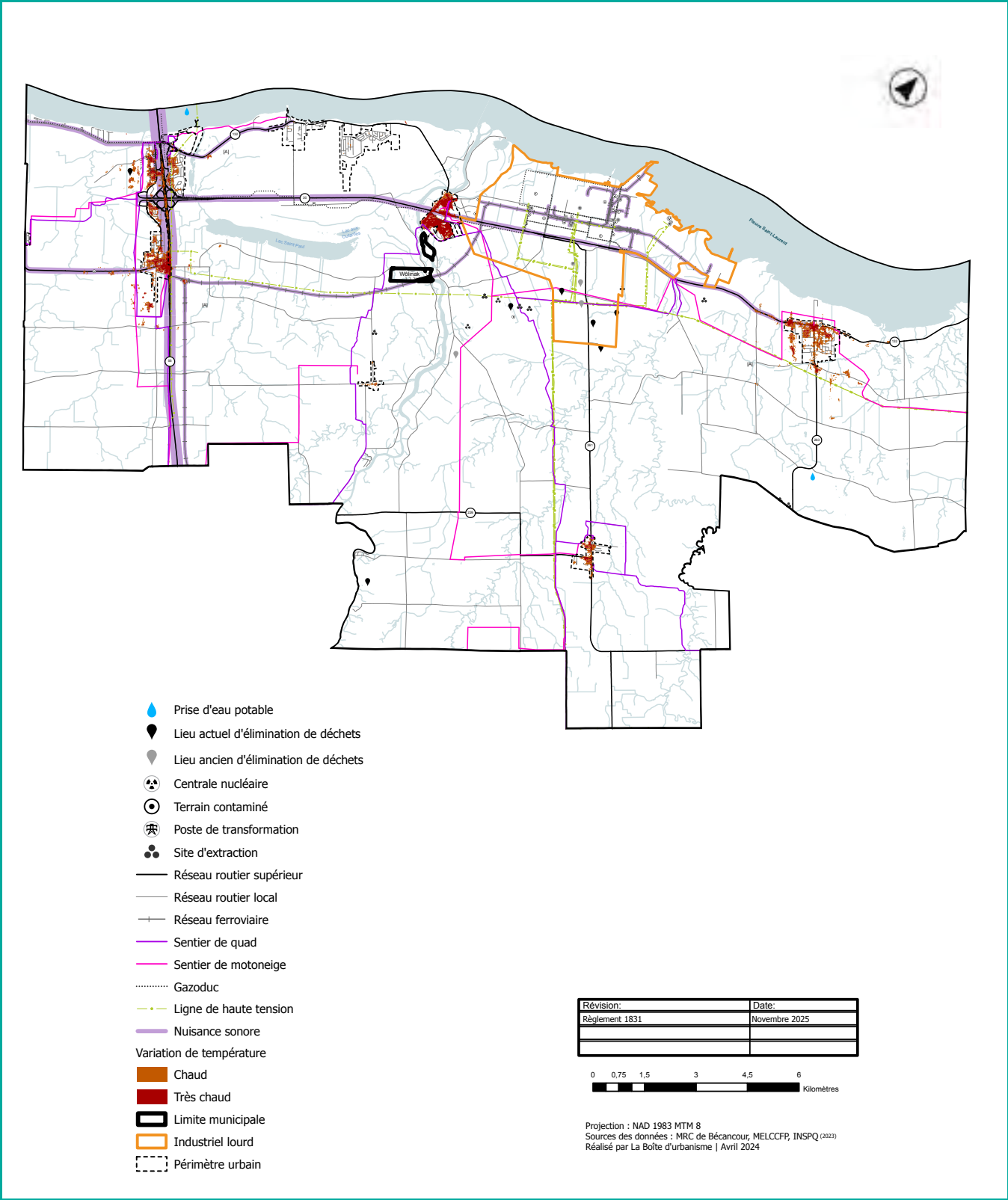
Le répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) recense une quarantaine de sites, principalement dans les zones industrielles. Ces sites sont localisés au Plan 6 : Contraintes anthropiques et infrastructures.
(Règl. 1831, art. 1.2, 2025)

Îlots de chaleur et espaces minéralisés

Le plan d'urbanisme identifie les espaces qui sont peu végétalisés, très imperméabilisés ou sujets au phénomène d'îlot de chaleur urbain. Les îlots de chaleur urbains (ICU) s'appliquent aux zones urbaines où les températures sont plus chaudes que dans la région voisine. Les mesures pour contrer ou atténuer ce phénomène sont identifiées au plan d'action de la section 8.



Plan 6 : Contraintes anthropiques et infrastructures
Plan d'urbanisme
numéro 1765





7.3 Territoires d'intérêt

Le schéma d'aménagement identifie des éléments d'intérêt régional qui sont reconduits dans cette section du plan d'urbanisme, afin d'en tenir compte dans la planification du territoire, auxquels s'ajoutent des éléments d'intérêt à l'échelle locale.

Patrimoine historique

- Quelques sites archéologiques (voir le SADR), notamment le berceau de l'histoire régional, l'île Montesson
- Noyaux villageois de Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval, Saint-Grégoire, Gentilly, Sainte-Gertrude et Précieux-Sang
- Culture abénaquise
- Rangs, routes et chemins anciens identifiés au Plan 7 : Territoires d'intérêt, dont la route 132 (Route des navigateurs)
- Ensembles institutionnels : églises, presbytères, couvents, granges à dîme, cimetières, dont la chapelle du cimetière de Gentilly, etc.
- Immeubles classés et cités en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) ainsi que quelques immeubles d'intérêt patrimonial (voir fiches de l'annexe B)
- Silo octogonal, chemin Leblanc dans le secteur de Précieux-Sang
- Pont des Raymond, pont Trahan-Savoie et pont Laviolette
- Calvaires et croix de chemin
- Moulin Michel
- Moulin à vent de Saint-Grégoire
(Règl. 1831, art. 1.2, 2025)

Patrimoine industriel, maritime et scientifique

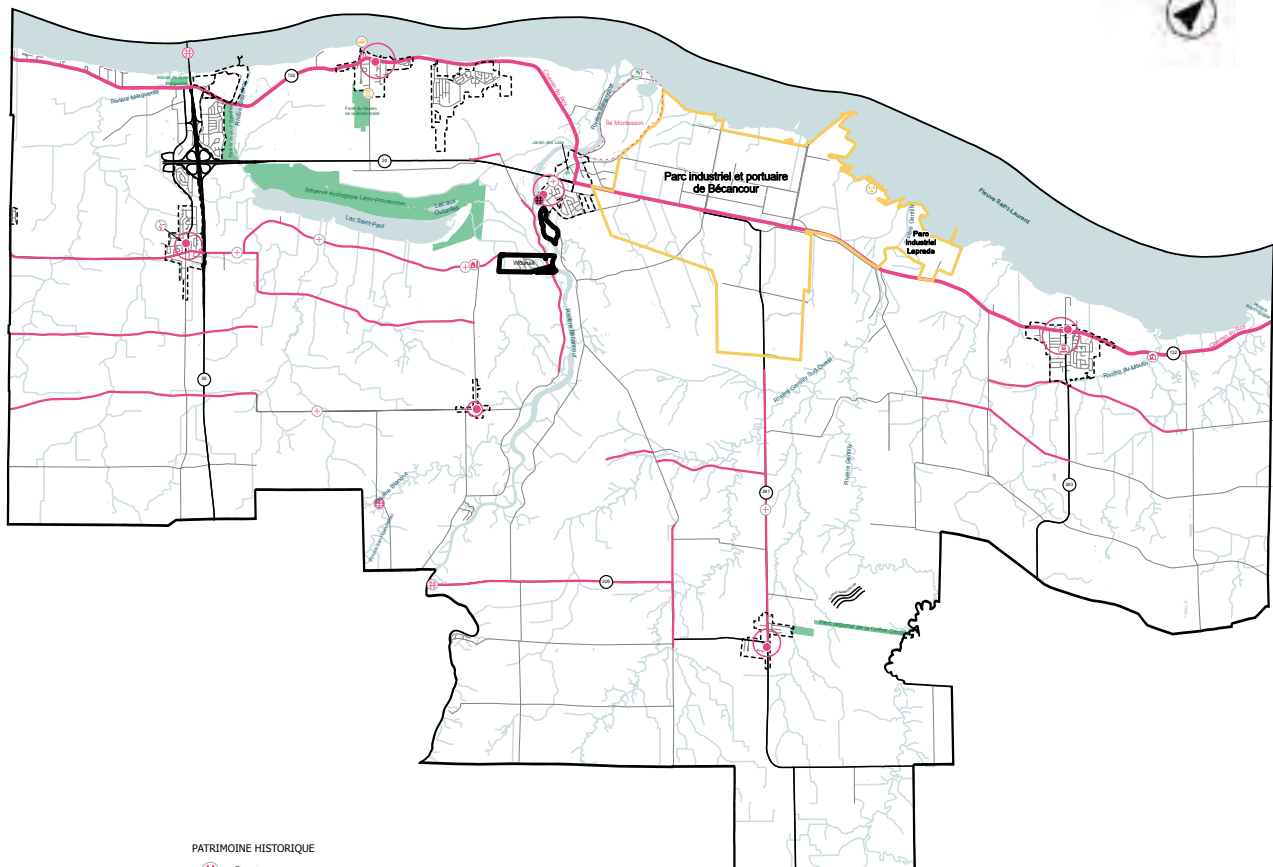
- Parc industriel et portuaire de Bécancour
- Centrale nucléaire
- Parc industriel Laprade
- Quai de Sainte-Angèle-de-Laval
- Musée de la Biodiversité du Québec dans le secteur de Sainte-Angèle-de-Laval

Patrimoine naturel, faunique et floristique

- Fleuve Saint-Laurent et les rivières : Sainte-Marguerite, Godefroy, Bécancour, Saint-Wescleslas, Gentilly, Gentilly Ouest, du Moulin, et aux Orignaux
- Lac Saint-Paul et lac aux Outardes
- Zone d'influence de la biosphère du lac Saint-Pierre
- Marais de la rivière Marguerite, aménagés pour la sauvagine, dans le secteur de Saint-Grégoire
- Petite-Floride, dans le secteur de Bécancour
- Réserve écologique Léon-Provancher
- Parc écologique Godefroy
- Parc de la rivière Gentilly
- Jardin des Lilas, dans le secteur de Bécancour
- Forêt du Musée de la Biodiversité du Québec
- Coteaux Sainte-Gertrude (topographie)

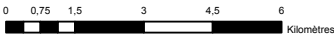


Plan 7 : Territoires d'intérêt
Plan d'urbanisme
numéro 1765

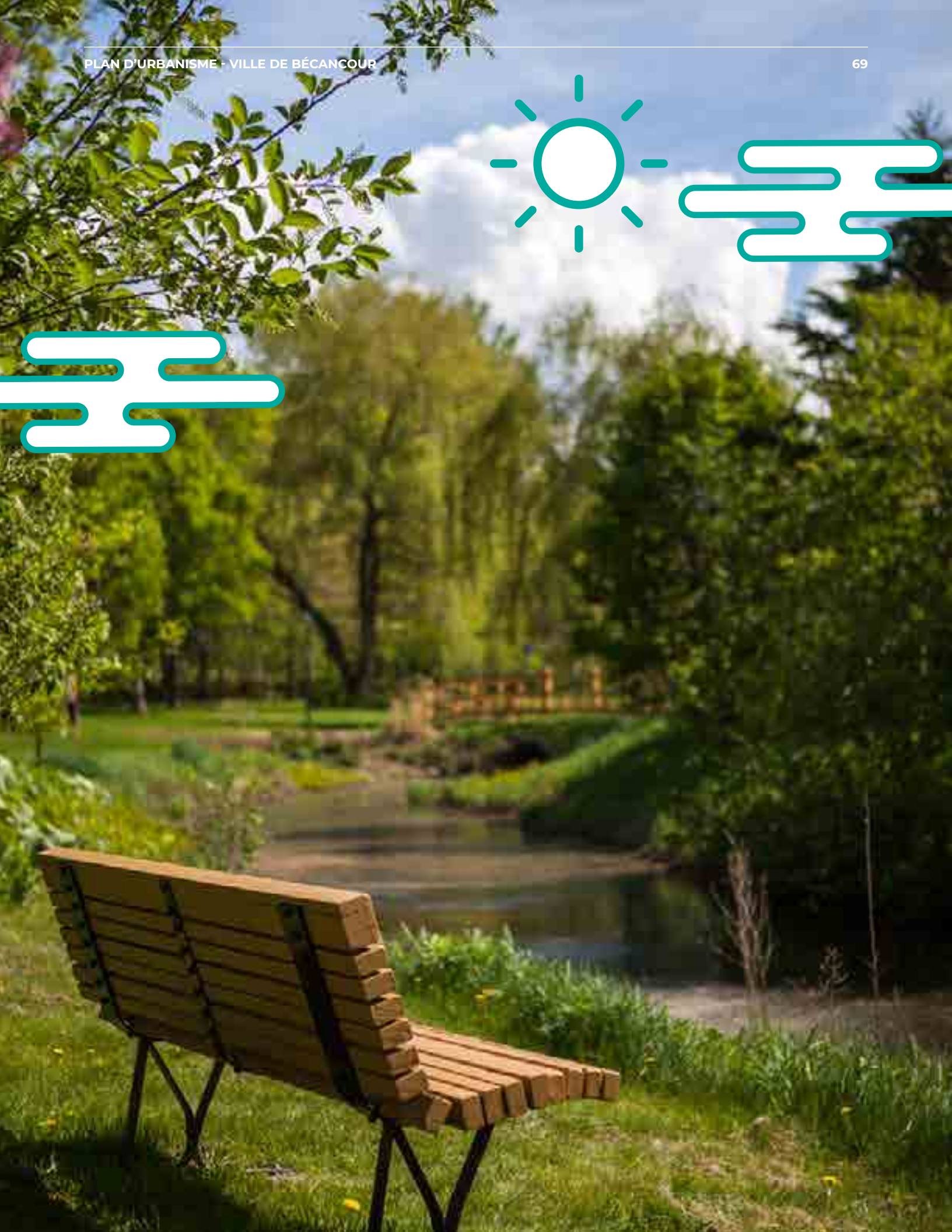


- PATRIMOINE HISTORIQUE**
- ⊕ Pont
 - ⊕ Pont Lavolette
 - ⊕ Pont des Raymond
 - ⊕ Pont Trahan-Savoie
 - ⊕ Silo octogonal
 - ⊕ Moulin à vent de Saint-Grégoire
 - ⊕ Moulin Michel
 - ⊕ Cimetière Saint-Édouard-de-Gentilly
 - ⊕ Calvaire et croix de chemin
 - Ensemble institutionnel
 - Noyau villageois
 - Rang, route et chemin ancien
- PATRIMOINE INDUSTRIEL, MARITIME ET SCIENTIFIQUE**
- ☼ Centrale nucléaire
 - ☼ Musée de la Biodiversité du Québec
 - ☼ Quai de Sainte-Angèle-de-Laval
 - ☼ Parc industriel
- PATRIMOINE NATUREL, FAUNIQUE ET FLORISTIQUE**
- 🌿 Petite Floride
 - 🌿 Milieu naturel protégé
 - 🌿 Coteaux Sainte-Gertrude
 - 🌿 Fleuve, rivière et lac
 - ▬ Limite municipale
 - ▬ Périètre urbain

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025



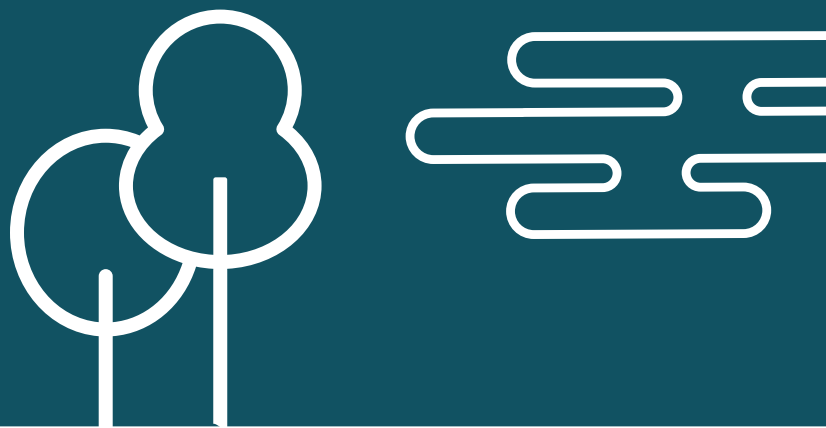
Projection : NAD 1983 MTM 8
Sources des données : MRC de Bécancour
Réalisé par La Boîte d'urbanisme | Avril 2024



8.



PLAN D'ACTION ET CIBLES



Le plan d'action permet de mesurer dans le temps l'atteinte des intentions du plan d'urbanisme. Il présente les objectifs, les actions et les cibles applicables à l'ensemble du territoire. Les opportunités d'aménagement et de développement des secteurs sont présentés dans les fiches de l'annexe B.

8.1. Planification globale de la ville

Le plan d'action s'applique à l'ensemble du territoire municipal. Il prend la forme de tableaux, reprenant les objectifs des six thématiques de la section 4. Des actions et des cibles, permettant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs, sont proposées, en plus des différents responsables de leur application.



Objectif 1.

Créer des milieux de vie vivants, mixtes et diversifiés

Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
1.1. Favoriser la diversification des types de logements pour répondre aux besoins d'une clientèle variée	1.1.1. Adopter un règlement sur le zonage incitatif entrant en vigueur en 2025	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	1.1.2. Adopter un règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) entrant en vigueur en 2025	Direction des finances et trésorerie
	1.1.3. Identifier les propriétés visées et adopter un règlement permettant à la Ville d'utiliser son droit de préemption	Direction du développement durable et de la planification
	1.1.4. Identifier les propriétés pouvant faire l'objet d'un avis de réserve d'ici 2026	
	1.1.5. Avoir augmenté, au Recensement de Statistique Canada 2026, le pourcentage de bâtiments ayant plus de 2 unités de logements comparé à la donnée du Recensement 2021	
	1.1.6. Analyser les outils que la Ville pourrait mettre en place pour favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements locatifs abordables servant à des fins résidentielles	
1.2. Favoriser une densification stratégique	1.2.1. Introduire, au règlement de zonage, des dispositions réglementaires permettant la densification douce des secteurs unifamiliaux existants : logement additionnel, pavillon secondaire d'ici 2026	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	1.2.2. Se doter d'un règlement sur les usages conditionnels et identifier les secteurs les plus propices à une densification douce d'ici 2026	Direction du développement durable et de la planification
	1.2.3. S'assurer, par des normes ou des critères introduits à la réglementation d'urbanisme, d'une intégration paysagère des nouveaux projets aux secteurs existants	

Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
1.3. Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usages (résidentiel, commercial, industriel, etc.)	1.3.1. Prévoir, au plan de zonage, une répartition harmonieuse des usages autorisés par zone	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	1.3.2. Pour les secteurs plus sensibles, bonifier au règlement de zonage les normes exigeant des zones tampons aménagées	
1.4. Assurer une desserte commerciale et de services de proximité, accompagnant le développement futur	1.4.1. Permettre une desserte globale équilibrée et vitalisée en commerces et services de proximité, notamment en confirmant les différentes vocations prévues pour chacun des secteurs	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	1.4.2. Encadrer la tendance des transformations en multifamiliales, afin d'y préserver les usages commerciaux, notamment dans les secteurs de Sainte-Angèle-de-Laval et de Gentilly	
	1.4.3. Prévoir une zone de desserte commerciale dans le secteur du Plateau Laval à long terme	
1.5. Bonifier la desserte existante en parcs et espaces verts et planifier celle des nouveaux quartiers	1.5.1. Avoir un ratio minimum de superficie de parcs de 4 ha / 1000 habitants par secteur formant le territoire de la Ville de Bécancour d'ici 5 ans (2029)	Direction du service à la communauté
	1.5.2. Desservir adéquatement les six secteurs composant la ville au niveau des équipements et des installations, de la programmation des activités, des clientèles de tous âges et des quatre saisons tel que prescrit dans les plans directeurs applicables	
	1.5.3. Planifier, en même temps que le développement des nouveaux quartiers, la desserte en parcs et en espaces verts	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	1.5.4. Concrétiser le potentiel des parcs-natures, en favorisant leur utilisation autant en été qu'en hiver	Direction du service à la communauté



Objectif 2.

**Planifier un développement plus vert et résilient
aux changements climatiques et à l'environnement**



Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
2.1. Encadrer l'abattage et exiger la plantation d'arbres	2.1.1. Prévoir au règlement de zonage, des normes encadrant l'abattage des arbres	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	2.1.2. Prévoir au règlement de zonage, des normes exigeant la plantation d'arbres tenant compte de diverses situations : coupe d'un arbre malade, projet de construction, réaménagement d'un terrain, aménagement d'un terrain de stationnement, etc.	
	2.1.3. Poursuivre la distribution d'arbres dans le cadre de L'arbre de vie et du Mois de l'arbre et des forêts se tenant en mai de chaque année	Direction du service à la communauté
	2.1.4. Mesurer l'indice de canopée des quartiers existants de la Ville de Bécancour et viser une augmentation du pourcentage d'ici 10 ans (2034)	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
2.2. Verdir les terrains pour une meilleure gestion des eaux et une réduction des îlots de chaleur urbains	2.2.1. Intégrer, au règlement de zonage d'ici 2026, des normes de verdissement et d'aménagement des terrains et des infrastructures participant à une réduction des espaces minéralisés et imperméables, incluant les matériaux synthétiques	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	2.2.2. Intégrer, au règlement de zonage d'ici 2026, des espèces végétales indigènes, bénéfiques aux écosystèmes, dans l'aménagement des terrains des propriétés privées	
	2.2.3. Élaborer un programme de verdissement visant les routes, l'aménagement des stationnements commerciaux existants, incluant la mise en place d'îlots de fraîcheur	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
		Direction des finances et trésorerie
	2.2.4. Favoriser une approche biophilique notamment l'aménagement de corridors verts propices	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
		Direction du génie et des travaux publics
	2.2.5. Constater, dans 10 ans (2034), une diminution des îlots de chaleur urbains en se référant au Plan 5: Composantes naturelles et aux analyses produites par l'Institut national de santé publique	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
		Direction du génie et des travaux publics

Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
2.3. Conserver et mettre en valeur les milieux naturels	2.3.1. Constater, dans 5 ans (2029) et dans 10 ans (2034) une stabilisation voire une augmentation des milieux naturels et des milieux humides protégés en se référant au <u>Plan 5 : Composantes naturelles</u> .	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	2.3.2. Mettre en valeur, par des aménagements sensibles et intégrés, les milieux naturels dans les sous-affectations Conservation qui le permettent	
	2.3.3. Limiter la propagation des espèces nuisibles ou exotiques envahissantes	
	2.3.4. Effectuer des projets de dépistage d'espèces nuisibles ou exotiques envahissantes	
2.4. Adopter un plan de réduction des émissions de carbone	2.4.1. Établir un diagnostic des émissions de GES sur le territoire de la Ville	Direction du développement durable et de la planification
	2.4.2. Établir des cibles précises de réductions des émissions de GES sur le territoire de la Ville	
	2.4.3. Établir un plan d'action pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES sur le territoire de la Ville en lien avec le plan stratégique 2035	
	2.4.4. Mobiliser la communauté et établir des collaborations avec les partenaires dans l'atteinte des objectifs	
	2.4.5. Développer un tableau de bord et une cartographie dynamique accessible à tous pour inciter à l'implication de tous les citoyens dans l'atteinte des objectifs	

(Règl. 1831, art. 1.2, 2025.)



Objectif 3.

Rendre la mobilité durable plus accessible et sécuritaire



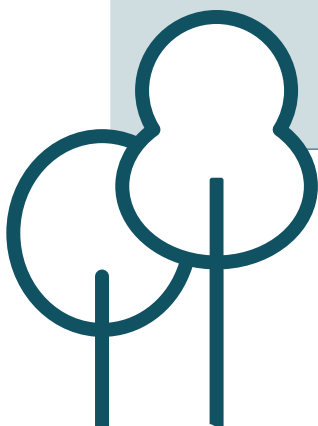
Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
3.1. Mettre en œuvre l'interconnexion du réseau cyclable tout en améliorant son attractivité et sa sécurité	3.1.1. Augmenter le kilomètre linéaire total du réseau cyclable d'ici 5 ans (2029), en priorisant des aménagements notamment en site propre	Direction du génie et des travaux publics
	3.1.2. Favoriser l'aménagement d'un axe cyclable est-ouest en priorisant les emprises d'Hydro-Québec lorsque possible	Direction du génie et des travaux publics Direction du développement durable et de la planification
	3.1.3. Relier tous les noyaux villageois entre eux par le réseau cyclable d'ici 10 ans (2034)	Direction du génie et des travaux publics
	3.1.4. Favoriser l'aménagement d'un réseau cyclable qui dessert les services de base (parcs, éducation, santé, alimentation et autre)	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	3.1.5. S'assurer de la sécurité du réseau en chaussée partagée existant et futur, par des aménagements notamment de type bollard ou marquage au sol	Direction du génie et des travaux publics
	3.1.6. Ajouter des stations de réparation de vélos d'ici 2026	
	3.1.7. Mettre sur pied un programme d'entretien du réseau cyclable qui tient compte des différents usagers selon les saisons d'ici 2026	
3.2. Favoriser et améliorer les déplacements piétons dans chacun des périmètres urbains	3.2.1. Augmenter le nombre d'aménagements de type avancées de trottoirs, rues moins larges, qui favorisent la sécurité des piétons à des endroits stratégiques tel qu'à proximité des écoles et des parcs (étude BC2)	Direction du génie et des travaux publics
	3.2.2. Mettre en place des mesures pour améliorer la sécurité des déplacements piétons dans les périmètres urbains d'ici 2028	
	3.2.3. Tenir compte des besoins piétonniers lors du développement d'un nouveau quartier	
3.3. Soutenir le renforcement du transport collectif et la mise en place de solutions en partage et électriques	3.3.1. Améliorer l'offre en transport collectif qui favorisent les déplacements utilitaires d'ici 5 ans (2029) en participant à la réévaluation régionale des services offerts et en développant des solutions locales	Direction du service à la communauté MRC de Bécancour
	3.3.2. Analyser la possibilité d'implanter 'un projet pilote d'autopartage électrique en libre-service d'ici 2028	Direction du service à la communauté
	3.3.3. Augmenter la desserte en bornes de recharge publiques payantes pour automobiles électriques d'ici 5 ans (2029)	Direction du génie et des travaux publics
	3.3.4. Évaluer la mise en place d'un service de vélopartage électrique desservant l'ensemble des périmètres urbains d'ici 2028	



Objectif 4.

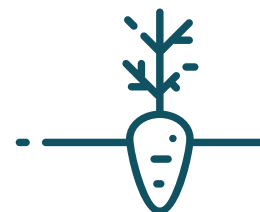
Mettre en valeur le patrimoine et les attraits du territoire

Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
4.1. Valoriser le patrimoine bâti et le paysage	4.1.1. Se doter d'une politique du patrimoine répertoriant les bâtiments anciens ayant une valeur historique ou architecturale particulière d'ici 5 ans (2029)	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	4.1.2. Poursuivre la citation d'immeubles à titre de monuments historiques, afin de reconnaître les plus significatifs pour l'histoire de Bécancour	
	4.1.3. Bonifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en élargissant son application à l'ensemble des noyaux villageois anciens d'ici 2028	
	4.1.4. Mettre à jour les outils de sensibilisation au patrimoine bécancourois (panneaux d'interprétation, circuits, etc.) d'ici 2026	Direction du service à la communauté
	4.1.5. Adopter un programme de subvention pour la revitalisation des secteurs anciens et des bâtiments ayant une valeur patrimoniale (voir Plan 7 : Territoires d'intérêt , qui identifie les noyaux villageois ainsi que les rangs, routes et chemins anciens) et rechercher des méthodes de financement comme par exemple le programme de Rénovation Québec de la SHQ d'ici 2028	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
		Société d'habitation du Québec (SHQ) Direction du développement durable et de la planification
4.2. Intégrer les projets aux paysages des noyaux villageois	4.1.6. Réaliser une étude du paysage du tracé de la route 132 et identifier des moyens de mise en valeur	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	4.2.1. Produire des études typomorphologiques des noyaux villageois afin de connaître les caractéristiques architecturales et morphologiques auxquelles les projets doivent s'intégrer d'ici 2030	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	4.2.2. Bonifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de mieux encadrer les nouveaux projets en tenant compte des caractéristiques de chacun des milieux d'ici 2026	
	4.2.3. Prévoir dans un nouveau règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), des critères d'intégration des projets à l'existant d'ici 2026	



Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
4.3. Aménager de nouveaux accès aux cours d'eau et au fleuve	4.3.1. Aménager des sentiers donnant des points de vue sur le fleuve au Jardin du Marais (terrain de Canards Illimités, lot 2943678) dans le secteur de Saint-Grégoire d'ici 2026	Direction du génie et des travaux publics
	4.3.2. Aménager des sentiers dans les zones boisées avec points de vue sur le fleuve au parc de l'avenue des Hirondelles dans le secteur de Gentilly d'ici 2026	Direction du génie et des travaux publics
	4.3.3. Collaborer avec la SPIPB afin d'étudier les différentes options de réaménagement du parc de l'île Montesson (Petite Floride) d'ici 2025	Direction du génie et des travaux publics SPIPB
	4.3.4. Réaliser une étude, d'ici 2027, afin de déterminer les endroits pouvant être aménagés ou réaménagés dans le but d'accroître l'accès à la rivière Bécancour et aux autres cours d'eau	Direction de l'urbanisme et de l'environnement Direction du génie et des travaux publics GROBEC ZIP les Deux Rives

(Règl. 1831, art. 1.2, 2025.)



Objectif 5.

Favoriser une agriculture dynamique et de proximité

Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
5.1. Prioriser l'intégrité de la zone et le développement optimal des activités agricoles	5.1.1. Favoriser le maintien et l'expansion des entreprises agricoles en secteur dynamique	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	5.1.2. Viser une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles autant en affectation agricole qu'en affectation agroforestière	
	5.1.3. Valoriser les ressources forestières et acériques du territoire dans un souci de développement durable	
	5.1.4. Introduire, au règlement de zonage d'ici 2026, des normes permettant l'agriculture urbaine	
5.2. Viabiliser la zone agricole par une occupation ciblée et bien intégrée	5.2.1. Consolider les espaces déstructurés par l'ajout de ménages dans les îlots déstructurés et les secteurs viables identifiés au Plan 4 : Affectations du sol	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	5.2.2. Maintenir une faible occupation du sol et limiter l'implantation d'élevage à forte charge d'odeur dans l'affectation rurale	
	5.2.3. Participer à la révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA)	Direction de l'urbanisme et de l'environnement MRC de Bécancour

Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
5.3. Faire connaître et soutenir l'agriculture de proximité, accessible à la population	5.3.1. Mettre en place, en collaboration avec les producteurs, un circuit agrotouristique d'ici 2026 mettant en relation l'agrotourisme avec d'autres attraits par exemple récréotouristiques ou culinaires	Service à la communauté
	5.3.2. Évaluer la possibilité d'implanter des minis marchés publics dans les cœurs villageois afin de faire connaître les agriculteurs	
	5.3.3. Déployer une campagne de promotion municipale pour faire connaître le circuit, par exemple un programme d'achat local	Service stratégie, communications et rayonnement

(Règl. 1831, art. 1.2, 2025.)



Objectif 6.

Bonifier les services publics à la population

Actions	Cibles	Responsables / Partenaires
6.1. Desservir adéquatement en infrastructures de proximité les secteurs de la ville	6.1.1. Réaliser une étude afin d'identifier les besoins en desserte d'infrastructures de proximité afin de bien desservir tous les secteurs à vocation résidentielle d'ici 2026	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	6.1.2. Offrir un bureau citoyen pour des services sur mesure	Direction du service à la communauté
	6.1.3. Acquérir des terrains en prévision d'agrandissement ou d'ajout d'écoles et de centre de la petite enfance (CPE) afin de maintenir la vocation éducative, en plus d'assurer la préservation des bâtiments religieux en favorisant des conversions pour des vocations communautaires lorsque possible	Direction de l'urbanisme et de l'environnement Direction des finances et trésorerie
	6.1.4. Collaborer, avec le CIUSSS MCQ, pour développer les points de service liés à la santé	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
	6.1.5. Travailler à l'implantation d'une École de la batterie à Bécancour en collaboration avec les partenaires	Direction du développement économique Consortium Formation-Énergie MCQ SPIPB Vallée de la Transition Énergétique
	6.1.6. Planifier, avec le Centre de services scolaire de la Rivière, l'implantation d'une école secondaire	Direction de l'urbanisme et de l'environnement Centre de service scolaire de la Rivière

6.2. Assurer l'accessibilité universelle des bâtiments, des aménagements et des équipements publics	6.2.1. Atteindre pour 2026, l'accessibilité universelle complète des bâtiments de la ville	Service de la sécurité incendie et de la sécurité publique Service génie et travaux publics Service du développement durable et de la planification
	6.2.2. Accroître de 30 %, d'ici 2030, l'accessibilité universelle des parcs au niveau des aires de jeux, des sentiers de circulation et du mobilier urbain	Service à la communauté Service génie et travaux publics Service du développement durable et de la planification
6.3. Offrir des parcs agréables et sécuritaires pour tous, comportant des aménagements de qualité et faciles d'entretien	6.3.1. Privilégier un mobilier homogène entre les différents parcs et espaces verts, favorisant les réparations et les remplacements	Service génie et travaux publics
	6.3.2. Offrir un réseau WI-FI dans tous les parcs de la ville d'ici 2028	Service à la communauté Service des technologies de l'information
	6.3.3. Avoir un éclairage permettant de créer des espaces d'ambiance et sécuritaires	Service génie et travaux publics
	6.3.4. Se doter d'un plan d'entretien des infrastructures actuelles et futures misant sur la durabilité	
	6.3.5. Collaborer à l'animation des lieux de rencontre existants, exemple l'Agora dans le secteur de Gentilly et le quai de Sainte-Angèle-de-Laval	Service à la communauté
6.4. S'assurer d'une gestion responsable de l'eau potable	6.4.1. Poursuivre le programme d'écoute du réseau afin d'éliminer les fuites dans le réseau	Service génie et travaux publics
	6.4.2. Analyser les consommations des compteurs d'eau installés et dresser un portrait de la consommation des immeubles non résidentiels et d'un échantillon des immeubles résidentiels d'ici 2025	
	6.4.3. Accroître les méthodes de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens afin d'assurer une saine gestion de l'eau potable	
	6.4.4. Adopter un programme visant la réduction de la consommation d'eau	

Bibliographie



Documents de planification

MRC de Bécancour (2010) Plan de développement de la zone agricole (PDZA), 232 p.

MRC de Bécancour (2007) *Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)*.

Ville de Bécancour (2023) *Charte pour une croissance humaine et durable*. 8 p.

Ville de Bécancour (2023) *Plan directeur des parcs et terrains de jeux - préliminaire*. 134 p.

Ville de Bécancour (2014) *Plan directeur de développement et d'aménagement du réseau cyclable - préliminaire*. 272 p.

Ville de Bécancour (2023) *Analyse commerciale de Bécancour*. 74 p.

Ville de Bécancour (2022) *Portrait de la mobilité et plan d'implantation des services en mobilité durable*. 96 p.

Ville de Bécancour (2021) *Politique des aînés et plan d'action*. 22 p.

Ville de Bécancour (2019) *Politique familiale municipale et plan d'action 2019-2021*. 22 p.

Ville de Bécancour (2018) *Politique de développement durable*. 8 p.

Sources historiques

Bellavance, C., Rousseau, Y. et J. Roy. (2013) *Histoire du Centre-du-Québec*. Presses de l'Université Laval. 1021 p.

Cyr. L. (1980) *Macro-inventaire ethnologie : Rapport synthèse*. Comté Nicolet.

Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec. https://numerique.banq.qc.ca/patri-moine/details/52327/2337581?docref=b_QIfOXN-HipgHXnLul6Q_Q&docsearchtext=Fortierville

Trudel, M. (1971). *Le régime seigneurial*. La Société historique du Canada. 27 p.

Ville de Bécancour. (s.d.) Profil général. <https://www.becancour.net/vie-municipale/profil-general>

Sites internet

Données climatiques, Ville de Bécancour :
Emplacement — [DonneesClimatiques.ca](https://donneesclimatiques.ca)

Institut de la statistique du Québec (ISQ).
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>

<https://statistique.quebec.ca/fr/statistiques/par-themes/demographie-et-population/projections-demographiques>

Ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation (MAMH).
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/>

MRC de Bécancour :
<https://www.mrcbecancour.qc.ca/bref-historique>

Patrimoine Bécancour : <https://patrimoinebecancour.com/uploads/apercu-historique-becancour.pdf>

Répertoire du Patrimoine culturel,
<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>

Statistique Canada, Recensement 2021.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Becancour&DGUID-list=2021A00032438&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>

Statistique Canada, Recensement 2016.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2438010&Geo2=CD&Code2=2438&Data=Count&SearchText=Becancour&SearchType=Begins&SearchPR=01&BI=Population&TABID=1>

Sources des données cartographiques

Hydrographie :

- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF), 2019
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/grhq>

Îlots de chaleur

- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 2023
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-ecarts-de-temperature-relatifs-2020-2022#>

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/variations-des-temperatures-pour-les-perimetres-d-urbanisation-des-plus-petites-municipalites>

Zones à risque de glissement de terrain :

- Ministère des Transports du Québec (MTQ), 2023
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zone-potentiellement-exposee-aux-glissements-de-terrain-zpegt>

Milieux humides :

- Canards Illimités, 2022
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-du-quebec>

Zone inondable :

- MRC de Bécancour, 2024
- Ville de Bécancour, 2023

Terrains contaminés :

- Ministère de l'Environnement (MELCCFP), 2024
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/repertoire-des-terrains-contamines-gtc>

Dispositions finales

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 3 JUIN 2024, PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 24-268

Lucie Allard, mairesse

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	15 avril 2024
Projet de règlement	15 avril 2024
Adoption du règlement	3 juin 2024
Certificat de conformité	20 juin 2024
Entrée en vigueur	20 juin 2024

Cette version administrative comprend les modifications des règlements numéros :
• 1831 (entré en vigueur le 27 novembre 2025)

ANNEXE A.

**PORTRAIT
DU MILIEU**



Table des matières

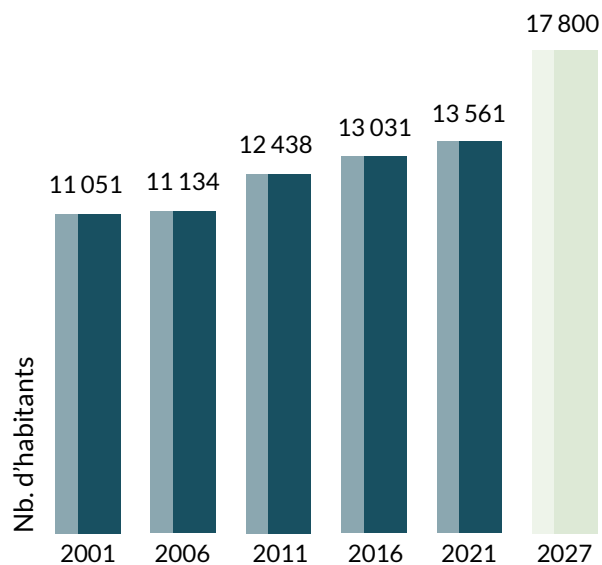
Annexe A – Portrait du territoire

1. Démographie	86
2. Logement	88
3. Données socio-économiques	89
4. Mobilité des travailleurs	90
5. Agriculture et utilisation du sol	91

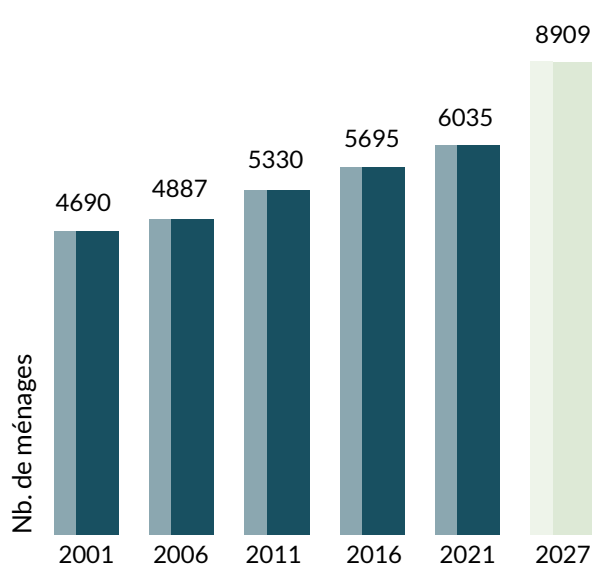
Démographie



Population et projections de Bécancour

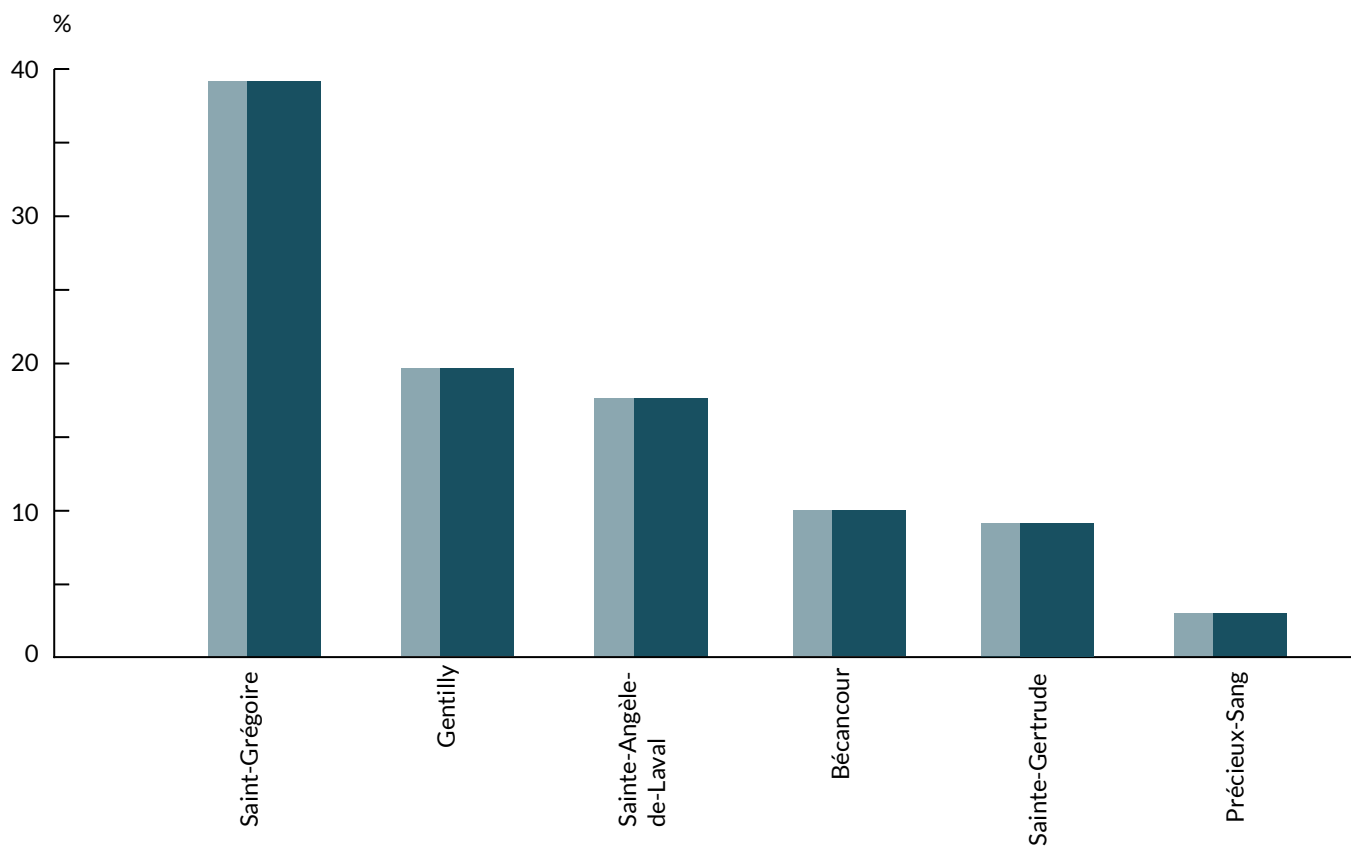


Nombre de ménages et projections



Sources : Recensements Statistique Canada 2001 à 2021, Institut de la statistique du Québec et Investissements Québec

Secteurs de la Ville de Bécancour par importance en termes de population et nombre de ménages



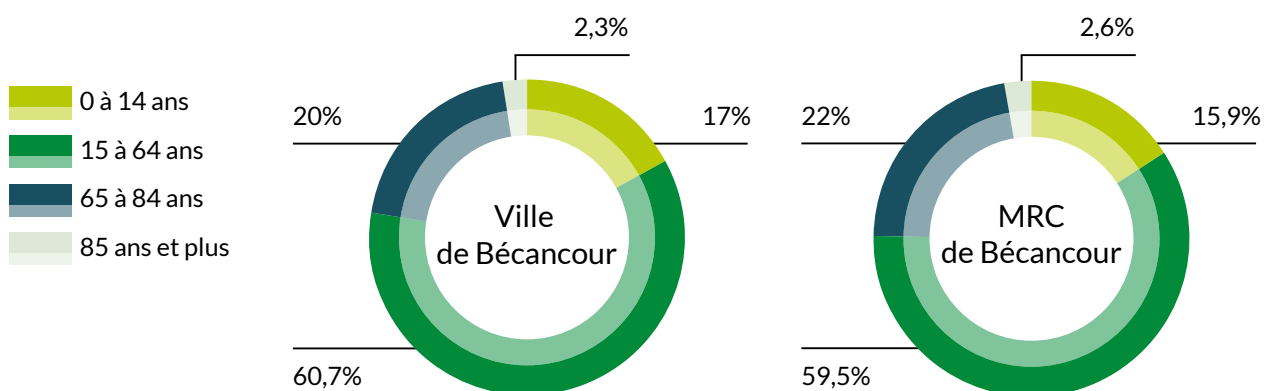
Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Types de ménages



Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Répartition des groupes d'âge



Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Âge moyen, âge médian et taille moyenne des ménages

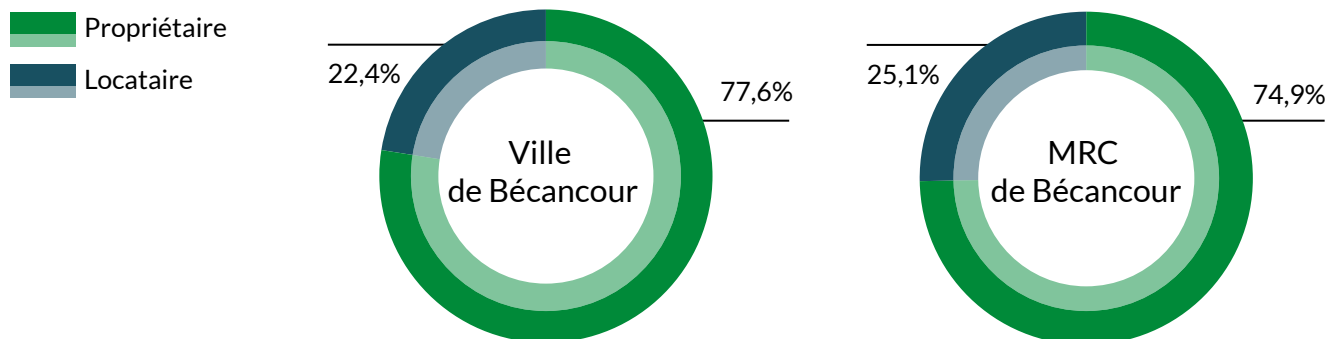
	Ville de Bécancour	MRC de Bécancour
Âge moyen	43,4 ans	45,1 ans
Âge médian	44 ans	47,2 ans
Taille moyenne des ménages	2,2 personnes/ménage	2,2 personnes/ménage

Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Logement

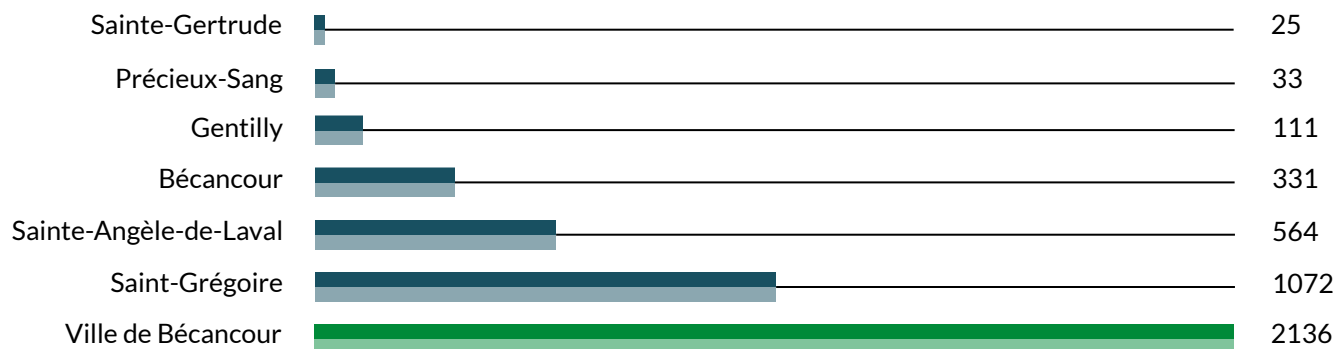


Mode de tenure



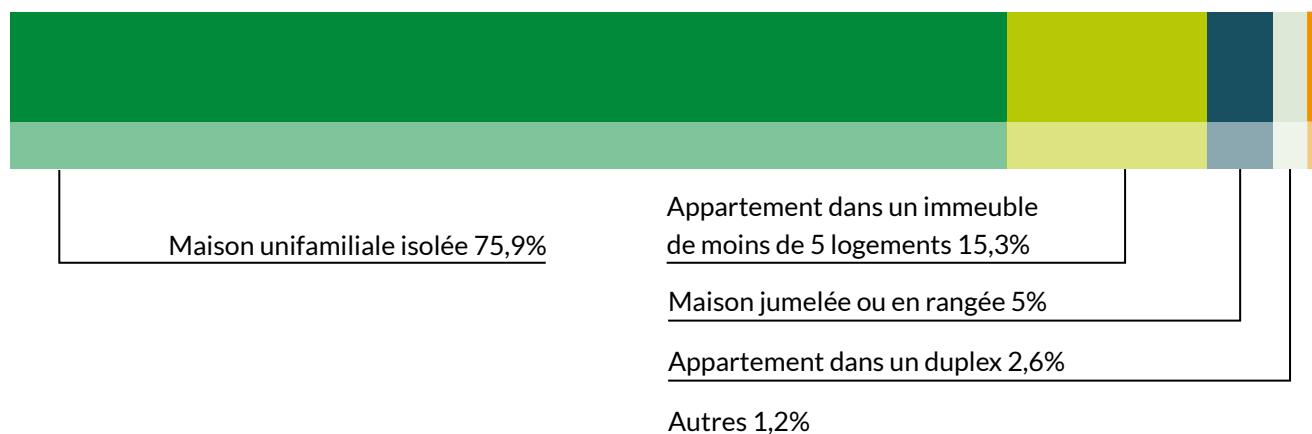
Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Nombre de logements créés de 2001 à 2023



Source : Ville de Bécancour

Typologie des logements

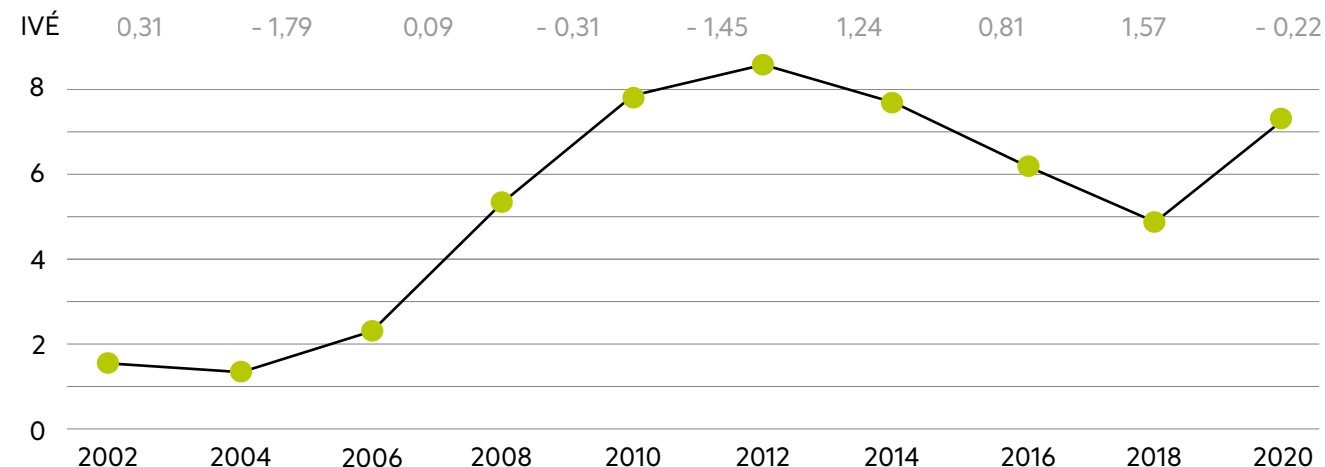


Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Données socio-économiques

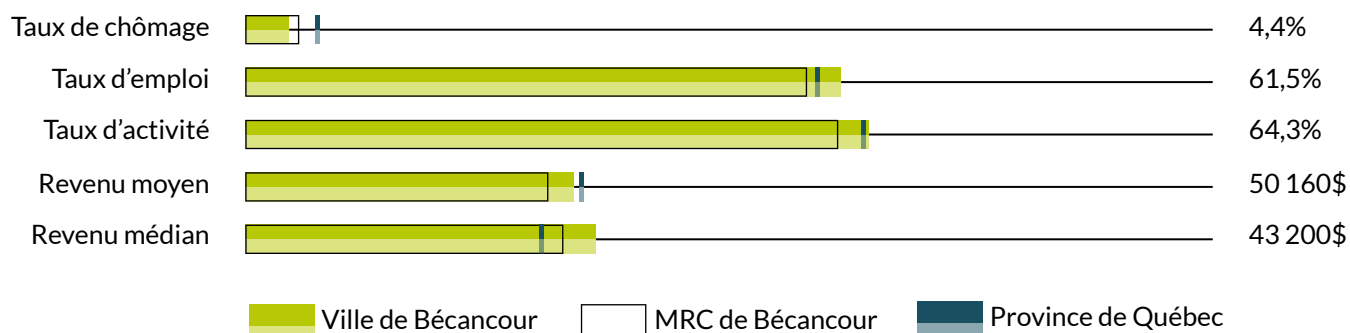


Indice de vitalité économique



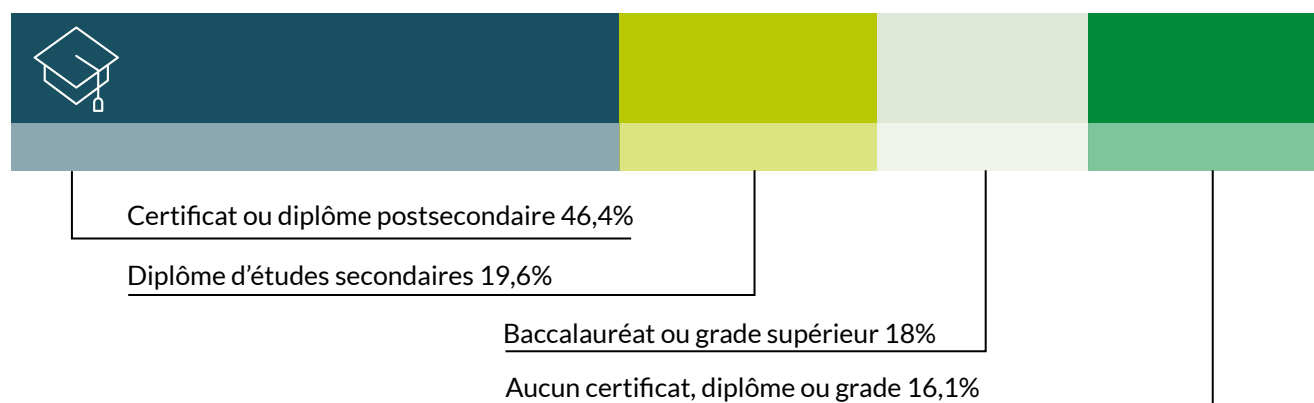
Source : Institut de la statistique du Québec

Taux de chômage, taux d'emploi, taux d'activité et revenu moyen et médian



Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Niveau d'éducation de la population de la Ville de Bécancour



Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Mobilité des travailleurs

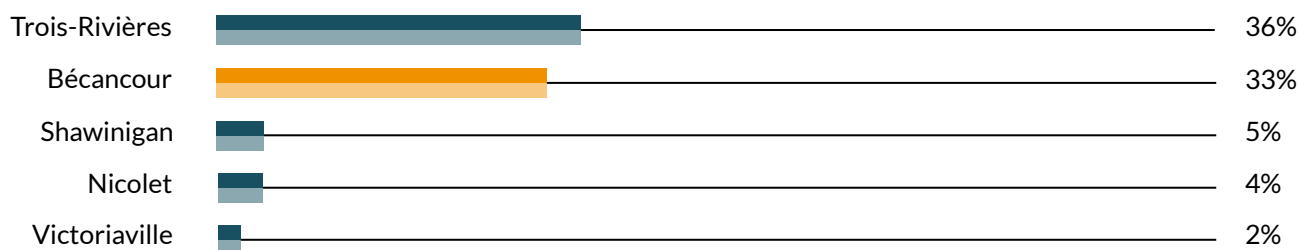


Mode de déplacement pour le travail



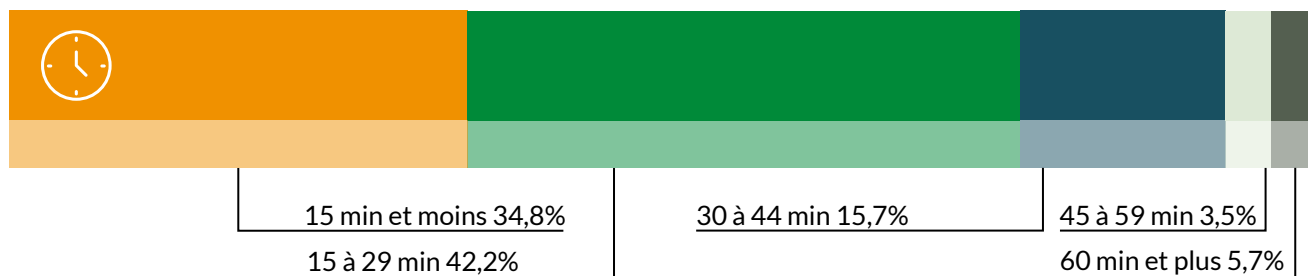
Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Lieu de résidence des travailleurs de Bécancour



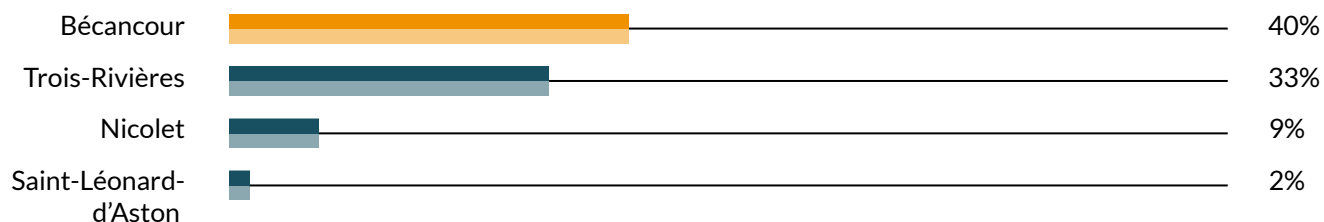
Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Durée des déplacements vers le lieu de travail des résidents de Bécancour



Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Lieu de travail des résidents de Bécancour

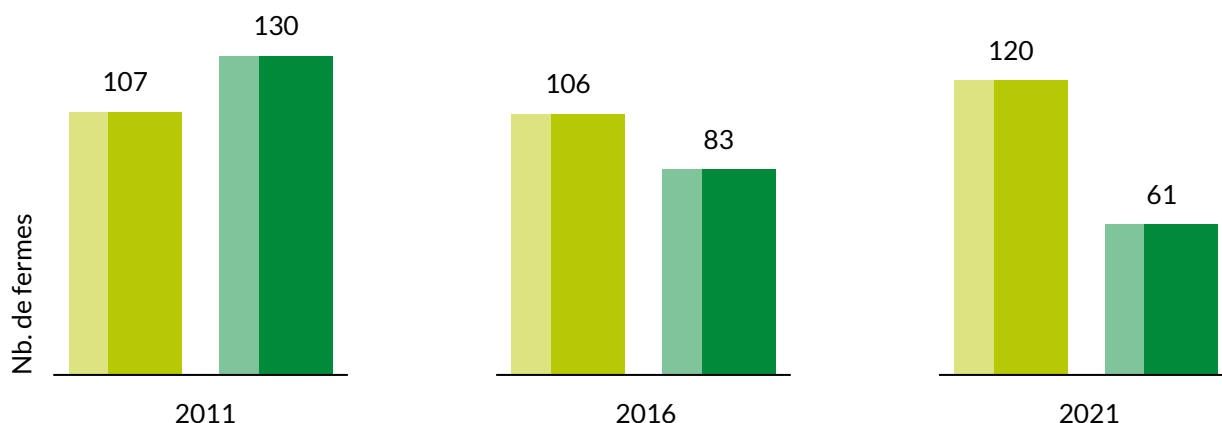


Agriculture et utilisation du sol



Nombre de fermes selon le type d'activité de 2011 à 2021

Culture Élevage



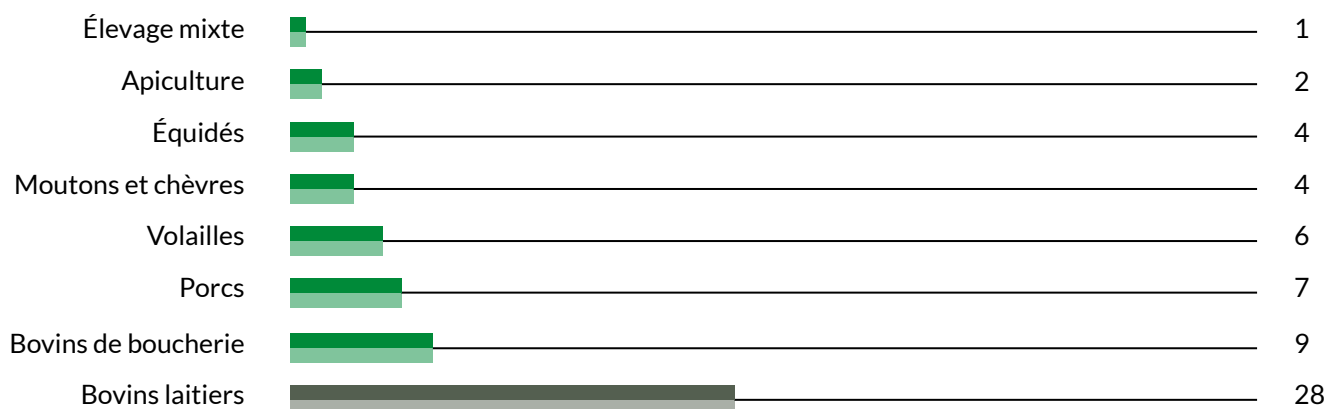
Source : Recensements Statistique Canada

Nombre d'exploitations selon le type de culture



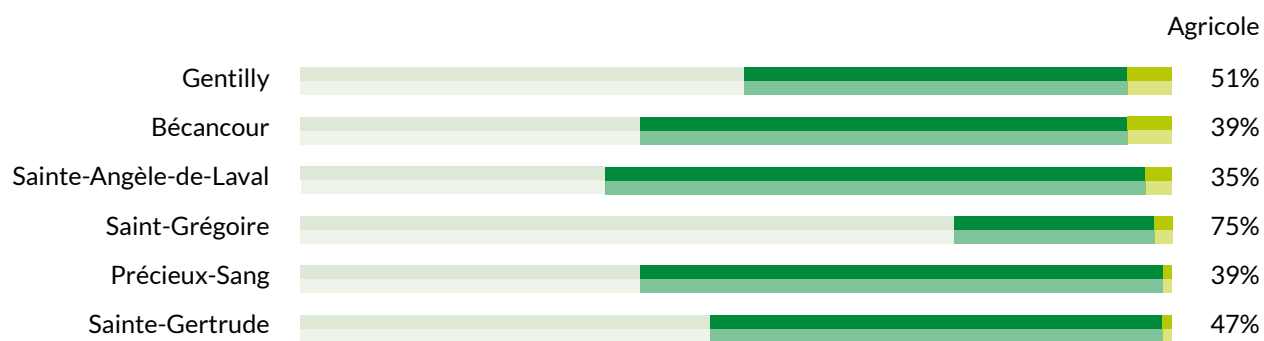
Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Nombre d'exploitations selon le type d'élevage



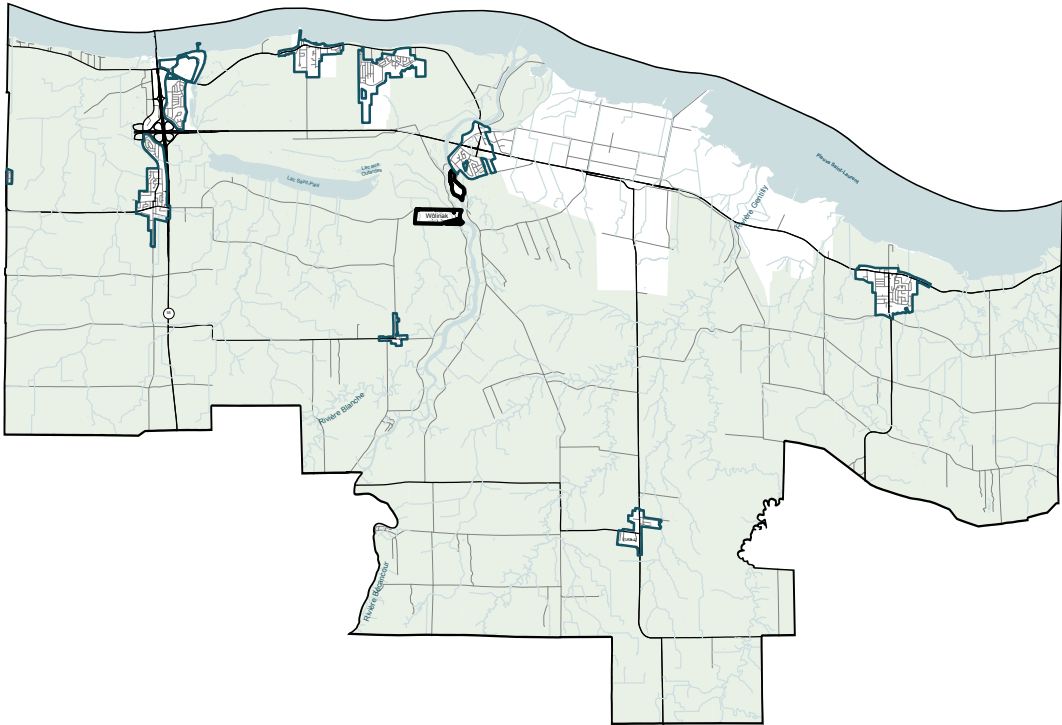
Utilisation du sol en 2020

Agricole Forestier Autre



Source : Recensement 2021, Statistique Canada

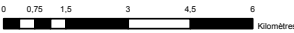
Zone agricole et limites des périmètres urbains



Légende

- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain

Révision:	Date:
Règlement 1831	Novembre 2025



ANNEXE B.

FICHE DES SECTEURS



Table des matières

Annexe B – Fiches des secteurs

1. Secteur Gentilly.....	96
1.1. Carte du périmètre urbain	97
2. Secteur Bécancour.....	98
2.1. Carte du périmètre urbain	99
3. Secteur Sainte-Angèle-de-Laval.....	100
3.1. Carte du périmètre urbain principal.....	101
3.2. Carte du périmètre urbain secondaire –Plateau Laval	102
4. Secteur Saint-Grégoire.....	103
4.1. Carte du périmètre urbain principal	104
4.2. Carte du périmètre urbain secondaire – Seigneurie Godefroy.....	105
4.3. Carte du périmètre urbain secondaire – Domaine Duval.....	106
5. Secteur Précieux-Sang	107
5.1. Carte du périmètre urbain	108
6. Secteur Sainte-Gertrude.....	109
6.1. Carte du périmètre urbain	110

Secteur Gentilly



Histoire

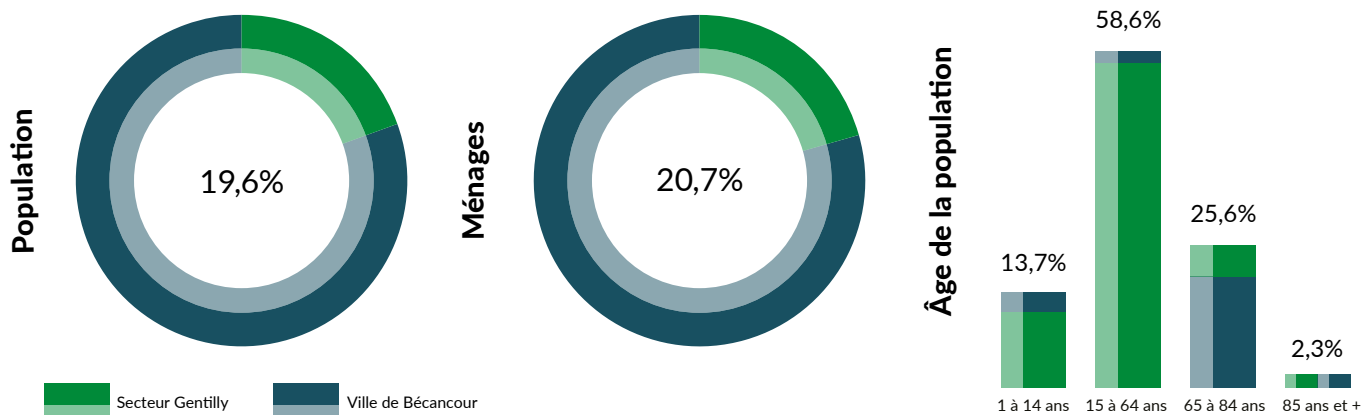
La rivière Gentilly borde cet ancien village dont l'histoire remonte à 1647, date où la compagnie des Cent-Associés concède deux fiefs à Nicolas Marsolet et à Pierre Lefebvre. Un autre fief est cédé à Michel Pelletier en 1669. Ces trois concessions réunies acquièrent le statut de Seigneurie en 1683. Bien que le territoire ait été érigé en canton provincial en 1670, son érection canonique se fait attendre jusqu'en 1784. Les terres qui bordent le fleuve comptent parmi les plus basses du Québec. Par conséquent, l'établissement originel dut s'éloigner de la berge en raison des inondations qui l'assaillaient pratiquement chaque année.

Immeuble classé :

- Église Saint-Édouard-de-Gentilly, avec aire de protection

Immeubles d'intérêt :

- Presbytère de Saint-Édouard-de-Gentilly
- Ancien couvent Saint-Édouard-de-Gentilly



Opportunités d'aménagement et de développement du secteur Gentilly

- Potentiel touristique et événementiel (Moulin Michel, complexe équestre, etc)
- Accès au fleuve Saint-Laurent
- Présence d'un lieu de rassemblement au cœur du village (l'Agora)
- Potentiel de développement résidentiel



Fleuve Saint-Laurent



CLSC
MRC de Bécancour
Entreprendre MRC Bécancour
Carrefour Jeunesse Emploi

Secteur Gentilly

Équipement récréatif

- Parc et espace vert
- Route Verte/Piste cyclable
- ⦿ Terrain sportif extérieur
- ⦿ Patinoire extérieure

— Périomètre d'urbanisation

Pôle et services

⦿ Noyau institutionnel

- ⦿ Église
- ⦿ Presbytère
- ⦿ Ancien couvent
- ⦿ École Harfang-des-Neiges
- ⦿ Résidence personnes âgées
- ★ Salle communautaire

- ⦿ Bibliothèque
- ⦿ Épicerie/Coop
- ⦿ Caserne
- ⦿ Bureau de poste
- ⦿ Centre multi-services
- ⦿ Sûreté du Québec

Patrimoine

- Tracé historique
- ★ Immeuble classé
- Immeuble d'intérêt
- Aire de protection du patrimoine

Révision	Date

Secteur Bécancour

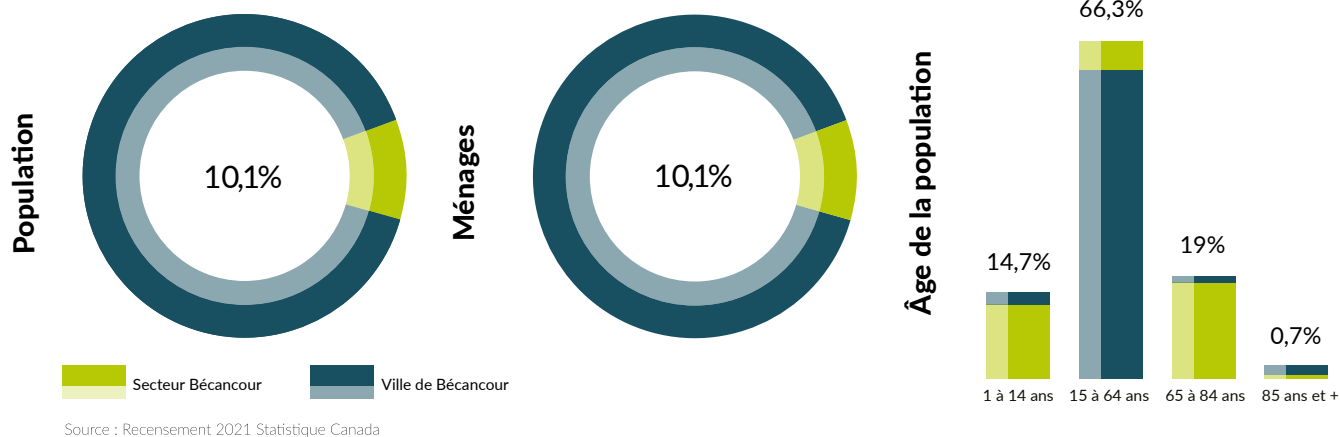


Histoire

Paroisse éponyme de la ville élargie, Bécancour appartient aux plus anciens établissements riverains du Saint-Laurent. Sa fondation remonte à 1647 et son érection canonique à 1722. Pierre Robineau de Bécancour, Grand Voyer de la Nouvelle-France, donne son nom à la Seigneurie dont l'histoire sera marquée par la cohabitation entre les colons français et les Abénakis.

Immeuble d'intérêt :

- Ancien presbytère de Bécancour



Opportunités d'aménagement et de développement du secteur Bécancour

- Présence d'un pôle de services publics au cœur de la ville (hôtel de ville, bibliothèque, aréna, etc)
- Accès à la rivière Bécancour et à la Petite Floride
- Valeur patrimoniale de l'avenue Nicolas-Perrot
- Milieu de vie pour l'École de la Transition Énergétique à proximité du parc industriel et portuaire de Bécancour



Secteur Bécancour

Équipement récréatif

- Parc et espace vert
- Route Verte/Piste cyclable
- Terrain sportif extérieur
- Aréna
- Périmètre d'urbanisation

Pôles et services

- Noyau institutionnel
- Église
- Ancien presbytère
- École Terre-des-Jeunes
- Résidence personnes âgées
- Salle communautaire

- Pôle civique
- Bibliothèque
- Hôtel-de-Ville
- Caserne

Patrimoine

- Tracé historique
- Immeuble d'intérêt

Révision	Date
Règl. 1831	Novembre 2025

Secteur Sainte-Angèle-de-Laval

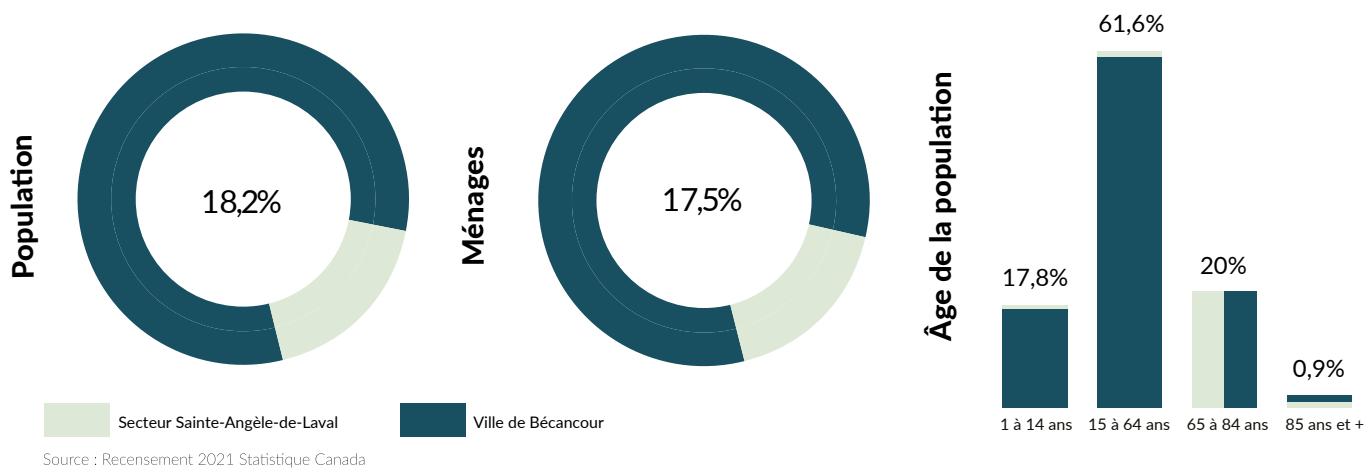


Histoire

Situé entre les secteurs Bécancour et Saint-Grégoire, le secteur Sainte-Angèle-de-Laval s'avance dans le fleuve avec hardiesse. L'histoire de l'île, du nom que lui donnaient les anciens, commence avec la construction d'une section du Grand Tronc. Quelques colons, employés par le chemin de fer et hébergés par la famille Doucet, sont à l'origine du lieu-dit «Doucet's Landing» qui allait devenir Sainte-Angèle-de-Laval. Vouée à la fondatrice des ursulines de Trois-Rivières et au premier évêque canadien, la paroisse obtient son érection canonique en 1868 et ses lettres patentes en 1870. Cette même année, l'église est inaugurée.

Immeuble d'intérêt :

- Ancien presbytère de Sainte-Angèle-de-Laval



Opportunités d'aménagement et de développement du secteur Sainte-Angèle-de-Laval

- Pôle récréotouristique ayant plusieurs produits d'appel (quai de Sainte-Angèle-de-Laval, Musée de la Biodiversité du Québec, etc)
- Mise en valeur des milieux naturels et de l'accès au fleuve Saint-Laurent
- Grand potentiel de développement domiciliaire et d'aménagement de parcs
- Potentiel de desserte commerciale et de services de proximité



Secteur Sainte-Angèle-de-Laval, périmètre urbain

Équipement récréatif/Attrait

- Parc et espace vert
- Route Verte/Piste cyclable
- Attrait
- Terrain sportif extérieur
- Patinoire extérieure
- Périmètre d'urbanisation

Pôle et services

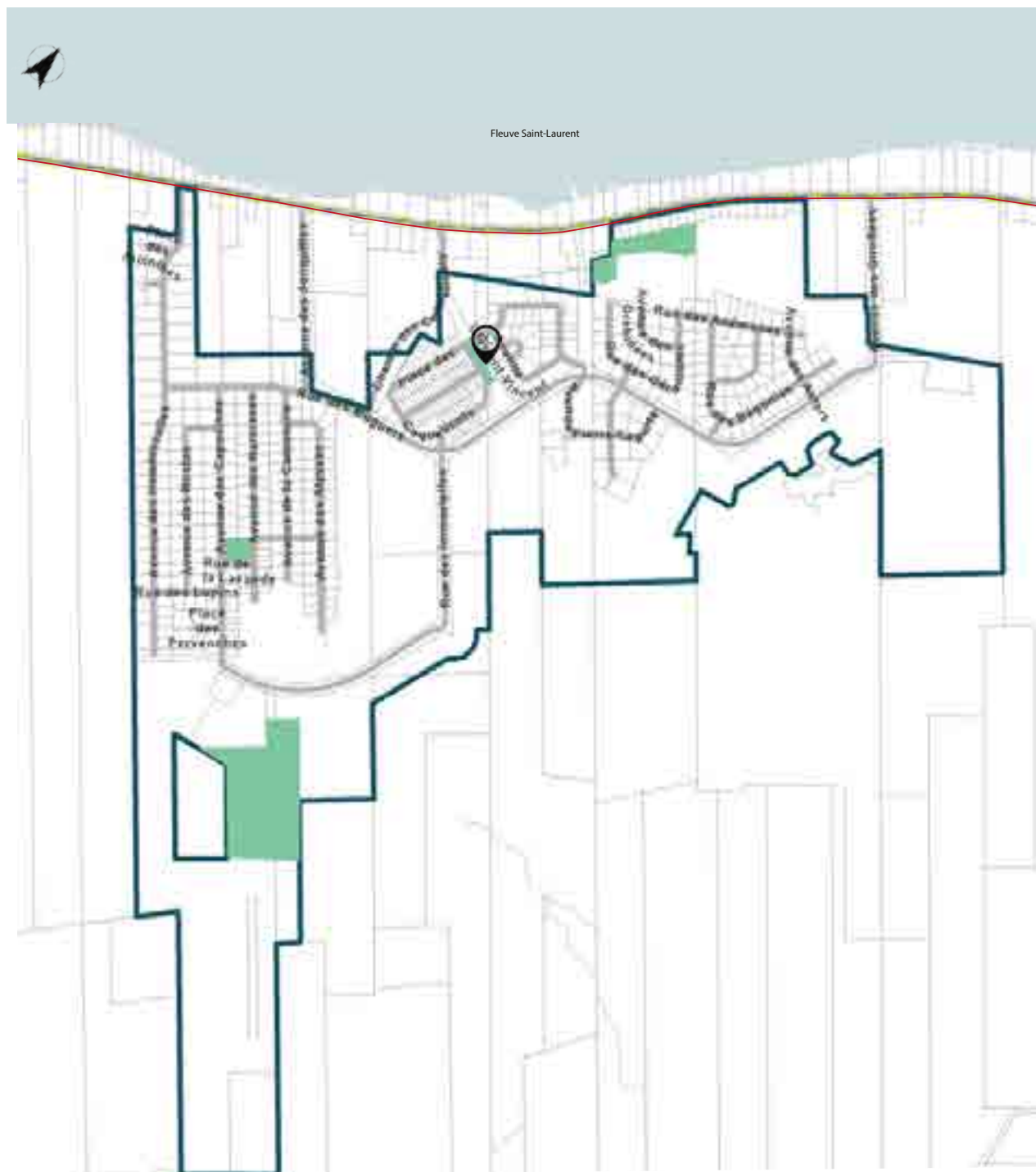
- Noyau institutionnel
- Église
- Ancien presbytère
- Ancien couvent
- École Explorami
- Résidence personnes âgées
- Salle communautaire

Patrimoine

- Tracé historique
- Immeuble cité
- Immeuble d'intérêt

- Bibliothèque
- Épicerie/Coop
- Caserne
- Bureau de poste

Révision	Date
Règl. 1831	Novembre 2025



Secteur Sainte-Angèle-de-Laval, périmètre urbain (Plateau Laval)

Équipement récréatif

Patrimoine

-  Parc et espace vert
 Route Verte
 Patinoire extérieure

- Tracé historique

— Périmètre d'urbanisation

Révision	Date
Règl. 1831	Novembre 2025

Secteur Saint-Grégoire



Histoire

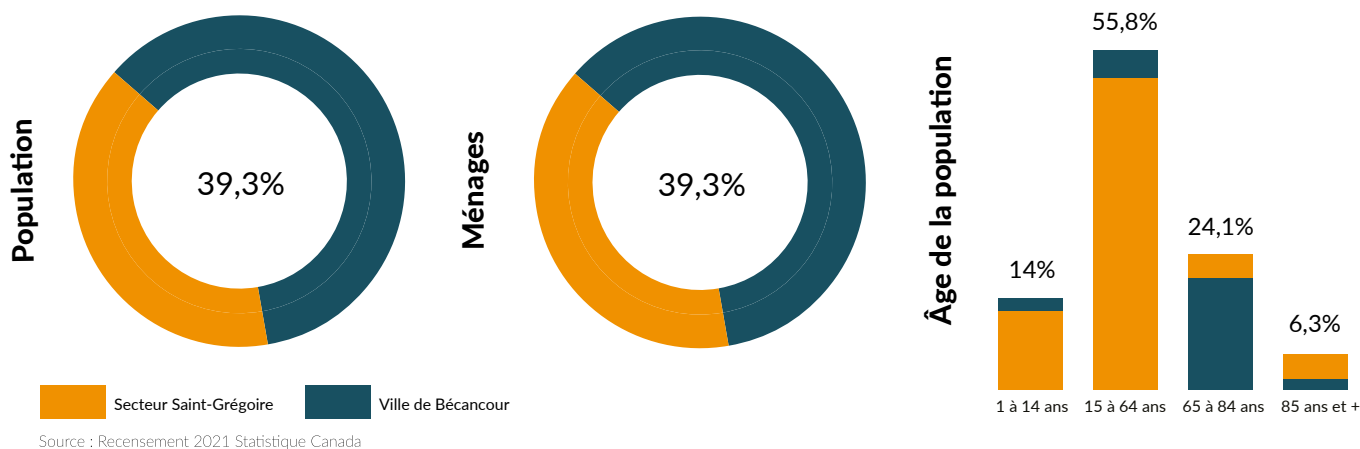
Baigné par les rivières Godefroy et Sainte-Marguerite, le plus occidental et le plus peuplé des secteurs, se particularise par ses débuts acadiens. La toponymie des lieux le rappelle. À preuve, les artères principales du secteur arborent fièrement les noms de Port-Royal et des Acadiens. Bien que les fiefs qui composent Saint-Grégoire aient été concédés en 1638 (Godefroy) et en 1675 (Roquetaillage), il aura fallu attendre la déportation acadienne de 1755 avant de voir s'établir une colonie assez vigoureuse pour donner vie à une communauté durable.

Immeuble classé :

- Église Saint-Grégoire-le-Grand, avec aire de protection

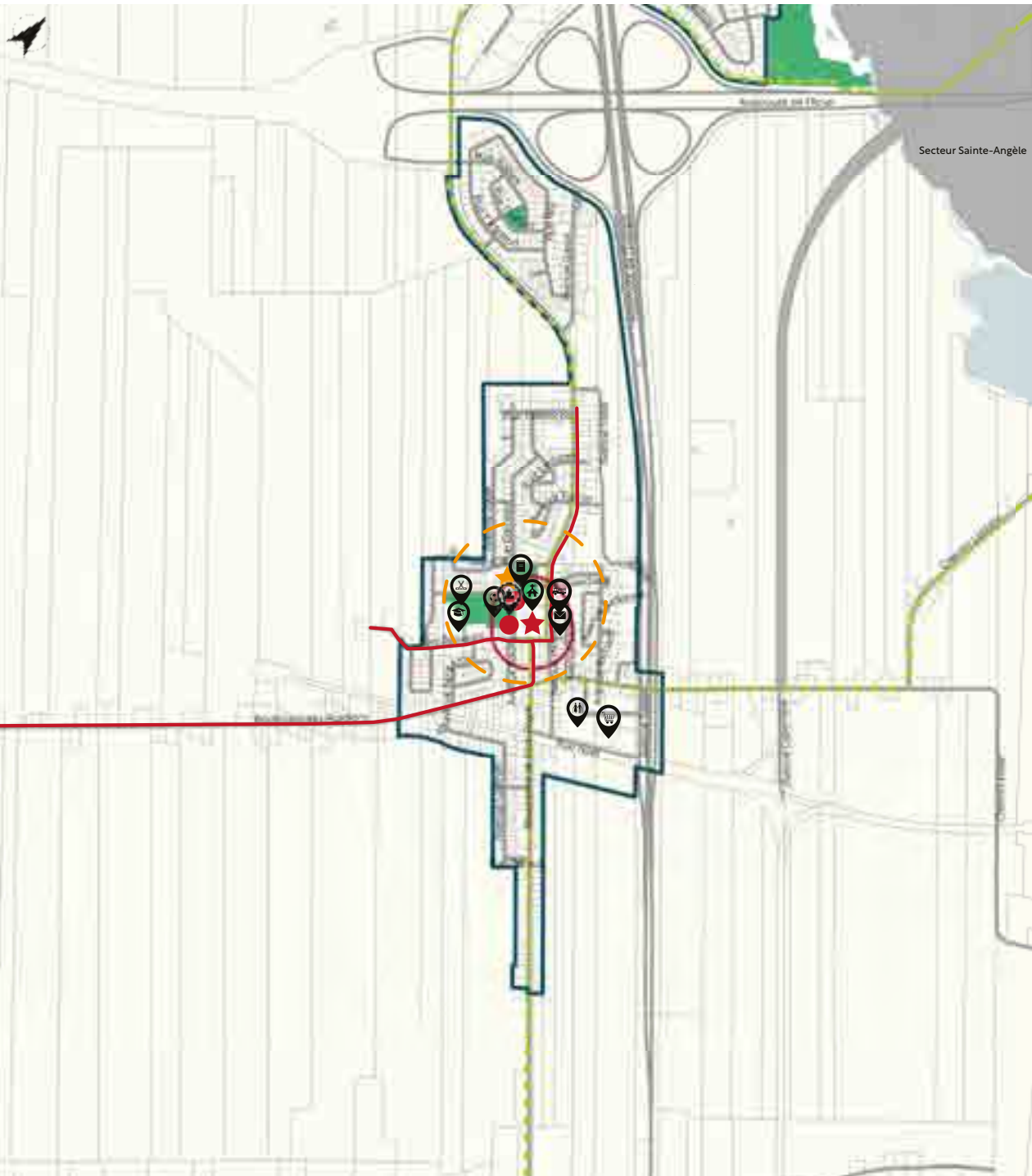
Immeubles d'intérêt :

- Vieux moulin à vent de Saint-Grégoire
- Ancien couvent de Saint-Grégoire-le-Grand



Opportunités d'aménagement et de développement du secteur Saint-Grégoire

- Liens piétons et cyclables entre les quartiers du secteur
- Mise en valeur des produits d'appel que sont le Marché Godefroy, le terrain de golf, le Parc écologique Godefroy, etc
- Pôle densifié, qui inclut une présence significative d'aînés et qui offre un grand potentiel commercial
- Riche patrimoine Acadien



Secteur Saint-Grégoire, périmètre urbain principal

Équipement récréatif

- Parc et espace vert
- Route Verte/Piste cyclable
- ⚽ Terrain sportif extérieur
- 🏊 Patinoire extérieure/Couverte
- Périmètre d'urbanisation

Pôle et services

- ⬢ Noyau institutionnel
- 🏛 Église
- 🏛 Ancien couvent
- 🏛 École Beauséjour
- 🏛 Résidence personnes âgées
- ★ Centre communautaire/culturel
- 📖 Bibliothèque
- 🏪 Épicerie
- 🏠 Caserne
- 📬 Bureau de poste

Patrimoine

- Tracé historique
- ★ Immeuble classé
- Immeuble d'intérêt
- Aire de protection du patrimoine

Révision	Date



Secteur Saint-Grégoire, périmètre urbain secondaire (Seigneurie Godefroy)

Équipement récréatif/Attrait

- Parc et espace vert
- Route Verte/Piste cyclable
- Attrait
- Terrain sportif extérieur
- Patinoire extérieure
- Périmètre d'urbanisation

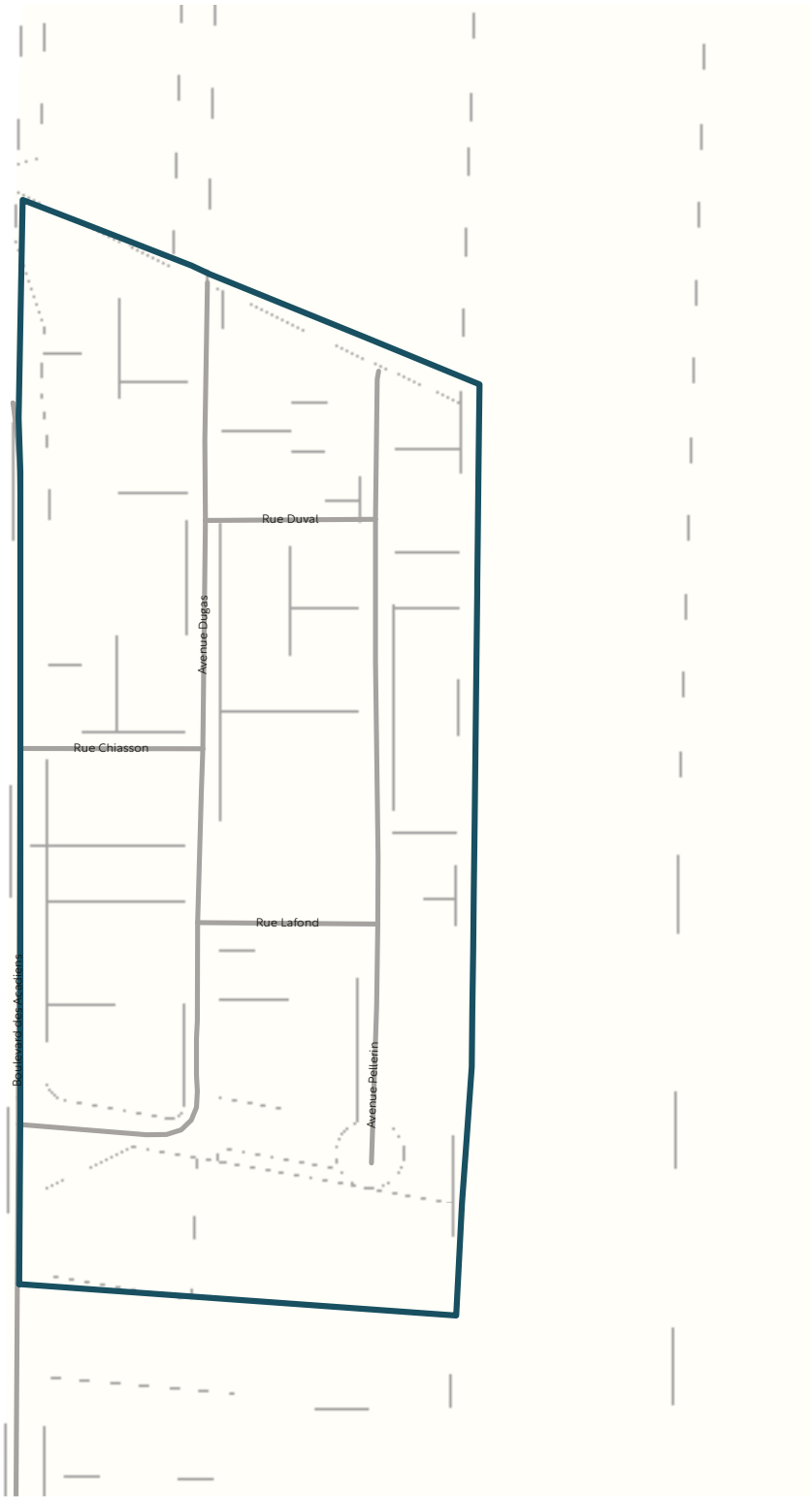
Services

- Marché Godefroy

Révision	Date



MRC Nicolet-Yamaska



Secteur Saint-Grégoire, périmètre urbain secondaire (Domaine Duval)

— Périmètre d'urbanisation

Révision	Date

Secteur Précieux-Sang

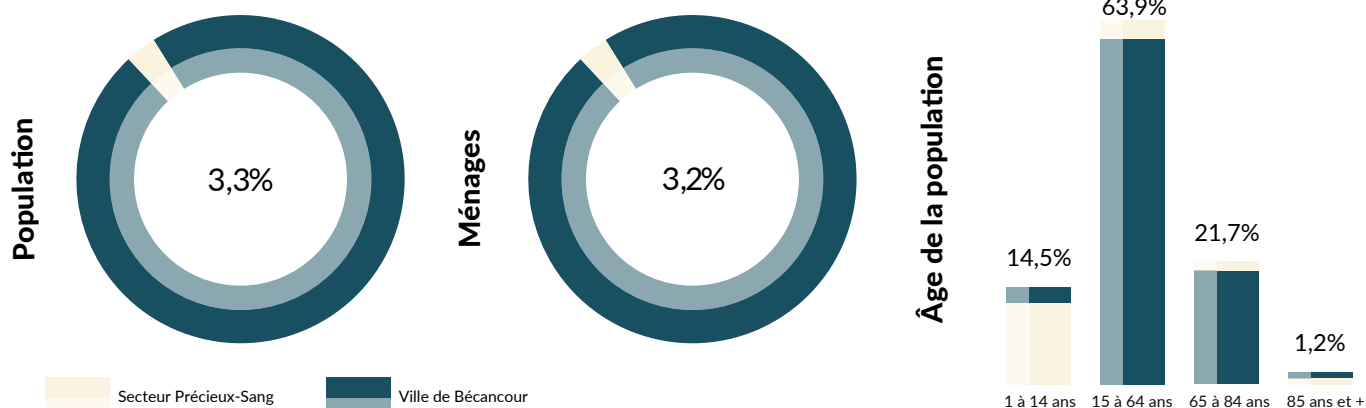


Histoire

Ce secteur a vu le jour dans un climat tumultueux puisque sa naissance a connu une certaine opposition concernant les frais encourus par les infrastructures nécessaires à la fondation d'une nouvelle paroisse dans le petit Missouri de Bécancour. En 1903, à la suite d'un vote serré, l'érection canonique de cette ancienne mission est accordée. Un an plus tôt, on avait déjà procédé à l'ouverture des registres paroissiaux. Avant même d'obtenir la reconnaissance civile, en 1904, on confie à l'architecte Caron de Nicolet le mandat de dresser les plans d'une église, d'une sacristie et d'un presbytère. L'église ouvrira ses portes aux fidèles cette même année.

Immeuble d'intérêt :

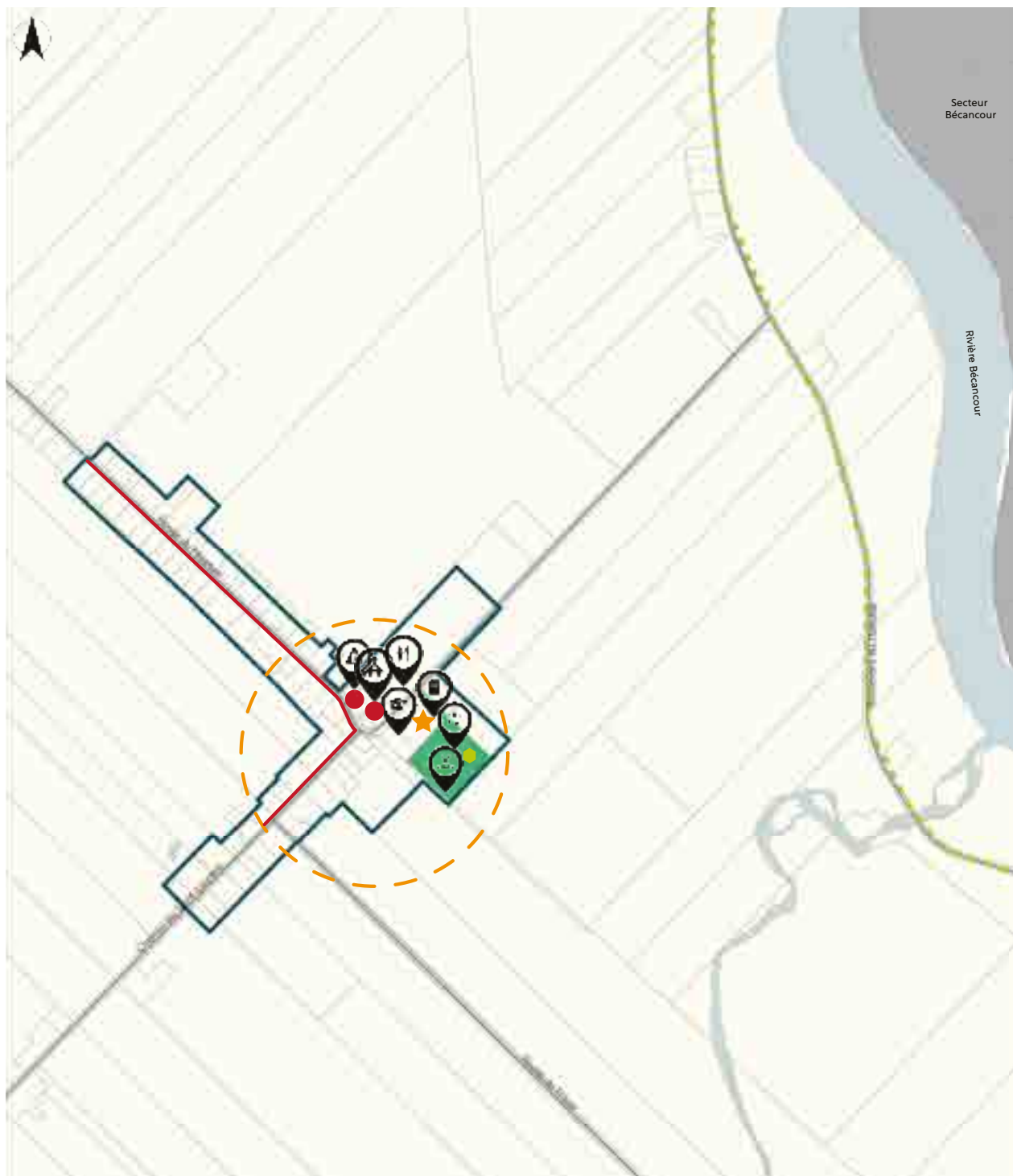
- Église de Précieux-Sang



Opportunités d'aménagement et de développement du secteur Précieux-Sang

- Caractère rural et de villégiature
- Activités agricoles dynamiques, de proximité et agrotouristiques
- Potentiel de développer le réseau cyclable (boulevard du Danube, chemin Héon, etc)
- Présence d'équipements sportifs (pump track, etc) et potentiel de sentiers pédestres et d'hébertisme

Secteur Précieux-Sang



Secteur Précieux-Sang

Équipement récréatif

- Parc et espace vert
- Piste cyclable
- Terrain sportif extérieur
- Patinoire extérieure
- Pump track
- Périmètre d'urbanisation

Pôle et services

- Noyau institutionnel
- Église
- Ancien presbytère
- École Boutons d'Or
- Bibliothèque
- Résidence personnes âgées
- Centre communautaire

Patrimoine

- Tracé historique
- Immeuble d'intérêt

Révision	Date

Secteur Sainte-Gertrude



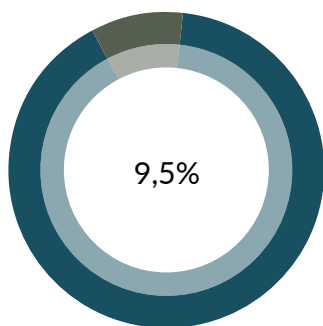
Histoire

Sainte-Gertrude compte parmi l'un des trois secteurs qui a été fondé après le régime seigneurial. Le développement de cette localité a commencé timidement en 1807; cependant, l'instauration du Plan Marquis, en 1847, lui a valu son essor véritable. Peu de temps avant l'adoption de cette politique en faveur de la colonisation de terres non défrichées, 1845 voyait l'érection canonique d'une nouvelle paroisse au sud de Bécancour. L'année suivante, la municipalité est érigée civilement.

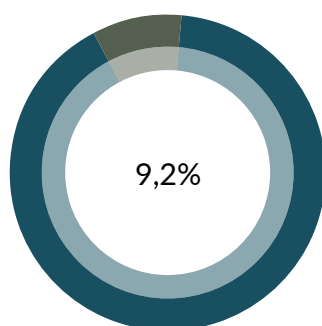
Immeubles d'intérêt :

- Église Sainte-Gertrude
- Presbytère de Sainte-Gertrude

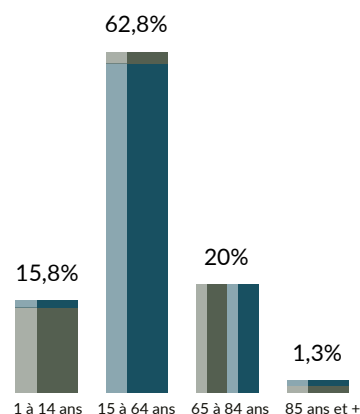
Population



Ménages



Âge de la population

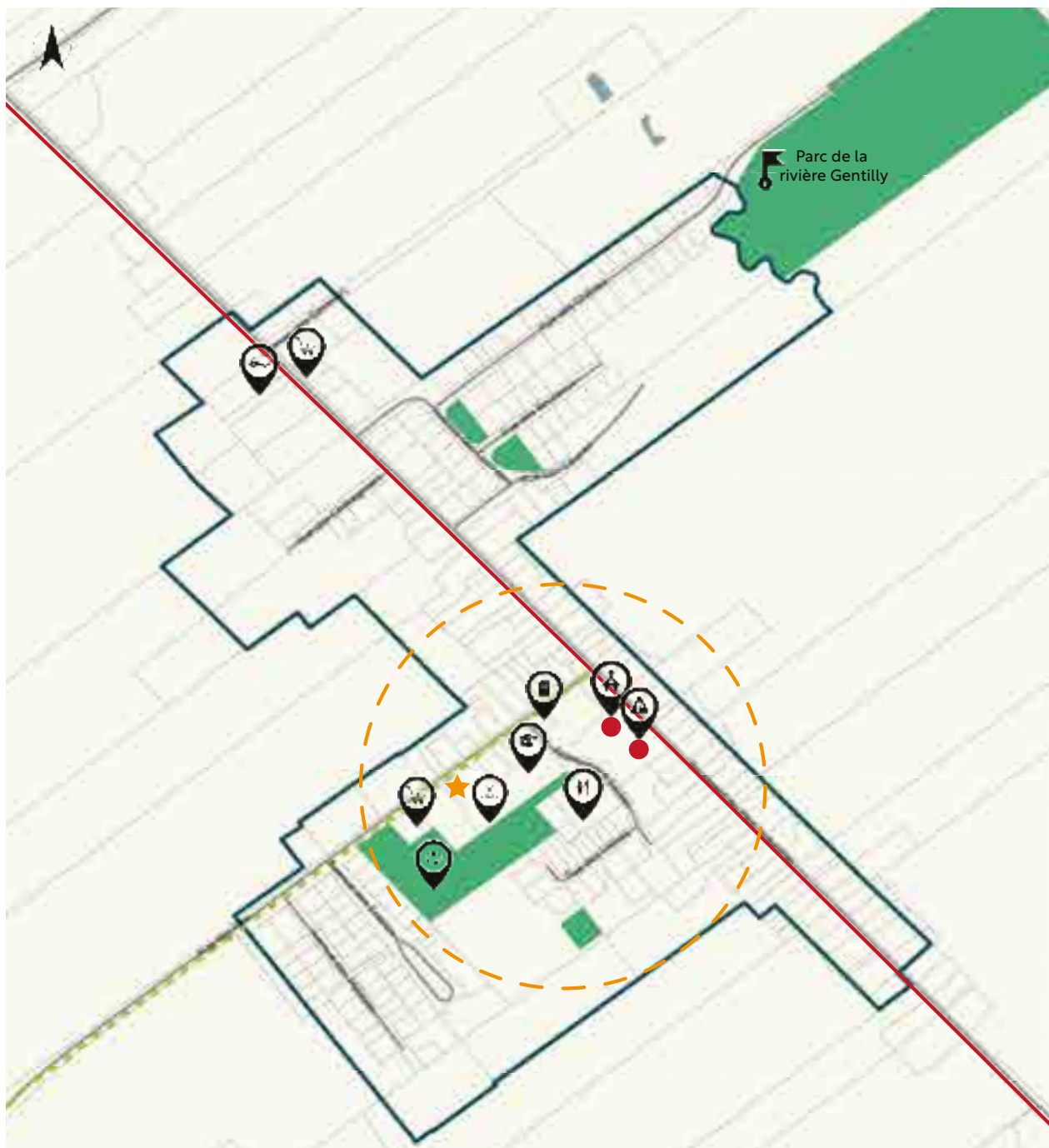


Source : Recensement 2021 Statistique Canada

Opportunités d'aménagement et de développement du secteur Sainte-Gertrude

- Identité équestre mise de l'avant
- Dynamisme d'organismes tel que le Café des Trois-Cloches
- Potentiel résidentiel (réserve foncière), commercial de proximité et industriel
- Accès au parc régional de la rivière Gentilly (sentiers et aires de repos)

Secteur Sainte-Gertrude



Secteur Sainte-Gertrude

Équipement récréatif/Attrait

- Parc et espace vert
- Piste cyclable
- Attrait
- Terrains sportifs extérieurs
- Patinoire extérieure
- Périmètre d'urbanisation

Pôle et services

- Noyau institutionnel
- Église
- Ancien presbytère
- École des Pins
- Bibliothèque
- Résidence personnes âgées

Patrimoine

- Tracé historique
- Immeuble d'intérêt

- Épicerie/Coop
- Caserne
- ★ Centre communautaire

Révision	Date

Bécancour

